



COMMUNE DE FORGES DE LANOUEE

**PROCES – VERBAL DU CONSEIL
MUNICIPAL**

**SEANCE DU
JEUDI 30 AVRIL 2026
A 19 HEURES 30**

LISTE DES MEMBRES PRESENTS

<u>N° d'ordre</u>	<u>NOM</u>	<u>PRENOM</u>	<u>FONCTION</u>	<u>PRESENT</u>	<u>ABSENT</u>
1	BRIEND	André	Maire	X	
2	NIZAN	Pascal	1 ^{er} Adjoint	X (à partir de 19 H 41)	
3	LE BRETON	Séverine	2 ^{ème} Adjointe	X	
4	ANDRÉ	Hervé	3 ^{ème} Adjoint	X	
5	ALLAIRE	Mélina	4 ^{ème} Adjointe	X	
6	CHÉREL	Alain	Maire Délégué des Forges	X	
7	GIRAUD	Alain	Conseiller Municipal Délégué	X	
8	GARAUD	Guilaine	Conseillère Municipale		X Pouvoir à Edwige Messenger
9	COHEN	Mireille	Conseillère Municipale	X	
10	MESSAGER	Edwige	Maire Déléguée de Lanouée	X	
11	CHAMAILLARD	Christelle	Conseillère Municipale		X Pouvoir à Séverine Le Breton
12	LE GUERN	Yves	Conseiller Municipal	X	
13	BONO	Samuel	Conseiller Municipal	X	
14	HENRIOT	Nicolas	Conseiller Municipal	X	
15	PRETESEILLE	Laëtitia	Conseillère Municipale Déléguée	X (à partir de 20 h 20)	X Pouvoir à André Briend
16	ANDRÉ	Jean- François	Conseiller Municipal	X	
17	NUIXE	Carole	Conseillère Municipale	X	
18	BUSSY	Frédéric	Conseillère Municipale	X	
19	POCARD	Patrick	Conseiller Municipal	X	
20	ROBIN	Yoann	Conseiller Municipal		X Pouvoir à Henriette Lorand
21	GUILLEMIN	Sabine	Conseillère Municipale		X Pouvoir à Patrick Pocard

22	LORAND	Henriette	Conseillère Municipale	X	
23	MORVAN	Erwann	Conseiller Municipal	X	

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 30 AVRIL 2026

N°	OBJET	PIECES JOINTES	RAPPORTEURS (Propositions)
	<p>PROPOS LIMINAIRES</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Désignation d'un secrétaire de séance</u> ➤ <u>Arrêt du procès-verbal de séance du 03 avril 2026</u> ➤ <u>Compte-rendu des décisions prises par le Maire en vertu des délégations de pouvoirs du Conseil Municipal)</u> 	<p>Ci-joint</p> <p>Ci-joint</p>	<p>André BRIEND</p> <p>André BRIEND</p>
001	<p>FINANCES</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Comptes financiers uniques (CFU) – année 2025</u> <p>- Présentation des comptes financiers uniques (Lotissement du Haut clinchard, lotissement la Forêt, Lotissement le Clos de la vigne et Commune) et des notes brèves et synthétiques (Loi NOTRe du 07/08/2015)</p> <p>- Arrêts des comptes financiers uniques par le Conseil Municipal</p>	<p>Ci-joints</p>	<p>André BRIEND</p>
002	<ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Indemnités des Elus communaux – année 2025</u> <p>- Rappel de la réglementation (Loi N° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'Engagement et la Proximité)</p> <p>- Présentation de l'état annuel des indemnités des Elus – Année 2025 (pour information)</p>	<p>Ci-joint</p>	<p>André BRIEND</p>
003	<ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Affectation des résultats – année 2025</u> <p>- Présentation des résultats</p> <p>- Décision d'affectation des résultats</p> <p>- Vote du Conseil Municipal</p>	<p>Ci-joint</p>	<p>André BRIEND</p>

004	<p>➤ <u>Budgets primitifs des Lotissements communaux – année 2026</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Présentation des projets de budgets primitifs du Lotissement du Haut Clinchard et du Lotissement du Clos de la Vigne et de leur note brève et synthétique - Votes du Conseil Municipal 	Ci-joints	Séverine LE BRETON
005	<p>➤ <u>Lotissement communal la Forêt</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Proposition de clore ce budget annexe - Vote du Conseil Municipal 		André BRIEND
006	<p>➤ <u>Lotissement les Grées Amières</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Proposition de création d'un budget annexe - Proposition d'assujettissement à la TVA IMPOTS - Présentation du projet de budget primitif 2026 et de sa note brève et synthétique - Votes du Conseil Municipal 	Ci-joint	André BRIEND et Séverine LE BRETON
007	<p>➤ <u>Subventions aux Associations – année 2026</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Présentation des propositions de votes de subventions après avis de la Commission communale « Associations » - Vote du Conseil Municipal 	Ci-joint	Mélina ALLAIRE
008	<p>➤ <u>Piégeage des frelons asiatiques par les particuliers</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Proposition de prise en charge financière intégrale par la Commune - Vote du Conseil Municipal 		André BRIEND
009	<p>➤ <u>Budget primitif de la Commune – année 2026</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Présentation du projet de budget primitif de la Commune et de sa note brève et synthétique - Référentiel M57 – Fongibilité des crédits - Présentation de l'état N° 1259 (taux d'imposition communaux) pour fixation des taux d'imposition communaux année 2026 - Votes du Conseil Municipal 	<p>Ci-joint</p> <p>Ci-joint</p>	André BRIEND et Séverine LE BRETON

	AFFAIRES GENERALES		
010	<p>➤ Mise à disposition de Personnel Communal au secrétariat de la mairie de Lantillac pendant les congés annuels (pour information)</p> <p>- Information sur le renouvellement de la mise à disposition</p>		Edwige MESSAGER
011	<p>➤ Renouvellement de la COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)</p> <p>- Rappel de la réglementation - Présentation du projet de liste nominative de Commissaires - Vote du Conseil Municipal</p>	Ci-jointe	André BRIEND
012	<p>➤ Convention d'occupation du domaine public avec l'Association Foot golf</p> <p>- Présentation de la proposition de convention - Autorisation de signature - Vote du Conseil Municipal</p>		André BRIEND
013	<p>➤ Publicité des actes des Collectivités Territoriales</p> <p>- Exposé de la réglementation et rappel de la délibération du Conseil Municipal du 24 juin 2022 - Proposition de modification de la délibération du 24/06/2022 - Vote du Conseil Municipal</p>		André BRIEND
	INSTITUTIONS ET VIE PUBLIQUE		
014	<p>➤ Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal le 03 avril 2026 – additif à la délégation N° 15</p> <p>- Proposition d'ajout de la mention (personnes mentionnées à l'article L 213-3 du Code de l'Urbanisme pour toute aliénation de dépassant pas 500 000 €) - Vote du Conseil Municipal</p>		André BRIEND
015	<p>➤ Commission Communale facultative thématique « Affaires Scolaires, cantine, garderie et transport scolaire »</p> <p>- Présentation de la demande (ajout d'un membre) - Vote du Conseil Municipal</p>		André BRIEND

016	<p><u>MARCHES PUBLICS</u></p> <p>➤ <u>Travaux de voirie année 2026</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Rappel de la délibération du Conseil Municipal du 20 février 2026 déterminant le programme des travaux - Proposition de modification du programme 2026 - Vote du Conseil Municipal 		Hervé ANDRÉ
	<p><u>QUESTIONS DIVERSES</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Comptes-rendus des réunions des Commissions Communales thématiques - Dossier Mattlé - Cérémonie du 8 mai - Passage à la convocation électronique des Elus via Mégalis - Date de la prochaine séance du Conseil Municipal - Divers 		André BRIEND
	<p><u>QUESTIONS ORALES</u></p>		

ARRET DU PROCES-VERBAL DE SEANCE DU 03 AVRIL 2026

Le Président de séance propose au Conseil Municipal d'arrêter le procès-verbal de la séance du 03 avril 2026.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est signé par Monsieur Le Maire et il sera définitivement arrêté lors de la signature par la secrétaire de séance.

DECISIONS DU MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL

► Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadre ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont prévus au budget dans la limite de 25 000 euros HT (N° 4)

N° de la décision	Date de la décision	Objet de la décision
N° 13/2026	07/04/2026	<p><u>Intitulé</u> : Passation d'un marché de prestations de services pour un contrat de maintenance des cloches et vérification de la protection contre la foudre à l'église St Pierre Es Liens – site de Lanouée</p> <p><u>Titulaire</u> : Entreprise MACÉ à Trégueux (22)</p> <p><u>Coût</u> : 190 € HT</p> <p><u>Durée</u> : 3 ans à compter du 07/04/2026</p>
N° 14/2026	07/04/2026	<p><u>Intitulé</u> : Passation d'un marché de fournitures pour le remplacement d'un poteau d'incendie à le haut camper (fourniture et pose) – site des Forges</p> <p><u>Titulaire</u> : SAUR France</p> <p><u>Coût</u> : 2 525,29 € HT</p>
N° 15/2026	08/04/2026	<p><u>Intitulé</u> : Passation d'un marché de fournitures pour le remplacement de la pompe à chaleur dans le local communal de la MAM – site de Lanouée</p> <p><u>Titulaire</u> : Sarl Etienne à Plumieux (22)</p> <p><u>Coût</u> : 11 453,02 € HT</p>

N° 18/2026	07/04/2026	<u>Intitulé</u> : Passation d'un marché de fournitures pour le remplacement d'un poteau d'incendie rue des glycines – site de Lanouée <u>Titulaire</u> : SAUR France <u>Coût</u> : 2 525,29 € HT
------------	------------	--

➤ Exercer au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme que la Commune en soit titulaire ou délégataire (N° 15)

N° de la décision	Date de la décision	Objet de la décision
N° 16/2026	11/04/2026	<u>Intitulé</u> : Non préemption du bien soumis au droit de préemption urbain <u>Localisation</u> : 7 rue St Marcel – site de Lanouée <u>Propriété</u> : Section AB – 115 <u>Contenance</u> : 345 m ²
N° 17/2026	11/04/2026	<u>Intitulé</u> : Non préemption du bien soumis au droit de préemption urbain <u>Localisation</u> : 8 rue des hortensias – site de Lanouée <u>Propriété</u> : Section YB – 446 <u>Contenance</u> : 824 m ²

Arrivée de Mr Pascal NIZAN à 19 h 41

Commentaires :

Mireille COHEN : les maisons sont-elles habitées ?

Le Maire : je ne sais pas

Frédéric BUSSY : est-ce possible que j'enregistre les séances de Conseil Municipal pour faciliter la prise de notes des procès-verbaux ?

Erwann MORVAN : Ce serait une aide, un complément par rapport aux notes du secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal : avis favorable.

OBJET : DELIBERATION N° 2026-04.30-01 – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Rapporteur : André BRIEND

Exposé

Vu l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui dispose qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses Membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance,

Compte-tenu qu'il peut adjoindre à ce ou à ces secrétaires, des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations,

Compte-tenu que le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante et signé par le Maire et le ou les secrétaires,

Le Président de séance demande que soit nommé un secrétaire de séance parmi les membres du Conseil Municipal,

Il sollicite les candidatures et propose la nomination du secrétaire de séance à un vote à main levée en dérogation à l'article L 2121-21 du CGCT qui stipule que le vote a lieu au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE NOUVELLE,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Procède à un vote par scrutin ordinaire à main levée qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	17
DONNANT POUVOIRS	05
VOTANTS	22
ABSTENTIONS	00
SUFFRAGES EXPRIMES	22
MAJORITE ABSOLUE	12
POUR	22
CONTRE	00

Compte-tenu de ces éléments,

Le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** de procéder à la désignation d'un secrétaire de séance membre du Conseil Municipal et une secrétaire auxiliaire par un vote à main levée,
- **DESIGNE** Monsieur Erwann MORVAN en qualité de secrétaire de séance,
- **DESIGNE** Mme Isabelle AUQUET, Secrétaire Générale de Mairie en qualité de secrétaire auxiliaire.

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du octobre 2021 par voie d'affichage à la mairie et sur le site www.forgesdelanouee.fr

7

Date de mise en ligne : 07 mai 2026

OBJET : DELIBERATION N° 2026-04.30-02 – COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) – LOTISSEMENT COMMUNAL DU HAUT CLINCHARD - ANNEE 2025

- **Présentation de la réglementation : CFU**
- **Présentation du Compte Financier Unique et de la note brève et synthétique**
- **Arrêté du Compte Financier Unique par le Conseil Municipal**

Rapporteurs : André BRIEND et Isabelle AUQUET

Exposé

Le Maire donne la parole à Mme AUQUET Isabelle, Secrétaire Générale de Mairie qui présente le dossier.

Elle expose que le Compte Financier Unique (CFU) est un document budgétaire qui fusionne le Compte Administratif (établi par l'Ordonnateur) et le Compte de Gestion (établi par le Comptable). Il a été institué par l'article 242 de la Loi de Finances 2019 et a été expérimenté entre 2021 et 2023 par des Communes volontaires.

Les Communes qui n'ont pas participé à l'expérimentation du CFU peuvent le produire depuis l'exercice 2024. Il est obligatoire pour toutes les Communes à partir des comptes 2026 soit une production au plus tard le 1^{er} semestre 2027.

Ce nouveau document constitue une mesure de simplification qui :

- favorise la transparence et la lisibilité de l'information financière (l'exécution budgétaire modernisée se complète d'une vision patrimoniale ; le bilan présente notamment la valeur des biens immobilisés, le niveau des créances et des dettes en fin d'exercice.

- améliore la qualité des comptes,

- simplifie les processus administratifs entre l'Ordonnateur et le Comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Mme AUQUET Isabelle présente le compte financier unique de l'année 2025 pour l'entité Lotissement Communal du Haut Clinchard dont un exemplaire a été remis avec la convocation.

Elle présente la note brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles qui doit être annexée au compte financier unique et sera publiée sur le site internet de la Commune.

Le Conseil Municipal examine le compte financier unique de l'exercice 2025 dressé par Monsieur Jacques BIHOUEE, Maire sortant et le Trésorier Municipal qui s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultat reporté	- 50 200,33 €	
Opérations de l'exercice	101 304,47 €	34 259,39 €
TOTAUX	151 504,80 €	34 259,39 €
Résultat définitif	- 117 245,41 €	

INVESTISSEMENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultat reporté		+ 51 426,27 €
Opérations de l'exercice	83 875.66 €	101 304.47 €
TOTAUX	83 875.66 €	152 730,74 €
Résultat définitif		+ 68 855,08 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé des comptes,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Procède à un vote par scrutin ordinaire à main levée qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	18
DONNANT POUVOIRS	05
VOTANTS	23
ABSENTIONS	00
SUFFRAGES EXPRIMES	23
MAJORITE ABSOLUE	12
POUR	23
CONTRE	00

Compte-tenu de ces éléments,

Le Conseil Municipal :

- **ARRETE** pour 2025, le Compte Financier Unique du Lotissement Communal du Haut Clinchard tel que présenté.
- **VALIDE** la note brève et synthétique telle que présentée,
- **AUTORISE** le Maire ou son Représentant à signer l'ensemble des documents constituant le Compte Financier Unique du Lotissement Communal du Haut Clinchard pour l'année 2025.

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 par voie d'affichage à la mairie et sur le site www.forgesdelanouee.fr

Date de mise en ligne : 11 mai 2026



LOTISSEMENT COMMUNAL DU HAUT CLINCHARD – COMpte FINANCIER UNIQUE ANNEE 2025

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

SOMMAIRE

1. Le cadre général du compte financier unique
2. La section de fonctionnement et annexe 1
3. La section d'investissement et annexe 2
4. Les données synthétiques du compte financier unique – récapitulation – annexes 3 et 4

Annexe 5 : extrait du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

1. LE CADRE GENERAL DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

L'article 107 de la Loi N° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a modifié l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatif à la publicité des budgets et des comptes.

Dans toutes les Communes et leurs établissements publics, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte financier unique de l'exercice antérieur. Conformément au Décret N° 2016-834 du 23 juin 2016, cette note doit être mise en ligne sur le site internet de la Collectivité lorsque celle-ci en est pourvue et permet aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le Lotissement Communal du Haut Clinchard, elle est disponible sur le site internet de la Commune de Forges de Lanouée : www.forgesdelanouee.fr

Les Collectivités territoriales autorisées adoptent un Compte Financier Unique (CFU) au plus tard au titre de l'exercice 2026 qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion au sein d'un seul et même document, c'est un document commun à l'Ordonnateur et au Comptable.

Le Compte Financier Unique apporte une information enrichie grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécutions budgétaires et d'informations patrimoniales qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné (présentation rénovée des ratios, une nouvelle présentation des résultats, le bilan et le compte de résultat synthétiques et la mise en exergue des taux des contributions et produits afférents).

Forges de Lanouée a souhaité mettre en place le CFU dès l'exercice 2025. Ce document retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et réalisées pour l'année 2025 ainsi que les comptes du Trésorier Municipal. Le Compte financier unique constitue un acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la Collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 1^{er} juin de l'année suivante à laquelle il se rapporte et transmis au Représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Le Compte financier unique du Lotissement Communal du Haut Clinchard a été voté le 20 février 2026 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le compte financier unique du Lotissement Communal du Haut Clinchard.

2. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

a) Généralités

Lorsque la Commune décide de créer un lotissement, elle doit créer un budget annexe assujéti de plein droit à la TVA. Les opérations comptables du lotissement sont enregistrées dans des comptes de charges et de produits qui peuvent lier temporairement des comptes de stocks jusqu'au dénouement complet de la commercialisation. Les éléments figurant en stocks doivent, quelle qu'en soit la nature, être évalués à leur coût de revient. Le coût de production des biens et services est déterminé par l'addition du coût d'acquisition des matières consommées pour leur production (terrain, études, travaux...), des charges directes de production et de la fraction des charges indirectes pouvant être rattachées à la production.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du Lotissement Communal du Haut Clinchard.

Les recettes de fonctionnement du Lotissement Communal du Haut Clinchard pour l'année 2025 représentent 34 259,39 € dont 1 810 € de vente de 2 lots et 32 449,39 € de variation de stocks.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par une opération de stocks pour un montant de 101 304,47 € et le déficit de l'année 2024 à reporter (- 50 200,33 €) soit un total de dépenses de fonctionnement de 151 504,80 €.

Au total, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue un déficit de 117 245,41 € à reporter au budget de l'année 2026.

b) Les principales dépenses et recettes de la section
Etat détaillé des comptes ci-joint (annexe 1)

3 .LA SECTION D'INVESTISSEMENT

a) Généralités

Les recettes d'investissement du Lotissement Communal du Haut Clinchard pour l'année 2025 représentent 152 730.74 € dont 101 304.47 de reprise du stock initial de l'année 2024 et l'excédent de l'année 2024 à reporter (51 426.27 €)

Les dépenses d'investissement représentent 32 449.39 € de constatation du stock final à la fin de l'année 2025 et un remboursement d'avance à la Commune de 51 426.27 € soit un total de dépenses de 83 875.66 €.

Au total, l'écart entre le volume total des recettes d'investissement et celui des dépenses d'investissement constitue l'excédent de 68 855.08 € à reporter au budget de l'année 2026.

b) Les principales dépenses et recettes de la section
Etat détaillé des comptes ci-joint (annexe 2)

4 . LES DONNEES SYNTHETIQUES DU COMPTE FINANCIER UNIQUE - RECAPITULATION

Balance par section et par chapitre ci-jointe (annexe 3)

Bilan et compte de résultat ci-joints (annexe 4)

Pour les Collectivités locales et leurs établissements, les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L 5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du CGCT prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Comparatif - Détail Chapitre/article

02/02/2026 09:20

Page 1 / 1

358 - COMMUNE DE FORGES DE LANOUÉE / 15 - LOT LE HAUT CLINCHARD / 2025

Fonctionnement - Dépense

① Critères de l'édition

Section : Fonctionnement

Sens : Dépense

Chapitre ou compte	Budgétisé	Réalisé		Disponible	
		Montant	%	Montant	%
Fonctionnement - Dépense	151 509.80 €	151 504.80 €	100,00 %	5.00 €	0,00 %
002 - Résultat de fonctionnement reporté	50 200.33 €	50 200.33 €	100,00 %	0.00 €	0,00 %
002 - Résultat de fonctionnement reporté	50 200.33 €	50 200.33 €	100,00 %	0.00 €	0,00 %
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	101 304.47 €	101 304.47 €	100,00 %	0.00 €	0,00 %
71355 - Variation des stocks de terrains aménagés	101 304.47 €	101 304.47 €	100,00 %	0.00 €	0,00 %
65 - Autres charges de gestion courante	5.00 €	0.00 €	0,00 %	5.00 €	100,00 %
65888 - Autres charges diverses de gestion courante	5.00 €	0.00 €	0,00 %	5.00 €	100,00 %

① Critères de l'édition

Section : Fonctionnement

Sens : Recette

Chapitre ou compte	Budgétisé	Réalisé		Disponible	
		Montant	%	Montant	%
Fonctionnement - Recette	151 509.80 €	34 259.39 €	22,81 %	117 250.41 €	77,39 %
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	101 304.47 €	32 449.39 €	32,03 %	68 855.08 €	67,97 %
71355 - Variation des stocks de terrains aménagés	101 304.47 €	32 449.39 €	32,03 %	68 855.08 €	67,97 %
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	0.00 €	1 810.00 €	0,00 %	-1 810.00 €	0,00 %
7015 - Ventes de terrains aménagés	0.00 €	1 810.00 €	0,00 %	-1 810.00 €	0,00 %
75 - Autres produits de gestion courante	50 205.33 €	0.00 €	0,00 %	50 205.33 €	100,00 %
757341 - Subventions de fonctionnement des communes membres du GFP	50 200.33 €	0.00 €	0,00 %	50 200.33 €	100,00 %
75888 - Autres produits divers de gestion courante	5.00 €	0.00 €	0,00 %	5.00 €	100,00 %

Comparatif - Détail Chapitre/article

358 - COMMUNE DE FORGES DE L'ANOUÉE / 15 - LOT LE HAUT CLINCHARD / 2025

Investissement - Dépense

(i) Critères de l'édition

Section : Investissement

Sens : Dépense

Chapitre ou compte	Budgétisé	Réalisé		Disponible	
		Montant	%	Montant	%
Investissement - Dépense	152 730.74 €	83 875.68 €	54.92 %	68 855.08 €	45.08 %
049 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	101 304.47 €	32 449.39 €	32.03 %	68 855.08 €	67.97 %
3555 - Terrains aménagés	101 304.47 €	32 449.39 €	32.03 %	68 855.08 €	67.97 %
16 - Emprunts et dettes assimilées	51 426.27 €	51 426.27 €	100.00 %	0.00 €	0.00 %
168741 - Autres dettes - Communes membres du GFP	51 426.27 €	51 426.27 €	100.00 %	0.00 €	0.00 %

(i) Critères de l'édition

Section : Investissement

Sens : Recette

Chapitre ou compte	Budgétisé	Réalisé		Disponible	
		Montant	%	Montant	%
Investissement - Recette	152 730.74 €	152 730.74 €	100.00 %	0.00 €	0.00 %
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	51 426.27 €	51 426.27 €	100.00 %	0.00 €	0.00 %
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	51 426.27 €	51 426.27 €	100.00 %	0.00 €	0.00 %
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	101 304.47 €	101 304.47 €	100.00 %	0.00 €	0.00 %
3555 - Terrains aménagés	101 304.47 €	101 304.47 €	100.00 %	0.00 €	0.00 %

Balance générale

358 - COMMUNE DE FORGES DE LANOUEE / 15 - LOT LE HAUT CLINCHARD / 2025

Critères de édition :

Section / Sens	Budget Primitif	Budget Supplémentaire	Crédits de Reports	Décisions Modificatives	Total Budgetisé (A)	Engagé	Reste engagé (B1)	Liquidé (B2)	Total Réalisé (B) = (B1) + (B2)	Montant disponible = (A) - (B)
Investissement										
Dépense	152 730,74 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	152 730,74 €	0,00 €	0,00 €	83 875,66 €	83 875,66 €	68 855,08 €
Recette	152 730,74 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	152 730,74 €	0,00 €	0,00 €	152 730,74 €	152 730,74 €	0,00 €
Excédent	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	68 855,08 €	68 855,08 €	
Déficit										
Fonctionnement										
Dépense	151 508,80 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	151 508,80 €	0,00 €	0,00 €	151 504,80 €	151 504,80 €	5,00 €
Recette	151 508,80 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	151 508,80 €	0,00 €	0,00 €	34 258,39 €	34 258,39 €	117 250,41 €
Excédent	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €			
Déficit								117 245,41 €	117 245,41 €	
Résultat										
Excédent	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €			
Déficit								48 390,33 €	48 390,33 €	

Annex 4

35904 - LOT RES DU HAUT CLINCHARD FORG

Exercice 2025

I - INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES		I
Bilan synthétique (en milliers d'euros)		D
ACTIF NET (1)	Total	FONDS PROPRES ET PASSIF
ACTIF IMMOBILISÉ		FONDS PROPRES
Immobilisations incorporelles (nettes)		Apports et subventions d'investissement
Subventions d'investissement versées		Neutralisations et régularisations
Autres immobilisations incorporelles		Réserves
Immobilisations corporelles (nettes)		Report à nouveau
Terrains		Résultat de l'exercice
Concessions		Droits de cession, de rattachement, de rattachement et de rattachement
Réseaux et installations de voie		TOTAL FONDS PROPRES (2)
Réseaux divers		PASSIF
Installations techniques, agencements et matériels		TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (3)
Immobilisations prises en concessions ou affectées		DETTES FINANCIÈRES
Autres		Emprunts obligataires
Immobilisations corporelles en cours		Emprunts souscrits avec des établissements de crédit
Droits de retour relatifs aux biens mis à disposition ou affectés		Dettes financières et autres emprunts
Immobilisations financières (nettes)		TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (2)		DETTES NON FINANCIÈRES
ACTIF CIRCULANT		Dettes fournisseurs et comptes rattachés
Stocks	22,45	Autres dettes non financières
Créances	0,57	Produits constatés d'avance
Charges constatées d'avance		TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)
Télégrammes		TOTAL TRÉSORERIE (4)
TOTAL ACTIF CIRCULANT (4)	33,02	TOTAL PASSIF (5) = (1)+(2)+(3)+(4)
Comptes de régularisation (11)		Comptes de régularisation (10)
Excès de conversion actif (12)		Écart de conversion passif (13)
TOTAL GÉNÉRAL (5 = 2 + 3 + 4 + 11 + 12 + 13)	33,02	TOTAL GÉNÉRAL (6 = 2 + 3 + 4 + 10 + 13 + 14)

[1] Déclenché lors des participations et des décisions

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
Compte de résultat synthétique (en milliers d'euros)	E

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)		
Dotations de l'état		
Participations		
Compensations, autres attributions et autres participations		
Donc et legs		
Impôts et taxes		
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE		
Ventes de biens ou prestations de services	1,81	
Produits des cessions d'actifs		
Autres produits de gestion		
Production stockée et immobilisée	-68,86	0,03
AUTRES PRODUITS		
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Reprises du financement rattaché à un actif		
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions		
Neutralisation des moins-values de cession		
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)	-67,05	0,03
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Achats et charges externes		0,18
Charges de personnel		
Indemnités des élus (et membres du CESR)		
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)		
Impôts et taxes		
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions		
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés		
Neutralisation des dépréciations et provisions		
Neutralisation des plus-values de cession		
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)		0,18

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
Compte de résultat synthétique (en milliers d'euros)	E

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
CHARGES D'INTERVENTION		
Dispositifs d'intervention pour compte propre		
Autres charges		
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)		
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)	-67,05	-0,15
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)		
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (VI)		
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)		
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)	-67,05	-0,15

ANNEXE 5 – CGCT – extrait de l'article L2313-1 qui suit :

Article L2313-1

Version en vigueur depuis le 01 avril 2019

Modifié par LOI n°2018-1317 du 28 décembre 2018 - art. 191 (V)

Modifié par Ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 - art. 6

Les budgets de la Commune restent déposés à la mairie et, le cas échéant, à la mairie annexe où ils sont mis sur place à la disposition du public dans les quinze jours qui suivent leur adoption ou éventuellement leur notification après règlement par le représentant de l'Etat dans le département.

Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen de publicité au choix du Maire.

Dans les Communes de 3 500 habitants et plus, les documents budgétaires, sans préjudice des dispositions de l'article L. 2343-2, sont assortis en annexe :

- 1° De données synthétiques sur la situation financière de la Commune ;
- 2° De la liste des concours attribués par la Commune sous forme de prestations en nature ou de subventions. Ce document est joint au seul compte financier unique ;
- 3° De la présentation agrégée des résultats afférents au dernier exercice connu du budget principal et des budgets annexes de la Commune. Ce document est joint au seul compte financier unique ;
- 4° De la liste des organismes pour lesquels la commune :
 - a) détient une part du capital ;
 - b) a garanti un emprunt ;
 - c) a versé une subvention supérieure à 75 000 euros ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme.

La liste indique le nom, la raison sociale et la nature juridique de l'organisme ainsi que la nature et le montant de l'engagement financier de la Commune ;

- 5° Abrogé ;
- 6° D'un tableau retraçant l'encours des emprunts garantis par la commune ainsi que l'échéancier de leur amortissement ;
- 7° De la liste des délégataires de service public ;
- 8° Du tableau des acquisitions et cessions immobilières mentionné au c de l'article L. 300-5 du code de l'urbanisme ;
- 9° D'une annexe retraçant l'ensemble des engagements financiers de la collectivité territoriale ou de l'établissement public résultant des marchés de partenariat prévus à l'article L. 1414-1 ;

10° D'une annexe retraçant la dette liée à la part investissements des marchés de partenariat.

Lorsqu'une décision modificative ou le budget supplémentaire a pour effet de modifier le contenu de l'une des annexes, celle-ci doit être à nouveau produite pour le vote de la décision modificative ou du budget supplémentaire.

Dans ces mêmes Communes de 3 500 habitants et plus, les documents visés au 1° font l'objet d'une insertion dans une publication locale diffusée dans la Commune.

Les Communes mentionnées à l'alinéa précédent et ayant institué la taxe de balayage peuvent retracer dans un même état, en lieu et place de l'état de répartition prévu au même alinéa, d'une part, les produits perçus mentionnés audit alinéa majoré des produits de la taxe de balayage, et, d'autre part, les dépenses directes et indirectes relatives à l'exercice du service public de collecte et traitement des déchets, ainsi que celles occasionnées par le balayage de la superficie des voies livrées à la circulation publique.

Pour l'application des deux alinéas précédents, les produits retracés ne comprennent pas les impositions supplémentaires établies au titre de l'exercice ou des exercices précédents.

Les Communes et leurs groupements de 10 000 habitants et plus ayant institué la taxe d'enlèvement des ordures ménagères conformément aux articles 1520,1609 quater, 1609 quinquies C et 1379-0 bis du Code général des impôts et qui assurent au moins la collecte des déchets ménagers retracent dans un état spécial annexé aux documents budgétaires, d'une part, le produit perçu de la taxe précitée et les dotations et participations reçues pour le financement du service, liées notamment aux ventes d'énergie ou de matériaux, aux soutiens reçus des éco-organismes ou aux aides publiques, et d'autre part, les dépenses, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

Les établissements publics de coopération intercommunale et les Communes signataires de contrats de ville définis à l'article 6 de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine présentent annuellement un état, annexé à leur budget, retraçant les recettes et les dépenses correspondant aux engagements pris dans le cadre de ces contrats. Y figurent l'ensemble des actions conduites et des moyens apportés par les différentes parties au contrat, notamment les départements et les régions, en distinguant les moyens qui relèvent de la politique de la ville de ceux qui relèvent du droit commun.

Pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la Collectivité ainsi que sur ses différents engagements.

Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au Conseil Municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L. 2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte financier unique, conformément à l'article L. 2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la Commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le Conseil Municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat.

Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions d'application du présent article.

OBJET : DELIBERATION N° 2026-04.30-03 – COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) – LOTISSEMENT LA FORÊT - ANNEE 2025

- **Présentation du Compte Financier Unique et de la note brève et synthétique**
- **Arrêté du Compte Financier Unique par le Conseil Municipal**

Rapporteurs : André BRIEND et Isabelle AUQUET

Exposé

Le Maire donne la parole à Mme AUQUET Isabelle, Secrétaire Générale de Mairie qui présente le dossier.

Elle présente le compte financier unique de l'année 2025 pour l'entité Lotissement Communal de la Forêt dont un exemplaire a été remis avec la convocation.

Elle présente la note brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles qui doit être annexée au compte financier unique et sera publiée sur le site internet de la Commune.

Le Conseil Municipal examine le compte financier unique de l'exercice 2025 dressé par Monsieur Jacques BIHOUEE, Maire sortant et le Trésorier Municipal qui s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultat reporté		+ 110 034,31 €
Opérations de l'exercice	179 548,98 €	69 514,67 €
TOTAUX	179 548,98 €	179 548,98 €
Résultat définitif	0	0

INVESTISSEMENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultat reporté	- 69 514,66 €	
Opérations de l'exercice	0	69 514,66 €
TOTAUX	- 69 514,66 €	69 514,66 €
Résultat définitif	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé des comptes,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Procède à un vote par scrutin ordinaire à main levée qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	18
DONNANT POUVOIRS	05
VOTANTS	23
ABSTENTIONS	00
SUFFRAGES EXPRIMES	23
MAJORITE ABSOLUE	12
POUR	23
CONTRE	00

Compte-tenu de ces éléments,

Le Conseil Municipal :

- **ARRETE** pour 2025, le Compte Financier Unique du Lotissement Communal de la Forêt tel que présenté.

- **VALIDE** la note brève et synthétique telle que présentée,

- **AUTORISE** le Maire ou son Représentant à signer l'ensemble des documents constituant le Compte Financier Unique du Lotissement Communal de la Forêt pour l'année 2025.

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 par voie d'affichage à la mairie et sur le site www.forgesdelanouee.fr

Date de mise en ligne : 11 mai 2026



LOTISSEMENT COMMUNAL DE LA FORET – COMPTE FINANCIER UNIQUE ANNEE 2025

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

SOMMAIRE

5. Le cadre général du compte financier unique
6. La section de fonctionnement et annexe 1
7. La section d'investissement et annexe 2
8. Les données synthétiques du compte financier unique – récapitulation – annexes 3 et 4

Annexe 5 : extrait du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

3. LE CADRE GENERAL DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

L'article 107 de la Loi N° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a modifié l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatif à la publicité des budgets et des comptes.

Dans toutes les Communes et leurs établissements publics, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte financier unique de l'exercice antérieur. Conformément au Décret N° 2016-834 du 23 juin 2016, cette note doit être mise en ligne sur le site internet de la Collectivité lorsque celle-ci en est pourvue et permet aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le Lotissement Communal de la Forêt, elle est disponible sur le site internet de la Commune de Forges de Lanouée : www.forgesdelanouee.fr

Les Collectivités territoriales autorisées adoptent un Compte Financier Unique (CFU) au plus tard au titre de l'exercice 2026 qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion au sein d'un seul et même document, c'est un document commun à l'Ordonnateur et au Comptable.

Le Compte Financier Unique apporte une information enrichie grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécutions budgétaires et d'informations patrimoniales qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné (présentation renouvée des ratios, une nouvelle présentation des résultats, le bilan et le compte de résultat synthétiques et la mise en exergue des taux des contributions et produits afférents).

Forges de Lanouée a souhaité mettre en place le CFU dès l'exercice 2025. Ce document retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et réalisées pour l'année 2025 ainsi que les comptes du Trésorier Municipal. Le Compte financier unique constitue un acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la Collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 1^{er} juin de l'année suivante à laquelle il se rapporte et transmis au Représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Le Compte financier unique du Lotissement Communal de la Forêt a été voté le 20 février 2026 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le compte financier unique du Lotissement Communal de la Forêt.

4. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

c) Généralités

Lorsque la Commune décide de créer un lotissement, elle doit créer un budget annexe assujetti de plein droit à la TVA. Les opérations comptables du lotissement dont enregistrées dans des comptes de charges et de produits que peuvent lier temporairement des comptes de stocks jusqu'au dénouement complet de la commercialisation. Les éléments figurant en stocks doivent, quelle qu'en soit la nature, être évalués à leur coût de revient. Le coût de production des biens et services est déterminé par l'addition du coût d'acquisition des matières consommées pour leur production (terrain, études, travaux...), des charges directes de production et de la fraction des charges indirectes pouvant être rattachées à la production.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du Lotissement Communal de la Forêt.

Les recettes de fonctionnement du Lotissement Communal de la Forêt pour l'année 2025 représentent 69 514.67 € dont 42 435.01 € de vente de 3 lots et 27 079.66 € de participation de la Commune pour solder le déficit cumulé à la fin de l'exercice 2025 et s'y ajoute l'excédent de l'année 2024 à reporter (+ 110 034.31 €) soit un total de recettes de fonctionnement de 179 548.98 €.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par un reversement d'excédent de fonctionnement (110 034.31 €), un arrondi de TVA (0.01 €) et une opération de stocks pour un montant de 69 514.66 € soit un total de dépenses de fonctionnement de 179 548.98 €.

Au total, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement permet de solder les comptes pour ce lotissement.

d) Les principales dépenses et recettes de la section
Etat détaillé des comptes ci-joint (annexe 1)

3 .LA SECTION D'INVESTISSEMENT

c) Généralités

Les recettes d'investissement du Lotissement Communal de la Forêt pour l'année 2025 représentent 69 514.66 de reprise du stock initial de l'année 2024.

Les dépenses d'investissement sont constituées du déficit de l'année 2024 (69 514.66 €).

Au total, l'écart entre le volume total des recettes d'investissement et celui des dépenses d'investissement permet de solder les comptes pour ce lotissement.

d) Les principales dépenses et recettes de la section
Etat détaillé des comptes ci-joint (annexe 2)

5 . LES DONNEES SYNTHETIQUES DU COMPTE FINANCIER UNIQUE - RECAPITULATION

Balance par section et par chapitre ci-jointe (annexe 3)

Bilan et compte de résultat ci-joints (annexe 4)

Pour les Collectivités locales et leurs établissements, les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L 5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du CGCT prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Comparatif - Détail Chapitre/article

358 - COMMUNE DE FORGES DE LANOUEE / 2014 - LOT LA FORET / 2025

Fonctionnement - Dépense

① Critères de l'édition

Section : Fonctionnement

Sens : Dépense

Chapitre ou compte	Budgétisé	Réalisé		Disponible	
		Montant	%	Montant	%
Fonctionnement - Dépense	179 553.97 €	179 548.98 €	100,00 %	4.99 €	0,00 %
942 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	69 514.68 €	69 514.68 €	100,00 %	0,00 €	0,00 %
71355 - Variation des stocks de terrains aménagés	69 514.68 €	69 514.68 €	100,00 %	0,00 €	0,00 %
85 - Autres charges de gestion courante	110 039.31 €	110 034.32 €	100,00 %	4.99 €	0,00 %
65822 - Revers, excédent des BA à caractère administratif au BP	110 034.31 €	110 034.31 €	100,00 %	0,00 €	0,00 %
65888 - Autres charges diverses de gestion courante	5,00 €	0,01 €	0,20 %	4,99 €	99,80 %

① Critères de l'édition

Section : Fonctionnement

Sens : Recette

Chapitre ou compte	Budgétisé	Réalisé		Disponible	
		Montant	%	Montant	%
Fonctionnement - Recette	179 553.97 €	179 548.98 €	100,00 %	4.99 €	0,00 %
902 - Résultat de fonctionnement reporté	110 034.31 €	110 034.31 €	100,00 %	0,00 €	0,00 %
002 - Résultat de fonctionnement reporté	110 034.31 €	110 034.31 €	100,00 %	0,00 €	0,00 %
942 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	69 514.68 €	0,00 €	0,00 %	69 514.68 €	100,00 %
71355 - Variation des stocks de terrains aménagés	69 514.68 €	0,00 €	0,00 %	69 514.68 €	100,00 %
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00 €	42 435.01 €	0,00 %	-42 435.01 €	0,00 %
7015 - Ventes de terrains aménagés	0,00 €	42 435.01 €	0,00 %	-42 435.01 €	0,00 %
75 - Autres produits de gestion courante	5,00 €	27 079.86 €	441 597,28 %	-27 074.86 €	-441 497,28 %
75822 - Prise en charge du déficit du BA à caractère admin. par le BP	0,00 €	27 079.86 €	0,00 %	-27 079.86 €	0,00 %
75888 - Autres produits divers de gestion courante	5,00 €	0,00 €	0,00 %	5,00 €	100,00 %

① Critères de l'édition

Section : Investissement

Sens : Dépense

Chapitre ou compte	Budgétisé	Réalisé		Disponible	
		Montant	%	Montant	%
Investissement - Dépense	139 029.32 €	69 514.66 €	50,00 %	69 514.66 €	50,00 %
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	69 514.66 €	69 514.66 €	100,00 %	0.00 €	0,00 %
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	69 514.66 €	69 514.66 €	100,00 %	0.00 €	0,00 %
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	69 514.66 €	0.00 €	0,00 %	69 514.66 €	100,00 %
3555 - Terrains aménagés	69 514.66 €	0.00 €	0,00 %	69 514.66 €	100,00 %

① Critères de l'édition

Section : Investissement

Sens : Recette

Chapitre ou compte	Budgétisé	Réalisé		Disponible	
		Montant	%	Montant	%
Investissement - Recette	139 029.32 €	69 514.66 €	50,00 %	69 514.66 €	50,00 %
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	69 514.66 €	69 514.66 €	100,00 %	0.00 €	0,00 %
3555 - Terrains aménagés	69 514.66 €	69 514.66 €	100,00 %	0.00 €	0,00 %
16 - Emprunts et dettes assimilées	69 514.66 €	0.00 €	0,00 %	69 514.66 €	100,00 %
166742 - Dettes - Collectivité de rattachement	69 514.66 €	0.00 €	0,00 %	69 514.66 €	100,00 %

Balance générale

358 - COMMUNE DE FORGES DE LANOUEE / 2014 - LOT LA FORET / 2025

Critères de l'édition :

Section / Sens	Budget Primitif	Budget Supplémentaire	Crédits de Reports	Décisions Modificatives	Total Budgeté (A)	Engagé	Reste engagé (B1)	Liquidé (B2)	Total Réalisé (B) = (B1) + (B2)	Montant disponible = (A) - (B)
Investissement										
Dépense	139 029,32 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	139 029,32 €	0,00 €	0,00 €	69 514,88 €	69 514,88 €	69 514,88 €
Recette	139 029,32 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	139 029,32 €	0,00 €	0,00 €	69 514,88 €	69 514,88 €	69 514,88 €
Excédent	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Déficit										
Fonctionnement										
Dépense	179 553,97 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	179 553,97 €	0,00 €	0,00 €	179 548,98 €	179 548,98 €	4,99 €
Recette	179 553,97 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	179 553,97 €	0,00 €	0,00 €	179 548,98 €	179 548,98 €	4,99 €
Excédent	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Déficit										
Résultat										
Excédent	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Déficit										

I - INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES

Bilan synthétique (en milliers d'euros)

		I	D
ACTIF NET (1)	Total	FONDS PROPRES ET PASSIF	
ACTIF IMMOBILISÉ		FONDS PROPRES	
Immobilisations incorporelles (nettes)		Apports et subventions d'investissement	
Subventions d'investissement versées		Neutralisations et régularisations	
Autres immobilisations incorporelles		Réserves	
Immobilisations corporelles (nettes)		Report à nouveau	
Terrains		Résultat de l'exercice	
Constructions		Droits du concédant, de l'affermant, de l'affectant et du remettant	
Réseaux et installations de voirie		TOTAL FONDS PROPRES (1)	
Réseaux divers		PASSIF	
Installations techniques, agencements et matériel		TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)	
Immobilisations mises en concession ou affermées		DETTES FINANCIÈRES	
Autres		Emprunts obligataires	
Immobilisations corporelles en cours		Emprunts souscrits auprès des établissements de crédit	
Droits de retour relatifs aux biens mis à disposition ou affectés		Dettes financières et autres emprunts	
Immobilisations financières (nettes)		TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)	
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)		DETTES NON FINANCIÈRES	
ACTIF CIRCULANT		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
Stocks		Autres dettes non financières	
Créances		Produits constatés d'avance	
Charges constatées d'avance		TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)	
Trésorerie		TOTAL TRÉSORERIE (4)	
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)		TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)	
Comptes de régularisation (III)		Comptes de régularisation (III)	
Écarts de conversion actif (IV)		Écarts de conversion passif (IV)	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	

I - INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
Compte de résultat synthétique (en milliers d'euros)	E

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)		
Dotations de l'état		
Participations		
Compensations, autres attributions et autres participations		
Dons et legs		
Impôts et taxes		
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE		
Ventes de biens ou prestations de services	42,44	11,72
Produits des cessions d'actifs		
Autres produits de gestion	27,08	
Production stockée et immobilisée	-69,51	-20,77
AUTRES PRODUITS		
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Reprises du financement rattaché à un actif		
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions		
Neutralisation des moins-values de cession		
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT(I)		-8,05
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Achats et charges externes		
Charges de personnel		
Indemnités des élus (et membres du CESR)		
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)	110,03	
Impôts et taxes		
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions		
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés		
Neutralisation des dépréciations et provisions		
Neutralisation des plus-values de cession		
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)	110,03	

I - INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
Compte de résultat synthétique (en milliers d'euros)	E

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
CHARGES D'INTERVENTION		
Dispositifs d'intervention pour compte propre		
Autres charges		
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)		
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)	-110,03	-8,05
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)		
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (VI)		
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)		
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)	-110,03	-8,05

OBJET : DELIBERATION N° 2026-04.30-04 – COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) – LOTISSEMENT COMMUNAL LE CLOS DE LA VIGNE - ANNEE 2025

- **Présentation du Compte Financier Unique et de la note brève et synthétique**
- **Arrêté du Compte Financier Unique par le Conseil Municipal**

Rapporteurs : André BRIEND et Isabelle AUQUET

Exposé

Le Maire donne la parole à Mme AUQUET Isabelle, Secrétaire Générale de Mairie qui présente le dossier.

Elle présente le compte financier unique de l'année 2025 pour l'entité Lotissement Communal Le Clos de la Vigne dont un exemplaire a été remis avec la convocation.

Elle présente la note brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles qui doit être annexée au compte financier unique et sera publiée sur le site internet de la Commune.

Le Conseil Municipal examine le compte financier unique de l'exercice 2025 dressé par Monsieur Jacques BIHOUÉE, Maire sortant et le Trésorier Municipal qui s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultat reporté	- 25 377,87 €	
Opérations de l'exercice	351 620,82 €	380 295,82 €
TOTAUX	376 998,69 €	380 295,82 €
Résultat définitif		+ 3 297,13 €

INVESTISSEMENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultat reporté		+ 165 435,44 €
Opérations de l'exercice	404 974,88 €	327 365,12 €
TOTAUX	404 974,88 €	492 800,56 €
Résultat définitif		87 825,68 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé des comptes,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Procède à un vote par scrutin ordinaire à main levée qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	18
DONNANT POUVOIRS	05
VOTANTS	23
ABSTENTIONS	00
SUFFRAGES EXPRIMES	23
MAJORITE ABSOLUE	12
POUR	23
CONTRE	00

Compte-tenu de ces éléments,

Le Conseil Municipal :

- **ARRETE** pour 2025, le Compte Financier Unique du Lotissement Communal Le Clos de la Vigne tel que présenté.
- **VALIDE** la note brève et synthétique telle que présentée,
- **AUTORISE** le Maire ou son Représentant à signer l'ensemble des documents constituant le Compte Financier Unique du Lotissement Communal Le Clos de la Vigne pour l'année 2025.

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 par voie d'affichage à la mairie et sur le site www.forgesdelanouee.fr

Date de mise en ligne : 11 mai 2026



LOTISSEMENT COMMUNAL LE CLOS DE LA VIGNE – COMPTE FINANCIER UNIQUE ANNEE 2025

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

SOMMAIRE

- 9. Le cadre général du compte financier unique
 - 10. La section de fonctionnement et annexe 1
 - 11. La section d'investissement et annexe 2
 - 12. Les données synthétiques du compte financier unique – récapitulation –
annexes 3 et 4
- Annexe 5 : extrait du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

5. LE CADRE GENERAL DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

L'article 107 de la Loi N° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a modifié l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatif à la publicité des budgets et des comptes.

Dans toutes les Communes et leurs établissements publics, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte financier unique de l'exercice antérieur. Conformément au Décret N° 2016-834 du 23 juin 2016, cette note doit être mise en ligne sur le site internet de la Collectivité lorsque celle-ci en est pourvue et permet aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le Lotissement Communal du Clos de la vigne, elle est disponible sur le site internet de la Commune de Forges de Lanouée : www.forgesdelanouee.fr

Les Collectivités territoriales autorisées adoptent un Compte Financier Unique (CFU) au plus tard au titre de l'exercice 2026 qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion au sein d'un seul et même document, c'est un document commun à l'Ordonnateur et au Comptable.

Le Compte Financier Unique apporte une information enrichie grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécutions budgétaires et d'informations patrimoniales qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné (présentation rénovée des ratios, une nouvelle présentation des résultats, le bilan et le compte de résultat synthétiques et la mise en exergue des taux des contributions et produits afférents).

Forges de Lanouée a souhaité mettre en place le CFU dès l'exercice 2025.

Ce document retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et réalisées pour l'année 2025 ainsi que les comptes du Trésorier Municipal.

Le Compte financier unique constitue un acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la Collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 1^{er} juin de l'année suivante à laquelle il se rapporte et transmis au Représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Le Compte financier unique du Lotissement Communal le Clos de la vigne a été voté le 20 février 2026 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le compte financier unique du Lotissement Communal du Clos de la vigne.

6. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

e) Généralités

Lorsque la Commune décide de créer un lotissement, elle doit créer un budget annexe assujéti de plein droit à la TVA. Les opérations comptables du lotissement sont enregistrées dans des comptes de charges et de produits que peuvent lier temporairement des comptes de stocks jusqu'au dénouement complet de la commercialisation. Les éléments figurant en stocks doivent, quelle qu'en soit la nature, être évalués à leur coût de revient. Le coût de production des biens et services est déterminé par l'addition du coût d'acquisition des matières consommées pour leur production (terrain, études, travaux...), des charges directes de production et de la fraction des charges indirectes pouvant être rattachées à la production.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du Lotissement Communal du Clos de la vigne.

Les recettes de fonctionnement du Lotissement Communal du Clos de la vigne pour l'année 2025 représentent 380 295.82 € dont 69 301.93 € de vente de 3

lots et 1 076.06 € de subvention du Syndicat Départemental d'Énergies du Morbihan (SDEM) pour la desserte en éclairage public et une opération de stocks (309 917.83 €)

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par des frais de dépôts de pièces du lotissement auprès du Notaire chargé de rédaction des actes de vente (592 €), de travaux électriques, télécom et éclairage public (23 663.70 €) et une opération de stock pour un montant de 327 365.12 €. S'y ajoute le déficit de l'année 2024 à reporter (25 377.87 €) soit un total de dépenses de fonctionnement de 376 998.69 €.

Au total, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue un excédent de 3 297,13 € à reporter au budget de l'année 2026.

f) Les principales dépenses et recettes de la section
Etat détaillé des comptes ci-joint (annexe 1)

3 .LA SECTION D'INVESTISSEMENT

e) Généralités

Les recettes d'investissement du Lotissement Communal du Clos de la vigne pour l'année 2025 représentent 492 800.56 dont 327 365.12 de reprise du stock initial de l'année 2024 et 165 435.44 € d'excédent de l'année 2024 à reporter.

Les dépenses d'investissement sont constituées d'opérations de stocks (309 917.83 €) et d'un remboursement d'avance à la Commune (95 057.05 €) soit un total de dépenses de 404 974.88 € ;

Au total, l'écart entre le volume total des recettes d'investissement et celui des dépenses d'investissement constitue l'excédent de 87 825.68 € à reporter au budget de l'année 2026.

f) Les principales dépenses et recettes de la section
Etat détaillé des comptes ci-joint (annexe 2)

6 . LES DONNEES SYNTHETIQUES DU COMPTE FINANCIER UNIQUE - RECAPITULATION

Balance par section et par chapitre ci-jointe (annexe 3)

Bilan et compte de résultat ci-joints (annexe 4)

Pour les Collectivités locales et leurs établissements, les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L 5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du CGCT prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Annexe 4

Comparatif - Détail Chapitre/article

02/02/2026 10:55

Page 1 / 1

358 - COMMUNE DE FORGES DE LANOUEE / 04 - Lotissement le Clos de la Vigne / 2025

Fonctionnement - Dépense

Critères de l'édition

Section : Fonctionnement

Sans : Dépense

Chapitre ou compte	Budgétisé	Réalisé		Disponible	
		Montant	%	Montant	%
Fonctionnement - Dépense	397 748.51 €	375 998.89 €	94,78 %	20 748.82 €	5,22 %
002 - Résultat de fonctionnement reporté	25 377.87 €	25 377.87 €	100,00 %	0,00 €	0,00 %
002 - Résultat de fonctionnement reporté	25 377.87 €	25 377.87 €	100,00 %	0,00 €	0,00 %
011 - Charges à caractère général	45 000.52 €	24 255.70 €	53,90 %	20 744.82 €	46,10 %
6045 - Achats d'études et prestations de services (terrains à aménager)	0,00 €	592,00 €	0,00 %	-592,00 €	0,00 %
605 - Achats de matériel, équipements et travaux	45 000.52 €	23 663.70 €	52,59 %	21 336.82 €	47,41 %
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	327 365.12 €	327 365.12 €	100,00 %	0,00 €	0,00 %
7133 - Variation des en-cours de production de biens	327 365.12 €	327 365.12 €	100,00 %	0,00 €	0,00 %
65 - Autres charges de gestion courante	5,00 €	0,00 €	0,00 %	5,00 €	100,00 %
65888 - Autres charges diverses de gestion courante	5,00 €	0,00 €	0,00 %	5,00 €	100,00 %

(i) Critères de réaction

Section : Fonctionnement

Sens : Recette

Chapitre ou compte	Budgétisé	Réalisé		Disponible	
		Montant	%	Montant	%
Fonctionnement - Recette	397 748.51 €	300 296.02 €	96,61 %	17 452.69 €	4,39 %
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	397 743.51 €	309 917.83 €	77,92 %	87 825.68 €	22,08 %
7133 - Variation des en-cours de production de biens	0,00 €	309 917.83 €	0,00 %	-309 917.83 €	0,00 %
71355 - Variation des stocks de terrains aménagés	397 743.51 €	0,00 €	0,00 %	397 743.51 €	100,00 %
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00 €	69 301.93 €	0,00 %	-69 301.93 €	0,00 %
7015 - Ventes de terrains aménagés	0,00 €	69 301.93 €	0,00 %	-69 301.93 €	0,00 %
75 - Autres produits de gestion courante	5,00 €	1 076.06 €	21 621,20 %	-1 071.06 €	-21 421,20 %
757358 - Subventions de fonctionnement des autres groupements	0,00 €	1 076.06 €	0,00 %	-1 076.06 €	0,00 %
75868 - Autres produits divers de gestion courante	5,00 €	0,00 €	0,00 %	5,00 €	100,00 %

Comparatif - Détail Chapitre/article

02/02/2026 10:57

Page 1 / 1

358 - COMMUNE DE FORGES DE LANOUEE / 04 - Lotissement le Clos de la Vigne / 2025

Investissement - Dépense

Critères de l'édition

Section : Investissement

Sens : Dépense

Chapitre ou compte	Budgétisé	Réalisé		Disponible	
		Montant	%	Montant	%
Investissement - Dépense	492 800,56 €	404 974,88 €	82,19 %	87 826,68 €	17,82 %
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	397 743,51 €	309 917,83 €	77,92 %	87 826,68 €	22,08 %
3351 - Terrains	0,00 €	195,35 €	0,00 %	-195,35 €	0,00 %
3354 - Etudes et prestations de services	0,00 €	35 562,92 €	0,00 %	-35 562,92 €	0,00 %
3355 - Travaux	0,00 €	274 159,98 €	0,00 %	-274 159,98 €	0,00 %
3555 - Terrains aménagés	397 743,51 €	0,00 €	0,00 %	397 743,51 €	100,00 %
16 - Emprunts et dettes assésées	95 057,05 €	95 057,05 €	100,00 %	0,00 €	0,00 %
168741 - Autres dettes - Communes membres du GFP	95 057,05 €	95 057,05 €	100,00 %	0,00 €	0,00 %

Critères de l'édition

Section : Investissement

Sens : Recette

Chapitre	Budgétisé	Réalisé		Disponible	
		Montant	%	Montant	%
Investissement - Recette	492 800,56 €	492 800,56 €	100,00 %	0,00 €	0,00 %
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	185 435,44 €	185 435,44 €	100,00 %	0,00 €	0,00 %
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	327 365,12 €	327 365,12 €	100,00 %	0,00 €	0,00 %

Annex 5

Date : 02/02/2026 11

Balance générale

358 - COMMUNE DE FORGES DE LANOUEE / 04 - Lotissement le Clos de la Vigne / 2025

Critères de l'édition :

Section / Sens	Budget Primitif	Budget Supplémentaire	Crédits de Reports	Décisions Modificatives	Total Budgétisé (A)	Engagé	Reste engagé (B1)	Liquidé (B2)	Total Réalisé (B) = (B1) + (B2)	Montant disponible = (A) - (B)
Investissement										
Dépense	492 800,56 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	492 800,56 €	0,00 €	0,00 €	404 874,88 €	404 874,88 €	87 825,68 €
Recette	492 800,56 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	492 800,56 €	0,00 €	0,00 €	492 800,56 €	492 800,56 €	0,00 €
Excédent	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	87 825,68 €	87 825,68 €	
Déficit										
Fonctionnement										
Dépense	397 748,51 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	397 748,51 €	0,00 €	0,00 €	376 868,89 €	376 868,89 €	20 749,62 €
Recette	397 748,51 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	397 748,51 €	0,00 €	0,00 €	380 295,82 €	380 295,82 €	17 452,69 €
Excédent	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 297,13 €	3 297,13 €	
Déficit										
Résultat										
Excédent	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	91 122,81 €	91 122,81 €	
Déficit										

35805 - LOT CLOS LA VIGNE FORGES LANOU

Exercice 2025

I - INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES		Bilan synthétique (en milliers d'euros)	
		Total	Total
ACTIF NET (1)			
ACTIF IMMOBILISÉ			
Immobilisations incorporelles (nettes)			
Subventions d'investissement versées			
Autres immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles (nettes)			
Terrains			
Constructions			
Réseaux et installations de voirie			
Réseaux d'eau			
Installations techniques, agencement et matériel			
Véhicules et matériels mis en concession ou affectés			
Autres			
Immobilisations corporelles en cours			
Droits de retour relatifs aux biens mis à disposition ou affectés			
Immobilisations financières (nettes)			
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (2)			
ACTIF CIRCULANT			
Stocks	308,82		13,00
Créances	304,54		
Charges constatées d'avance			
Talons			
TOTAL ACTIF CIRCULANT (3)	414,22		13,00
Créances de régularisation (IV)			
Écarts de conversion actif (IV)			
TOTAL GÉNÉRAL (1 + 2 + 3 + IV)	414,22		414,22
ONDS PROPRES ET PASSIF			
FONDS PROPRES			
Apports et subventions d'investissement			
Reserves			
Report à nouveau			-25,31
Régularisation de l'exercice			26,16
Droits des associés, de l'associé, de l'associé et du retraité			
TOTAL FONDS PROPRES (1)			3,20
PASSIF			
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)			
DETTES FINANCIÈRES			
Emprunts obligataires			
Emprunts soustraits au plan des établissements de crédit			
Dettes financières et autres emprunts			397,74
TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)			397,74
DETTES NON FINANCIÈRES			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Autres dettes non financières			
Provisions constatées d'avance			
TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)			13,00
TOTAL TREASORERIE (4)			
TOTAL PASSIF (1) + (2) + (3) + (4)			414,22
Comptes de régularisation (IV)			
Écarts de conversion passif (IV)			
TOTAL GÉNÉRAL (1 + 2 + 3 + IV)			414,22

I - INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES		I
Compte de résultat synthétique (en milliers d'euros)		E
POSTES	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)		
Dotation de l'état		
Participations		
Compensations, autres allocations et autres participations		
Dons et legs		
Impôts et taxes		
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE		
Ventes de biens ou prestations de services	89,29	
Produits des cessions d'actifs		
Autres produits de gestion	1,08	36,83
Produits financiers et rattachés	-17,45	62,00
AUTRES PRODUITS		
Restitutions sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Restitutions du financement rattaché à un actif		
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions		
Neutralisation des montants rattachés de cession		
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)	72,92	100,83
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Achats et charges de services		
Charges de personnel	24,20	88,20
Intérêts des EA (et membres du CR/SR)		
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances rattachées)		
Impôts et taxes		
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions		
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés		
Neutralisation des dépréciations et provisions		
Neutralisation des plus-values de cession		
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)	24,20	88,20

I - INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES		I
Compte de résultat synthétique (en milliers d'euros)		E

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
CHARGES D'INTERVENTION		
Dispositifs d'intervention pour compte propre		
Autres charges		
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)		
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)	28,68	24,07
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)		
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (VI)		
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)		
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)	28,68	24,07

OBJET : DELIBERATION N° 2026-04.30-05 – COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) – COMMUNE - ANNEE 2025

- **Présentation du Compte Financier Unique et de la note brève et synthétique**
- **Arrêté du Compte Financier Unique par le Conseil Municipal**

Rapporteurs : André BRIEND et Isabelle AUQUET

Exposé

Le Maire donne la parole à Mme AUQUET Isabelle, Secrétaire Générale de Mairie qui présente le dossier.

Elle présente le compte financier unique de l'année 2025 pour l'entité de la Commune dont un exemplaire a été remis avec la convocation.

Elle présente la note brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles qui doit être annexée au compte financier unique et sera publiée sur le site internet de la Commune.

Le Conseil Municipal examine le compte financier unique de l'exercice 2025 dressé par Monsieur Jacques BIHOUÉE, Maire sortant et le Trésorier Municipal qui s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultat reporté		+ 431 173,85 €
Opérations de l'exercice	1 534 160,71 €	2 248 509,68 €
TOTAUX	1 534 160,71 €	2 679 683,53 €
Résultat définitif		+ 1 145 522,82 €

INVESTISSEMENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultat reporté		+ 448 647,43 €
Opérations de l'exercice	1 667 291,89 €	1 432 773,63 €
Restes à réaliser	2 260 765 €	323 818 €
TOTAUX	3 928 056,89 €	2 205 239,06 €
Résultat définitif	- 1 722 817,83 €	

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé des comptes,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Procède à un vote par scrutin ordinaire à main levée qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	18
DONNANT POUVOIRS	05
VOTANTS	23
ABSTENTIONS	00
SUFFRAGES EXPRIMES	23
MAJORITE ABSOLUE	12
POUR	23
CONTRE	00

Compte-tenu de ces éléments,

Le Conseil Municipal :

- **ARRETE** pour 2025, le Compte Financier Unique de la Commune tel que présenté.

- **VALIDE** la note brève et synthétique telle que présentée,

- **AUTORISE** le Maire ou son Représentant à signer l'ensemble des documents constituant le Compte Financier Unique de la Commune pour l'année 2025.

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 par voie d'affichage à la mairie et sur le site www.forgesdelanouee.fr

Date de mise en ligne : 11 mai 2026



COMMUNE - COMPTE FINANCIER UNIQUE ANNEE 2025

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

SOMMAIRE

- 13. Le cadre général du compte financier unique
 - 14. La section de fonctionnement et annexe 1
 - 15. La section d'investissement et annexe 2
 - 16. Les données synthétiques du compte financier unique – récapitulation – annexes 3 et 4
- Annexe 5 : extrait du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

7. LE CADRE GENERAL DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

L'article 107 de la Loi N° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a modifié l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatif à la publicité des budgets et des comptes.

Dans toutes les Communes et leurs établissements publics, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte financier unique de l'exercice antérieur. Conformément au Décret N° 2016-834 du 23 juin 2016, cette note doit être mise en ligne sur le site internet de la Collectivité lorsque celle-ci en est pourvue et permet aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la Commune, elle est disponible sur le site internet de la Commune de Forges de Lanouée : www.forgesdelanouee.fr

Les Collectivités territoriales autorisées adoptent un Compte Financier Unique (CFU) au plus tard au titre de l'exercice 2026 qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion au sein d'un seul et même document, c'est un document commun à l'Ordonnateur et au Comptable.

Le Compte Financier Unique apporte une information enrichie grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécutions budgétaires et d'informations patrimoniales qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné (présentation rénovée des ratios, une nouvelle présentation des résultats, le bilan et le compte de résultat synthétiques et la mise en exergue des taux des contributions et produits afférents).

Forges de Lanouée a souhaité mettre en place le CFU dès l'exercice 2025. Ce document retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et réalisées pour l'année 2025 ainsi que les comptes du Trésorier Municipal. Le Compte financier unique constitue un acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la Collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 1^{er} juin de l'année suivante à laquelle il se rapporte et transmis au Représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Le Compte financier unique de la Commune a été voté le 20 février 2026 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le compte financier unique de la Commune.

8. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

g) Généralités

Le fonctionnement permet à notre Collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent de la Commune. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursements de crédits...).

Pour notre Commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (transport scolaire, mise à disposition de salles communales, de locations de logements communaux...) aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat.

Les recettes de fonctionnement de la Commune pour l'année 2025 représentent 2 248 509.68 € auquel s'ajoute l'excédent de l'année 2024 (+ 431 173.85 €) soit un total de 2 679 683.53 €.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du Personnel Communal et les frais y afférents, les indemnités des Elus, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de

fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux Associations et les intérêts des emprunts à payer.

Pour l'année 2025, les salaires du Personnel et les frais y afférents représentent 43.41 % du budget de la Commune (opérations réelles) et celui des indemnités des Elus représente 4,27 % du budget de la Commune (opérations réelles) soit au total 47.68 %.

Les dépenses de fonctionnement de l'année 2025 représentent au total 1
534 160.71 €.

Au total, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue un excédent de 1 145 522.82 € à reporter au budget de l'année 2026.

h) Les principales dépenses et recettes de la section
Etat détaillé des comptes ci-joint (annexe 1)

i) La fiscalité

Les taux communaux des impôts locaux pour l'année 2025 sont fixés comme suit :

LIBELLES	TAUX APPLIQUES A Forges de Lanouée
Taxe Foncière Propriétés Bâties	28.43 %
Taxe Foncière des Propriétés Non Bâties	35.74 %
Taxe d'habitation pour les résidences secondaires	12.59 %

Le produit de la fiscalité locale s'élève : 859 079 € (impôts locaux et Ifer)

j) Les dotations de l'Etat

Les dotations de l'Etat se sont élevées à 632 523 € (Dgf, Dsr, Dnp, dotations aux Elus locaux et compensation d'exonération de taxes foncières).

3 .LA SECTION D'INVESTISSEMENT

g) Généralités

L'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la Commune à moyen ou long terme. Elle concerne les actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat de bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition de véhicule...

Le compte financier unique de la Commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la Commune. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, de matériel informatique, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : subventions relatives à l'investissement sur la voirie ou autres opérations d'investissement..)

Les recettes d'investissement de la Commune pour l'année 2025 représentent un total de 1 432 773.63 € dont 509 710.41 € en subventions d'investissement, 702 824.11 € en recettes financières (fctva, taxe d'aménagement et excédent de fonctionnement capitalisé), 3 050.03 € de cautions encaissées pour les logements communaux ou les locaux professionnels, 146 483.32 d'avances remboursées par les lotissements, 355.20 € de remboursement d'une facture et 70 350.56 € en opération d'ordre. A cela s'ajoute l'excédent 2024 de 448 647.43 € soit un total général des recettes d'investissement de 1 881 421.06 €.

Les dépenses d'investissement de la Commune pour l'année 2025 représentent 1 473 610.25 € en dépenses d'équipement, 126 163.79 € en capital des emprunts, 6 754 € de remboursements de cautions pour les logements communaux ou locaux professionnels, 1 302.71 € en remboursement de taxe d'aménagement, 59 461.14 € en opération d'ordre soit un total général de 1 667 291.89 €.

Au total, l'écart entre le volume total des recettes d'investissement et celui des dépenses d'investissement constitue l'excédent d'investissement de 214 129.17 € à reporter au budget de l'année 2026. Pour information, avec la prise en compte des restes à réaliser (dépenses engagées non mandatées ou recettes engagées non perçues), d'un montant de 2 260 765 € en dépenses et d'un montant de 323 818 € en recettes, il est constaté un déficit d'investissement à la fin de l'année 2025 de 1 722 817.83 €.

h) Les principales dépenses et recettes de la section
Etat détaillé des comptes ci-joint (annexe 2)

i) Les principales réalisations de l'année 2025 sont les suivantes :

Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)
Remise en marche cabine de téléconsultations médicales
Etude pour l'aménagement de l'îlot urbain cœur de bourg site de Lanouée
Etudes pour la démolition et la reconstruction de l'ancienne maison Guillot pour aménager un local pour des professionnels de santé
Etudes pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur des bâtiments communaux
Acquisition d'un poteau d'incendie, d'un jeu « la sauterelle » site des Forges, d'un abri-bus
Acquisitions d'outillages techniques (débroussailleuse, tondeuse, cellule de refroidissement)
Achat d'un camion
Acquisitions de matériels informatique (écrans, ordinateur portable, poste informatique, porte documents, repose pieds, logiciels)
Acquisitions de mobilier (bureau et tour à mangas à la médiathèque)
Travaux :
- mise aux normes buts de hand et de basket salle des sports
- rénovation du clocher de l'église St Pierre es Liens site de Lanouée,
- rénovation de la salle Louis Chérel,
- programme de voirie,
- ravalement de la salle socio-culturelle,
- achat de barrières de sécurité à la salle des sports, bancs et patères vestiaires et changement de la chaudière,
- changement afficheur panneau à la salle des sports,
- travaux d'ouvertures et de peinture église notre dame de toute aide site des Forges,
- aménagement de rues site des Forges,
- travaux toilettes publiques,
- changement des portes salle des lilas,
- aménagement du local chasse,
- travaux sur pont de chantepie,
- travaux d'éclairage public (remplacement de luminaires)

j) Les principales subventions d'investissements reçues : sont les suivantes :

Subvention Drac ou fonds vert	Rénovation clocher église st Pierre es Liens Rénovation salle Louis Chérel – site des Forges
Subvention Conseil Régional	Rénovation clocher église St Pierre es Liens
Subvention Conseil Départemental	Rénovation clocher église St Pierre Liens Rénovation salle Louis Chérel – site des Forges Travaux de voirie 2024 Rénovation de la mairie Achat de matériels informatiques Acquisition de matériels salle des sports Remplacement de stores MAM site de Lanouée Participation SDEM éclairage public – remplacement de luminaires

**7 . LES DONNEES SYNTHETIQUES DU COMPTE FINANCIER UNIQUE
- RECAPITULATION**

Balance par section et chapitre ci-jointe (annexe 3)

Bilan et compte de résultat ci-joints (annexe 4)

Pour les Collectivités locales et leurs établissements, les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L 5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du CGCT prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Comparatif - Détail Chapitre/article

358 - COMMUNE DE FORGES DE LANOUEE / 11 - COMMUNE NOUVELLE FORGES DE LANOUEE / 2025

Fonctionnement - Dépense

i Critères de l'édition

Section : Fonctionnement

Sens : Dépense

Chapitre ou compte	Budgetisé	Réalisé		Disponible	
		Montant	%	Montant	%
Fonctionnement - Dépense	2 582 836.00 €	1 534 160.71 €	59,17 %	1 058 675.29 €	40,83 %
011 - Charges à caractère général	548 235.00 €	481 949.26 €	84,26 %	66 285.74 €	15,74 %
605 - Achats de matériel, équipements et travaux	0,00 €	76,28 €	0,00 %	-76,28 €	0,00 %
60611 - Eau et assainissement	5 500,00 €	4 550,46 €	82,74 %	949,54 €	17,26 %
60612 - Energie - Electricité	81 000,00 €	67 978,70 €	83,92 %	13 021,30 €	16,08 %
60618 - Autres fournitures non stockables	0,00 €	14,50 €	0,00 %	-14,50 €	0,00 %
60621 - Combustibles	23 000,00 €	22 270,97 €	96,87 %	720,03 €	3,13 %
60622 - Carburants	9 000,00 €	4 964,93 €	55,17 %	4 035,07 €	44,83 %
60623 - Alimentation	31 000,00 €	33 134,34 €	106,88 %	-2 134,34 €	-6,88 %
60628 - Autres fournitures non stockées	0,00 €	0,00 €	0,00 %	0,00 €	0,00 %
60631 - Fournitures d'entretien	6 000,00 €	5 148,10 €	85,80 %	851,90 €	14,20 %
60632 - Fournitures de petit équipement	19 000,00 €	8 207,69 €	43,20 %	10 792,31 €	56,80 %
60633 - Fournitures de voirie	2 700,00 €	8 247,17 €	305,45 %	-5 547,17 €	-205,45 %
60636 - Vêtements de travail	2 500,00 €	2 520,10 €	100,80 %	-20,10 €	-0,80 %
6064 - Fournitures non stockées - Fournitures administratives	6 000,00 €	6 802,50 €	110,04 %	-802,50 €	-10,04 %
6065 - Fournitures non stockées - Livres, disques, cassettes...	1 500,00 €	1 562,05 €	104,14 %	-62,05 €	-4,14 %
6067 - Fournitures non stockées - Fournitures scolaires	200,00 €	299,47 €	149,73 %	-99,47 €	-49,73 %
6068 - Fournitures non stockées - Autres matières et fournitures	1 000,00 €	5 514,41 €	551,44 %	-4 514,41 €	-451,44 %
6078 - Achats de marchandises - Autres marchandises	5 000,00 €	0,00 €	0,00 %	5 000,00 €	100,00 %
611 - Contrats de prestations de services	40 000,00 €	46 131,28 €	115,33 %	-6 131,28 €	-15,33 %
613 - Locations	19 000,00 €	12 118,11 €	63,78 %	6 881,89 €	36,22 %
61521 - Entretien et réparations sur terrains	12 000,00 €	7 455,78 €	62,13 %	4 544,22 €	37,87 %
615221 - Entretien et réparations sur bâtiments publics	32 945,00 €	27 948,74 €	84,83 %	4 996,26 €	15,17 %
615228 - Entretien et réparations sur autres bâtiments	10 230,00 €	20 282,88 €	198,27 %	-10 052,88 €	-98,27 %
615231 - Entretien et réparations sur voiries	5 000,00 €	418,05 €	8,36 %	4 581,95 €	91,64 %
615232 - Entretien et réparations sur réseaux	3 000,00 €	0,00 €	0,00 %	3 000,00 €	100,00 %
61551 - Entretien et réparations sur matériel roulant	13 000,00 €	18 355,36 €	141,20 %	-5 355,36 €	-41,20 %
61558 - Entretien et réparations sur autres biens mobiliers	3 000,00 €	447,11 €	14,90 %	2 552,89 €	85,10 %
6156 - Maintenance	40 000,00 €	38 066,08 €	95,22 %	1 913,92 €	4,78 %
6161 - Primes d'assurances multirisques	21 000,00 €	20 599,39 €	97,90 %	440,61 €	2,10 %
617 - Etudes et recherches	5 680,00 €	410,70 €	7,26 %	5 249,30 €	92,74 %
618 - Divers services extérieurs	6 035,00 €	1 921,82 €	31,84 %	4 113,18 €	68,16 %
622 - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	3 500,00 €	733,00 €	20,84 %	2 767,00 €	79,06 %
623 - Publicité, publications, relations publiques	34 485,00 €	20 674,54 €	59,89 %	13 790,46 €	40,01 %
624 - Transports de biens et transports collectifs	58 000,00 €	37 844,69 €	65,25 %	20 155,31 €	34,75 %
625 - Déplacements et missions	3 000,00 €	2 675,00 €	89,20 %	324,00 €	10,80 %
626 - Frais postaux et frais de télécommunications	13 450,00 €	11 496,45 €	85,40 %	1 953,55 €	14,60 %
627 - Services bancaires et assimilés	50,00 €	247 €	4,94 %	47,53 €	95,06 %
6281 - Concours divers (cotisations...)	2 000,00 €	1 117,38 €	55,87 %	882,62 €	44,13 %
6282 - Frais de gardiennage	200,00 €	1 006,84 €	503,42 %	-806,84 €	-403,42 %
6283 - Frais de nettoyage des locaux	6 000,00 €	0,00 €	0,00 %	6 000,00 €	100,00 %

Comparatif - Détail Chapitre/article

02/02/2026 14:12

Page 2 / 3

358 - COMMUNE DE FORGES DE LANOUEE / 11 - COMMUNE NOUVELLE FORGES DE LANOUEE / 2025

Fonctionnement - Dépense

Chapitre ou compte	Budgetisé	Réalisé		Disponible	
		Montant	%	Montant	%
62875 - Remboursements de frais aux communes membres du GFP	0,00 €	45,28 €	0,00 %	-45,28 €	0,00 %
62878 - Remboursements de frais à des tiers	100,00 €	0,00 €	0,00 %	100,00 €	100,00 %
62880 - Autres services extérieurs	100,00 €	340,00 €	340,00 %	-240,00 €	-240,00 %
635 - Autres impôts, taxes et vers. ass. (administration des impôts)	21 000,00 €	20 688,78 €	98,52 %	311,24 €	1,48 %
6378 - Autres impôts, taxes (autres organismes)	100,00 €	97,90 €	97,90 %	2,10 €	2,10 %
612 - Charges de personnel et frais assimilés	698 700,00 €	687 537,73 €	98,40 %	11 162,27 €	1,60 %
6215 - Personnel affecté par la commune membre du GFP	0,00 €	387,05 €	0,00 %	-387,05 €	0,00 %
6218 - Autre personnel extérieur	6 000,00 €	0,00 €	0,00 %	6 000,00 €	100,00 %
633 - Impôts, taxes et vers. ass. / rémunérations (autres organismes)	9 500,00 €	13 237,38 €	139,34 %	-3 737,38 €	-39,34 %
6411 - Personnel titulaire	386 700,00 €	378 405,70 €	97,88 %	8 294,30 €	2,14 %
6413 - Personnel non titulaire	76 266,00 €	71 114,80 €	93,25 %	5 150,20 €	6,75 %
6450 - Charges de sécurité sociale et de prévoyance	214 535,00 €	211 837,46 €	98,74 %	2 697,54 €	1,26 %
6470 - Autres charges sociales	6 700,00 €	12 545,34 €	187,24 %	-5 845,34 €	-87,24 %
648 - Autres charges de personnel	0,00 €	0,00 €	0,00 %	0,00 €	0,00 %
014 - Atténuations de produits	1 000,00 €	0,00 €	0,00 %	1 000,00 €	100,00 %
7381111 - Dégrèvement de TFPNS en faveur des jeunes agriculteurs	1 000,00 €	0,00 €	0,00 %	1 000,00 €	100,00 %
023 - Virement à la section d'investissement	933 442,00 €	0,00 €	0,00 %	933 442,00 €	100,00 %
023 - Virement à la section d'investissement	933 442,00 €	0,00 €	0,00 %	933 442,00 €	100,00 %
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 389,42 €	22 740,06 €	242,19 %	-13 350,64 €	-142,19 %
6761 - Valeurs comptables des immobilisations cédées (hors ASA)	0,00 €	13 350,64 €	0,00 %	-13 350,64 €	0,00 %
681 - Dot. aux amort., aux dépréc. et aux prov. - Ch. fonctionnement	1 758,00 €	1 758,00 €	100,00 %	0,00 €	0,00 %
686 - Dot. aux amort., aux dépréc. et aux prov. - Charges financières	7 633,42 €	7 633,42 €	100,00 %	0,00 €	0,00 %
68 - Autres charges de gestion courante	360 324,58 €	325 737,20 €	90,40 %	34 587,38 €	9,60 %
65134 - Aides	1 000,58 €	0,00 €	0,00 %	1 000,58 €	100,00 %
65181 - Primes, dots	0,00 €	0,00 €	0,00 %	0,00 €	0,00 %
65311 - Indemnités de fonction (élus)	64 900,00 €	61 187,81 €	94,28 %	3 712,19 €	5,72 %
65312 - Frais de mission et de déplacement (élus)	3 000,00 €	625,24 €	20,84 %	2 374,76 €	79,16 %
65313 - Cotisations de retraite (élus)	3 274,00 €	3 268,70 €	99,78 %	7,30 €	0,22 %
65315 - Formation (élus)	1 905,00 €	782,00 €	41,05 %	1 123,00 €	58,95 %
65316 - Frais de représentation du maire (élus)	1 000,00 €	105,00 €	10,50 %	895,00 €	89,50 %
653172 - Cotisations fonds financement allocation fin de mandat (élus)	100,00 €	58,31 €	58,31 %	41,69 €	41,69 %
6541 - Créances admises en non-valeur	4 340,00 €	4 339,94 €	100,00 %	0,06 €	0,00 %
6542 - Créances éteintes	100,00 €	40,46 €	40,46 %	59,54 €	59,54 %
65661 - Contrib. au fonds de compensation des charges territoriales	180 000,00 €	167 823,00 €	93,23 %	12 177,00 €	6,76 %
65736211 - Subv. de fonct. aux BA et Négas admn. non cotée perso morale	53 205,00 €	0,00 €	0,00 %	53 205,00 €	100,00 %
657364 - Subventions de fonctionnement à la caisse des écoles	2 000,00 €	0,00 €	0,00 %	2 000,00 €	100,00 %
65748 - Subv. de fonctionnement aux autres personnes de droit privé	33 500,00 €	29 000,21 €	86,57 %	4 499,79 €	13,43 %
65818 - Autres redevances pour concessions, brevets, licences, procédés	0,00 €	18 691,82 €	0,00 %	-18 691,82 €	0,00 %
65821 - Déficit des budgets annexes a caractère administratif	12 000,00 €	39 079,66 €	325,66 %	-27 079,66 €	-226,66 %
65888 - Autres charges diverses de gestion courante	0,00 €	736,95 €	0,00 %	-736,95 €	0,00 %
66 - Charges financières	38 700,00 €	33 455,48 €	86,45 %	5 244,54 €	13,55 %
66111 - Intérêts réglés à l'échéance	38 700,00 €	33 455,48 €	86,45 %	5 244,54 €	13,55 %
67 - Charges spécifiques	300,00 €	0,00 €	0,00 %	300,00 €	100,00 %
673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)	300,00 €	0,00 €	0,00 %	300,00 €	100,00 %
68 - Dotations aux provisions et dépréciations	2 745,00 €	2 741,00 €	99,85 %	4,00 €	0,15 %

Comparatif - Détail Chapitre/article

02/02/2026 14:12

Page 3 / 3

358 - COMMUNE DE FORGES DE LANOUEE / 11 - COMMUNE NOUVELLE FORGES DE LANOUEE / 2025

Fonctionnement - Dépense

Chapitre ou compte	Budgétisé	Réalisé		Disponible	
		Montant	%	Montant	%
651 - Oct. aux amort., aux dépréc. et aux prov. - Ch. fonctionnement	2 745 00 €	2 741 00 €	99,85 %	4 00 €	0,15 %

Comparatif - Détail Chapitre/article

02/02/2026 14:12

Page 1 / 2

358 - COMMUNE DE FORGES DE LANOUÉE / 11 - COMMUNE NOUVELLE FORGES DE LANOUÉE / 2025

Fonctionnement - Recette

① Critères de l'édition

Section : Fonctionnement

Sens : Recette

Chapitre ou compte	Budgetisé	Réalisé		Disponible	
		Montant	%	Montant	%
Fonctionnement - Recette	2 892 836,00 €	2 879 683,53 €	103,35 %	-88 847,53 €	-3,35 %
002 - Résultat de fonctionnement reporté	431 173,85 €	431 173,85 €	100,00 %	0,00 €	0,00 %
002 - Résultat de fonctionnement reporté	431 173,85 €	431 173,85 €	100,00 %	0,00 €	0,00 %
013 - Atténuations de charges	22 000,16 €	33 902,51 €	154,10 %	-11 902,36 €	-54,10 %
009 - Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats	0,00 €	41,09 €	0,00 %	-41,09 €	0,00 %
6419 - Remboursements sur rémunérations du personnel	21 000,15 €	31 755,42 €	151,22 %	-10 755,27 €	-51,22 %
6459 - Remboursement sur charges de Sécurité Sociale et de privorence	1 000,00 €	2 108,00 €	210,80 %	-1 108,00 €	-110,80 %
642 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	11 850,64 €	0,00 %	-11 850,64 €	0,00 %
7761 - Différences sur réal. (négatives) reprises au compte de résultat	0,00 €	11 850,64 €	0,00 %	-11 850,64 €	0,00 %
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	65 000,00 €	72 110,32 €	110,94 %	-7 110,32 €	-10,94 %
70311 - Concession dans les cimetières (produit net)	1 000,00 €	3 730,00 €	373,00 %	-2 730,00 €	-273,00 %
7032 - Droits de stationnement et de location sur la voie publique	5 000,00 €	5 307,44 €	106,15 %	-307,44 €	-6,15 %
7052 - Redevances et droits des services à caractère culturel	1 500,00 €	0,00 €	0,00 %	1 500,00 €	100,00 %
7067 - Redev. et droits des services périscolaires et d'enseignement	52 000,00 €	57 357,49 €	110,30 %	-5 357,49 €	-10,30 %
7078 - Autres marchandises	1 100,00 €	1 100,00 €	100,00 %	0,00 €	0,00 %
70871 - Remboursement de frais par la collectivité de rattachement	900,00 €	985,00 €	109,44 %	-85,00 €	-9,44 %
70878 - Remboursement de frais par des tiers	3 500,00 €	3 630,39 €	103,73 %	-130,39 €	-3,73 %
73 - Impôts et taxes	300 000,00 €	355 313,84 €	118,44 %	-55 313,84 €	-18,44 %
73211 - Attribution de compensation	240 000,00 €	240 388,00 €	100,16 %	-388,00 €	-0,16 %
732221 - Fonds de péréquation des ressources com. et intercom.	10 000,00 €	29 718,00 €	297,18 %	-19 718,00 €	-197,18 %
73223 - Fonds départemental des DMTG pour les com. de - de 5 000 hab.	50 000,00 €	85 209,64 €	170,42 %	-35 209,64 €	-70,42 %
738 - Autres impôts et taxes	0,00 €	0,00 €	0,00 %	0,00 €	0,00 %
731 - Fiscalité locale	870 997,00 €	859 079,00 €	98,63 %	11 918,00 €	1,37 %
73111 - Impôts directs locaux	781 042,00 €	748 537,00 €	98,38 %	12 505,00 €	1,64 %
73114 - Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux	109 955,00 €	110 068,00 €	100,10 %	-113,00 €	-0,10 %
73116 - Autres contributions directes	0,00 €	474,00 €	0,00 %	-474,00 €	0,00 %
74 - Dotations et participations	656 320,00 €	655 132,15 €	99,82 %	1 187,85 €	0,18 %
74111 - Dotation forfaitaire des communes	283 122,00 €	283 132,00 €	100,00 %	-10,00 €	0,00 %
741121 - Dotation de solidarité rurale (DSR) des communes	279 113,00 €	279 113,00 €	100,00 %	0,00 €	0,00 %
741127 - Dotation nationale de péréquation (DNP) des communes	25 100,00 €	25 100,00 €	100,00 %	0,00 €	0,00 %
742 - Dotations aux élus locaux	100,00 €	293,00 €	293,00 %	-193,00 €	-193,00 %
744 - FCTVA	0,00 €	3 422,48 €	0,00 %	-3 422,48 €	0,00 %
7472 - Participations régions	24 000,00 €	19 186,87 €	79,94 %	4 813,33 €	20,06 %
74833 - Etat - Compensation au titre des exonérations de TF	44 885,00 €	44 885,00 €	100,00 %	0,00 €	0,00 %
74834 - Etat - Compensation au titre des exonérations de TH	0,00 €	0,00 €	0,00 %	0,00 €	0,00 %
75 - Autres produits de gestion courante	247 045,00 €	258 897,59 €	104,80 %	-11 852,59 €	-4,80 %
752 - Revenus des immeubles	128 000,69 €	140 957,02 €	110,12 %	-12 956,33 €	-10,12 %
755 - Dédits et pénalités	8 200,00 €	4 600,00 €	56,10 %	3 600,00 €	43,90 %
756 - Libéralités reçues	700,00 €	700,00 €	100,00 %	0,00 €	0,00 %
75821 - Excédent des budgets annexes à caractère administratif	110 034,31 €	110 034,31 €	100,00 %	0,00 €	0,00 %
75888 - Autres produits divers de gestion courante	110,00 €	2 606,26 €	2 369,33 %	-2 496,26 €	-2 269,33 %

Comparatif - Détail Chapitre/article

02/02/2026 14:12

Page 2 / 2

358 - COMMUNE DE FORGES DE LANOUEE / 11 - COMMUNE NOUVELLE FORGES DE LANOUEE / 2025

Fonctionnement - Recette

Chapitre ou compte	Budgétisé	Réalisé		Disponible	
		Montant	%	Montant	%
76 - Produits financiers	0.00 €	9.18 €	0,00 %	-9.18 €	0,00 %
764 - Revenus des valeurs mobilières de placement	0.00 €	9.18 €	0,00 %	-9.18 €	0,00 %
77 - Produits spécifiques	300.00 €	2 214.85 €	738,22 %	-1 914.85 €	-638,22 %
773 - Mandats annulés ou atteints par la déchéance quadriennale	300.00 €	714.85 €	238,22 %	-414.85 €	-138,22 %
7751 - Produits des cessions d'immobilisations (hors ASA)	0.00 €	1 500.00 €	0,00 %	-1 500.00 €	0,00 %

Comparatif - Détail Chapitre/article

02/02/2026 14:13

Page 1 / 1

359 - COMMUNE DE FORGES DE LANOUEE / 11 - COMMUNE NOUVELLE FORGES DE LANOUEE / 2025

Investissement - Dépense

 Critères de l'édition

Section : investissement

Sens : Dépense

Chapitre ou compte	Budgetisé	Réalisé		Disponible	
		Montant	%	Montant	%
Investissement - Dépense	5 097 618.00 €	1 667 291.89 €	32,71 %	3 430 326.11 €	67,29 %
948 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	11 850.84 €	0,00 %	-11 850.84 €	0,00 %
192 - Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	0.00 €	11 850.84 €	0,00 %	-11 850.84 €	0,00 %
641 - Opérations patrimoniales	47 968.00 €	47 610.60 €	99,25 %	368.50 €	0,75 %
202 - Frais études, élaboration, modif et révisions doc d'urbanisme	31 224.00 €	31 224.00 €	100,00 %	0.00 €	0,00 %
204182 - Subv org publics divers - Bâtiments et installations	200.00 €	190.00 €	95,00 %	10.00 €	5,00 %
2111 - Terrains nus	16 545.00 €	16 196.80 €	97,89 %	348.50 €	2,11 %
2131 - Constructions bâtiments publics	0.00 €	0.00 €	0,00 %	0.00 €	0,00 %
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 305.00 €	1 302.71 €	99,82 %	2.29 €	0,18 %
10226 - Taxe d'aménagement	1 305.00 €	1 302.71 €	99,82 %	2.29 €	0,18 %
16 - Emprunts et dettes assimilées	144 000.00 €	132 917.79 €	92,30 %	11 082.21 €	7,70 %
1641 - Emprunts en euros	136 000.00 €	126 163.79 €	92,77 %	9 836.21 €	7,23 %
165 - Dépôts et cautionnements reçus	8 000.00 €	6 754.00 €	84,42 %	1 246.00 €	15,57 %
20 - Immobilisations incorporées	133 704.00 €	46 164.85 €	34,53 %	87 539.35 €	65,47 %
202 - Frais études, élaboration, modif et révisions doc d'urbanisme	12 100.00 €	6 926.87 €	57,25 %	5 173.13 €	42,75 %
203 - Frais études, recherche et développement et frais d'insertion	82 104.00 €	22 938.58 €	27,94 %	59 165.42 €	72,06 %
2051 - Concessions et droits similaires	39 500.00 €	18 299.20 €	41,26 %	23 200.80 €	58,74 %
21 - Immobilisations corporelles	1 056 230.00 €	175 709.39 €	16,64 %	880 520.62 €	83,36 %
2111 - Terrains nus	101 605.00 €	343.00 €	0,34 %	101 162.00 €	99,66 %
2115 - Terrains bâtis	0.00 €	0.00 €	0,00 %	0.00 €	0,00 %
2118 - Cimetière	1 620.00 €	0.00 €	0,00 %	1 620.00 €	100,00 %
2131 - Constructions bâtiments publics	21 000.00 €	14 630.93 €	69,67 %	6 369.07 €	30,33 %
2132 - Constructions bâtiments privés	121 000.00 €	10 762.92 €	8,89 %	110 247.08 €	91,11 %
2135 - Install générales, agencements, aménagements des constructions	10 095.00 €	12 230.15 €	121,15 %	-2 135.15 €	-21,15 %
2138 - Autres constructions	50 000.00 €	29 150.85 €	58,30 %	20 849.15 €	41,70 %
2151 - Réseaux de voirie	3 500.00 €	0.00 €	0,00 %	3 500.00 €	100,00 %
21538 - Autres réseaux	22 810.00 €	20 108.87 €	88,94 %	2 501.33 €	11,06 %
2156 - Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	8 600.00 €	5 459.71 €	63,48 %	3 140.29 €	36,51 %
2157 - Matériel et outillage technique	48 500.00 €	10 090.72 €	20,81 %	38 409.28 €	79,19 %
2159 - Autres installations, matériel et outillage techniques	532 500.00 €	8 253.30 €	1,55 %	524 246.70 €	98,45 %
2161 - Installations générales, agencements et aménagements divers	18 800.00 €	2 918.44 €	15,69 %	15 881.56 €	84,31 %
2182 - Matériel de transport	42 300.00 €	27 100.80 €	64,07 %	15 199.20 €	35,93 %
2183 - Matériel informatique	7 000.00 €	4 237.80 €	60,54 %	2 762.20 €	39,46 %
2184 - Matériel de bureau et mobilier	3 300.00 €	2 044.29 €	61,95 %	1 255.71 €	38,05 %
2189 - Autres immobilisations corporelles	64 100.00 €	28 387.80 €	44,29 %	35 712.20 €	55,71 %
23 - Immobilisations en cours	3 644 895.00 €	1 251 736.22 €	34,34 %	2 393 158.78 €	65,66 %
231 - Immobilisations corporelles en cours	3 644 895.00 €	1 239 620.64 €	34,01 %	2 405 274.36 €	65,99 %
236 - Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	0.00 €	12 115.58 €	0,00 %	-12 115.58 €	0,00 %
27 - Autres immobilisations financières	69 515.00 €	0.00 €	0,00 %	69 515.00 €	100,00 %
276348 - Créances sur autres communes	69 515.00 €	0.00 €	0,00 %	69 515.00 €	100,00 %

Comparatif - Détail Chapitre/article

02/02/2026 14:14

Page 1 / 1

306 - COMMUNE DE FORGES DE LANOUEE / 11 - COMMUNE NOUVELLE FORGES DE LANOUEE / 2025

Investissement - Recette

Critères de l'édition

Section : Investissement

Sens : Recette

Chapitre ou compte	Budgétisé	Réalisé		Disponible	
		Montant	%	Montant	%
Investissement - Recette	5 097 618.00 €	1 881 421.06 €	36,91 %	3 216 198.94 €	63,09 %
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	448 647.43 €	448 647.43 €	100,00 %	0.00 €	0,00 %
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	448 647.43 €	448 647.43 €	100,00 %	0.00 €	0,00 %
021 - Virement de la section de fonctionnement	933 442.00 €	0.00 €	0,00 %	933 442.00 €	100,00 %
021 - Virement de la section de fonctionnement	933 442.00 €	0.00 €	0,00 %	933 442.00 €	100,00 %
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 389.42 €	22 740.08 €	242,19 %	-13 350.64 €	-142,19 %
2184 - Matériel de bureau et mobilier	0.00 €	6 518.40 €	0,00 %	-6 518.40 €	0,00 %
2188 - Autres immobilisations corporelles	0.00 €	6 834.24 €	0,00 %	-6 834.24 €	0,00 %
280415312 - Amort. subv. CDE - Bâtiments et installations	1 756.00 €	0.00 €	0,00 %	1 756.00 €	100,00 %
2804182 - Amort. subv. org. publics divers - Bâtiments et installations	0.00 €	1 250.50 €	0,00 %	-1 250.50 €	0,00 %
2804422 - Amort. subv. nat. pers. droit privé - Bâtiments et installations	0.00 €	505.50 €	0,00 %	-505.50 €	0,00 %
4817 - Indemnités de renégociation de la dette	7 633.42 €	7 633.42 €	100,00 %	0.00 €	0,00 %
041 - Opérations patrimoniales	47 069.00 €	47 610.50 €	99,25 %	358.50 €	0,75 %
1326 - Autres subv. d'investissement rattachées aux actifs non amort.	16 545.00 €	16 196.50 €	97,89 %	348.50 €	2,11 %
203 - Frais études, recherche et développement et frais d'insertion	31 224.00 €	31 224.00 €	100,00 %	0.00 €	0,00 %
2111 - Terrains nus	200.00 €	190.00 €	95,00 %	10.00 €	5,00 %
275 - Dépôts et cautionnements versés	0.00 €	0.00 €	0,00 %	0.00 €	0,00 %
10 - Dotations, fonds divers et réserves	902 651.65 €	702 824.11 €	77,86 %	199 827.54 €	22,14 %
10222 - FCTVA	400 000.00 €	201 858.08 €	50,46 %	198 141.92 €	49,54 %
10226 - Taxe d'aménagement	5 000.00 €	3 314.38 €	66,29 %	1 685.62 €	33,71 %
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	497 651.65 €	497 651.65 €	100,00 %	0.00 €	0,00 %
13 - Subventions d'investissement	833 572.00 €	509 710.41 €	61,15 %	323 861.59 €	38,85 %
1321 - Etat et établissements nationaux	191 724.00 €	144 284.85 €	75,26 %	47 439.15 €	24,74 %
1322 - Régions	120 000.00 €	68 310.00 €	56,92 %	51 690.00 €	43,07 %
1323 - Départements	515 428.00 €	289 615.41 €	56,19 %	225 812.59 €	43,81 %
1326 - Autres établissements publics locaux	0.00 €	0.00 €	0,00 %	0.00 €	0,00 %
1326 - Autres subv. d'investissement rattachées aux actifs non amort.	6 420.00 €	7 500.15 €	116,82 %	-1 080.15 €	-16,82 %
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 775 488.50 €	3 050.03 €	0,17 %	1 772 416.47 €	99,83 %
1641 - Emprunts en euros	1 770 488.50 €	0.00 €	0,00 %	1 770 488.50 €	100,00 %
165 - Dépôts et cautionnements reçus	5 000.00 €	3 050.03 €	61,00 %	1 949.97 €	39,00 %
23 - Immobilisations en cours	0.00 €	355.20 €	0,00 %	-355.20 €	0,00 %
231 - Immobilisations corporelles en cours	0.00 €	355.20 €	0,00 %	-355.20 €	0,00 %
27 - Autres immobilisations financières	146 480.00 €	146 483.32 €	100,00 %	-3.32 €	0,00 %
276348 - Créances sur autres communes	146 480.00 €	0.00 €	0,00 %	146 480.00 €	100,00 %
27638 - Créances sur autres établissements publics	0.00 €	146 483.32 €	0,00 %	-146 483.32 €	0,00 %

Balance générale
358 - COMMUNE DE FORGES DE LANOUEE / 11 - COMMUNE NOUVELLE FORGES DE LANOUEE / 2025

Critères de l'édition :

Section / Sens	Budget Primitif	Budget Supplémentaire	Crédits de Reports	Décisions Modificatives	Total Budgétisé (A)	Engagé	Reste engagé (B1)	Liquidé (B2)	Total Réalisé (B) = (B1) + (B2)	Montant disponible = (A) - (B)
Investissement										
Dépense	5 097 418,00 €	0,00 €	1 112 742,00 €	200,00 €	5 097 618,00 €	0,00 €	0,00 €	1 667 291,89 €	1 667 291,89 €	3 430 326,11 €
Recette	5 097 418,00 €	0,00 €	186 442,92 €	200,00 €	5 097 618,00 €	0,00 €	0,00 €	1 881 421,08 €	1 881 421,08 €	3 216 196,94 €
Excédent	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	214 129,17 €	214 129,17 €	
Déficit			946 299,08 €							
Fonctionnement										
Dépense	2 581 836,00 €	0,00 €	0,00 €	11 000,00 €	2 592 836,00 €	0,00 €	0,00 €	1 534 160,71 €	1 534 160,71 €	1 058 675,29 €
Recette	2 581 836,00 €	0,00 €	0,00 €	11 000,00 €	2 592 836,00 €	0,00 €	0,00 €	2 678 683,53 €	2 678 683,53 €	-88 847,53 €
Excédent	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 145 522,82 €	1 145 522,82 €	
Déficit										
Résultat										
Excédent	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 359 651,09 €	1 359 651,09 €	
Déficit			946 299,08 €							

35800 - FORGES DE LANOUEE

Exercice 2025

I - INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES		I
Bilan synthétique (en milliers d'euros)		D
ACTIF NET (1)	Total	FONDS PROPRES ET PASSIF
ACTIF IMMOBILISÉ		FONDS PROPRES
Immobilisations incorporelles (nettes)		Apports en subventions d'investissement
Subventions d'investissement versées	9,37	Neutralisations et régularisations
Autres immobilisations incorporelles	164,42	Réserves
Immobilisations corporelles (nettes)		Report à nouveau
Terrains	647,30	Résultat de l'exercice
Constructions	10 240,59	Droits de cession, de rattachement, de rattachement et de retraitement
Réseaux et installations de voirie	9 200,14	TOTAL FONDS PROPRES (1)
Réseaux d'eau		1 207,29
Installations techniques, agencement et matériel	189,73	PASSIF
Immobilisations mises en concession ou affermées		TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)
Autres	1 328,70	DETTES FINANCIÈRES
Immobilisations corporelles en cours	968,80	Emprunts obligataires
Droits de retour rattachés aux biens mis à disposition ou affectés	1 886,49	Emprunts souscrits auprès des établissements de crédit
Immobilisations financières (nettes)	439,46	Autres dettes financières et autres emprunts
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (1)	26 962,81	TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)
ACTIF CIRCULANT		DETTES NON FINANCIÈRES
Stocks		Dettes fournisseurs et comptes rattachés
Créances	71,25	Autres dettes non financières
Charges constatées d'avance		Produits constatés d'avance
Téléversements	1 451,47	TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)
TOTAL ACTIF CIRCULANT (2)	1 522,71	TOTAL TRÉSORERIE (4)
Comptes de régularisation (11)		TOTAL PASSIF (2) = (1)+(2)+(3)+(4)
Écarts de conversion actif (17)		Comptes de régularisation (13)
TOTAL GÉNÉRAL (1 + 2) = (1) + (2)	28 485,52	Écarts de conversion passif (17)
		TOTAL GÉNÉRAL (1 + 2 + 3) = (1) + (2) + (3)

I - INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES		I
Compte de résultat synthétique (en milliers d'euros)		E
POSTES	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)		
Dotations de l'État	604,36	578,31
Participations	18,16	27,01
Compensations, ventes d'actions et autres participations	44,59	47,84
Dons et legs	0,70	
Impôts et taxes	1 214,29	1 234,35
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE		
Ventes de biens de prestations de services	72,11	80,61
Produits des cessions d'actifs	1,70	35,66
Autres produits de gestion	258,91	188,61
Productions stockées et inventabilisées		
AUTRES PRODUITS		
Régularisations sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		0,31
Régularisations du fonctionnement rattaché à un actif		
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions	11,50	62,97
Neutralisation des moins-values de cessions		
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)	2 214,00	2 283,66
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Achats et charges externes	443,87	483,27
Charges de personnel	840,04	856,21
Indemnités des élus (et membres du CESR)	86,03	87,12
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)	67,88	1,00
Impôts et taxes	34,00	21,38
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions	4,50	1,20
Moins-values comptabilisées des départs d'actifs cédés	13,25	82,00
Neutralisation des amortissements et provisions		13,50
Neutralisation des plus-values de cessions		
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)	1 263,38	1 292,68

I - INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES		I
Compte de résultat synthétique (en milliers d'euros)		E
POSTES	Exercice N	Exercice N-1
CHARGES D'INTERVENTION		
Charges d'intervention pour compte propre	198,82	206,19
Autres charges		
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)	198,82	206,19
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II)	950,43	990,98
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)	0,01	0,01
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (VI)	41,89	46,30
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)	-41,88	-46,29
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)	714,35	718,83

Commentaires :

Mireille COHEN : demande le détail des dépenses des articles comptables relatifs à l'alimentation, la publicité et les fêtes et cérémonies. Elle indique que des économies sont à réaliser notamment pour le bulletin municipal qui coûte cher.

Pascal NIZAN : à quoi correspondent les produits des cessions ?

Le Maire : Elles correspondent à la vente d'un lave- vaisselle, friteuse et une cuisinière 6 feux/2 fours.

Arrivée de Mme Laëtitia PRETESEILLE à 20 h 20

OBJET : DELIBERATION N° 2026-04.30-06 – INDEMNITE DES ELUS COMMUNAUX – ANNEE 2025

- **Rappel de la réglementation (Loi N° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'Engagement et la Proximité)**
- **Présentation de l'état annuel des indemnités des Elus – Année 2025 (pour information)**

Rapporteur : André BRIEND

Exposé

Le Maire fait savoir que le nouvel article L 2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux Communes mentionne que doivent être présentées les indemnités de toute nature au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en tant qu'Elu local en leur sein et au sein de tout syndicat (indemnités de fonctions et remboursement de frais d'hébergement, de déplacement, de garde etc...). Ce document doit être communiqué aux Conseillers Municipaux avant l'examen du budget de la Commune soit avant le 30 avril.

Il présente l'état annuel des indemnités brutes perçues en 2025 par les Elus Communaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Le Conseil Municipal prend acte de ces informations.

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 par voie d'affichage à la mairie et sur le site www.forgesdelanouee.fr

Date de mise en ligne : 07 mai 2026

OBJET : DELIBERATION N° 2026-04.30-07 – AFFECTATION DES RESULTATS – ANNEE 2025

- **Présentation des résultats**
- **Décision d'affectation des résultats**
- **Vote du Conseil Municipal**

Rapporteurs : André BRIEND et Isabelle AUQUET

Exposé

Le Maire donne la parole à Mme AUQUET Isabelle, Secrétaire Générale de Mairie qui présente le dossier.

Elle présente les résultats et la proposition du Maire d'affectation des résultats.

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025,

Constatant que le compte administratif de la Commune fait apparaître un excédent de fonctionnement de l'exercice 2025,

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat,

Le Maire propose d'affecter le résultat de fonctionnement 2025 comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025

001 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULE AU 31 DECEMBRE 2025	1 145 522,82 €
Restes à réaliser – dépenses	2 260 765 €
Restes à réaliser – recettes	323 818 €
Besoin de financement de la section d'investissement si le solde de clôture investissement – RAR dépense + RAR recette ≤ 0	1 722 817,83 €
1068 Affectation à la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (C/ 1068)	1 145 522,82 €
002 Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement	0

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé des comptes,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Procède à un vote par scrutin ordinaire à main levée qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	19
DONNANT POUVOIRS	04
VOTANTS	23
ABSTENTIONS	01
SUFFRAGES EXPRIMES	22
MAJORITE ABSOLUE	12
POUR	22
CONTRE	00

Compte-tenu de ces éléments,

Le Conseil Municipal :

- **Approuve** la proposition d'affectation des résultats du Maire.

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 par voie d'affichage à la mairie et sur le site www.forgesdelanouee.fr

Date de mise en ligne : 07 mai 2026

OBJET : DELIBERATION N° 2026-04.30-08 – BUDGET PRIMITIF – LOTISSEMENT DU HAUT CLINCHARD – ANNEE 2026

- **Présentation du projet de budget primitif année 2026 et de sa note de synthèse brève et synthétique**
- **Vote du Conseil Municipal**

Rapporteurs: André BRIEND et Isabelle AUQUET

Exposé

Le Maire donne la parole à Mme AUQUET Isabelle, Secrétaire Générale de Mairie qui présente le dossier.

Elle présente la note de synthèse brève et synthétique rédigée en retraçant les orientations budgétaires 2026 et transmise à chaque membre du Conseil Municipal et sera publiée sur le site internet de la Commune.

Elle fait lecture des propositions de budget primitif 2026 par chapitre établies par la Commission Communale finances réunie le 16 avril 2026.

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2026 arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	149 699,80 €	149 699,80 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	101 304,47 €	101 304,47 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après présentation du dossier,

Vu l'Instruction budgétaire M57,

Considérant que le projet de budget primitif 2026 soumis au vote par chapitre pour les deux sections répond aux besoins de la Collectivité,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Procède à un vote par scrutin ordinaire à main levée qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	19
DONNANT POUVOIRS	04
VOTANTS	23
ABSTENTIONS	00

SUFFRAGES EXPRIMES	23
MAJORITE ABSOLUE	12
POUR	23
CONTRE	00

Compte-tenu de ces éléments,

Le Conseil Municipal :

- **DECIDE** la reprise du déficit du Lotissement par le Budget Général de la Commune pour un montant de 117 245,41 €
- **ADOpte** le budget primitif 2026 et la note de synthèse brève et synthétique du Lotissement communal du Haut Clinchard tel que proposé, par chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement, chacune de ces sections étant équilibrée en dépenses et en recettes.

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 par voie d'affichage à la mairie et sur le site www.forgesdelanouee.fr

Date de mise en ligne : 07 mai 2026



LOTISSEMENT COMMUNAL DU HAUT CLINCHARD – BUDGET PRIMITIF ANNEE 2026

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

SOMMAIRE

1. Le cadre général du Budget Primitif
2. La section de fonctionnement et annexe 1
3. La section d'investissement et annexe 2

Annexe 3 : extrait du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

1. LE CADRE GENERAL DU BUDGET PRIMITIF

L'article 107 de la Loi N° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a modifié l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatif à la publicité des budgets et des comptes.

Dans toutes les Communes et leurs établissements publics, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au Budget primitif de l'exercice. Conformément au Décret N° 2016-834 du 23 juin 2016, cette note doit être mise en ligne sur le site internet de la Collectivité lorsque celle-ci en est pourvue et permet aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le Lotissement Communal du Haut Clinchard, elle est disponible sur le site internet de la Commune de Forges de Lanouée :

www.forgesdelanouee.fr

Le Budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et sincérité. Le Budget primitif constitue un premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la Collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril l'année à laquelle il se

rapporte ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée et transmis au Représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le Maire, Ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le Budget Primitif du Lotissement Communal du Haut Clinchard a été voté le 30 avril 2026 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Il a été établi avec la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le Budget primitif de notre Lotissement Communal du Haut Clinchard.

– L'EQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF

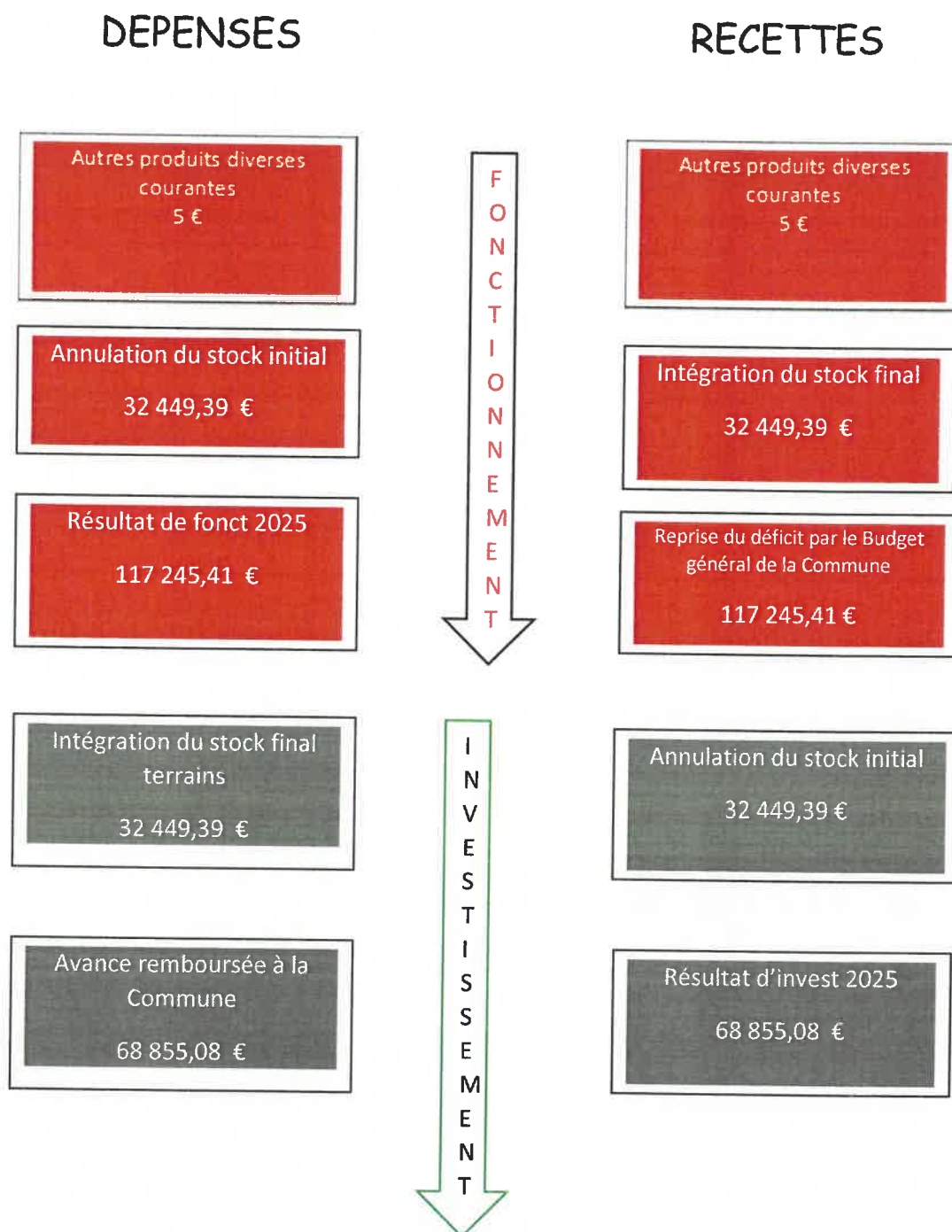
Le budget primitif 2026 est équilibré à hauteur de 251 004,27 € : 149 699,80 € en fonctionnement et 101 304,47 € en investissement.

Le budget primitif 2026 peut être résumé de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses : 149 699,80 €	Dépenses : 101 304,47 €
Recettes : : 149 699,80 €	Recettes : 101 304,47 €

- LA BALANCE DU BUDGET PRIMITIF

Le budget primitif 2026 se présente comme suit :



2. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

a) Généralités

Lorsque la Commune décide de créer un lotissement, elle doit créer un budget annexe assujetti de plein droit à la TVA. Les opérations comptables du lotissement sont enregistrées dans des comptes de charges et de produits qui peuvent lier temporairement des comptes de stocks jusqu'au dénouement complet de la commercialisation. Les éléments figurant en stocks doivent, quelle qu'en soit la nature, être évalués à leur coût de revient. Le coût de production des biens et services est déterminé par l'addition du coût d'acquisition des matières consommées pour leur production (terrain, études, travaux...), des charges directes de production et de la fraction des charges indirectes pouvant être rattachées à la production.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du Lotissement Communal du Haut Clinchard.

Les recettes de fonctionnement correspondent à des arrondis de TVA et à une reprise du déficit par le Budget de la Commune pour l'équilibre du présent budget et des opérations de stocks.

Les recettes de fonctionnement du Lotissement Communal du Haut Clinchard pour l'année 2026 représentent 149 699,80 €.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par des arrondis de TVA, des opérations de stock et le report du déficit de fonctionnement de l'année 2025 (117 245,41 €).

Les dépenses de fonctionnement du Lotissement Communal du Haut Clinchard pour l'année 2026 représentent 149 699,80 €.

b) Les principales dépenses et recettes de la section

Vue d'ensemble et état détaillé des comptes ci-joints (annexe 1)

3 .LA SECTION D'INVESTISSEMENT

a) Généralités

Le Budget primitif du Lotissement Communal du Haut Clinchard regroupe :

- en dépenses : un remboursement d'avance au profit de la Commune et des opérations de stock.
- en recettes : des opérations de stock et le report de l'excédent d'investissement de l'année 2025.

Les recettes d'investissement du Lotissement Communal du Haut Clinchard pour l'année 2026 représentent 101 304,47 € dont 68 855,08 € de report d'excédent 2025 et 32 449,39 € de stocks.

Les dépenses d'investissement représentent 101 307,47 € dont 68 855,08 € de remboursement d'avance au profit de la Commune et 32 449,39 € de stocks.

Les principales dépenses et recettes de la section

Vue d'ensemble et état détaillé des comptes ci-joints (annexe 2)

Pour les Collectivités locales et leurs établissements, les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L 5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du CGCT prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés (annexe 3)

Annex 1

COMMUNE DE FORGES DE LANGUEE - LOT LE HAUT CLINCHARD - BP - 2024

III - VOTE DU BUDGET									III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE - AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE									B
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget primitif (1)	DEPENSES						TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée 3	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	
	TOTAL	101 309,47	0,00	0,00	32 448,30	32 448,30	0,00	32 448,30	32 448,30
011	Charges à caractère général (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Attributions de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régulations de RAR	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
05	Autres charges de gestion courante (sauf 0508) (3)	5,00	0,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00	5,00
0506	Frais fonctionnement des groupes d'équipement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	5,00	0,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00	5,00
60	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, déclarations (sauf budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imputées dans le cadre d'une AE			0,00					
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses réelles	5,00	0,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00	5,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
047	Opérations ordre dans le secteur (4)	107 304,47			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre annexes de la section	0,00			32 448,30	32 448,30		32 448,30	32 448,30
	Total des dépenses d'ordre	107 304,47			32 448,30	32 448,30		32 448,30	32 448,30
DGCE Réévalué reporté au chapitre (5)									117 245,41
Total des dépenses de fonctionnement cumulées									149 000,00

COMMUNE DE FORDES DE LANOUÉE - LOT LE HAUT CLINCHARD - BP - 2026

III - VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE

Chap	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote) (II = I + II)
TOTAL		181 000,00	0,00	180 000,00	180 000,00	180 000,00
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Pdg personnes de RM	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, cotisations, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Façonnés locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	80 206,33	0,00	117 250,41	117 250,41	117 250,41
Total des recettes de gestion des services		80 206,33	0,00	117 250,41	117 250,41	117 250,41
76	Produit financier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produit spécifique (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
79	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		80 206,33	0,00	117 250,41	117 250,41	117 250,41
042	Opérations ordre ordre autres sections (4) (4)	101 304,47	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre inférieur de la section (6)	0,00	0,00	32 449,30	32 449,30	32 449,30
Total des recettes d'ordre		101 304,47	0,00	32 449,30	32 449,30	32 449,30
RMC financier reporté au annexe (7)						0,00
Total des recettes de fonctionnement autorisées						149 699,71

COMMUNE DE FORDES DE LANOUÉE - LOT LE HAUT CLINCHARD - BP - 2026

III - VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE - DEPENSES - AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP hors de la section Budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) (II = I + II)
TOTAL		152 730,74	0,00	181 304,47	181 304,47	0,00	181 304,47	181 304,47
118	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Investissements irrécupérables (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Investissements matériels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Investissements reçus en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Investissements en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
24	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
40	Dotations fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
43	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
46	Emprunts et dettes assimilées (sauf 4611 non budgétaire)	61 428,27	0,00	68 805,06	68 805,06	0,00	68 805,06	68 805,06
44	Coût de la dette - affectation (BA.régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
25	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Dépenses imputées dans le cadre d'une AP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		61 428,27	0,00	68 805,06	68 805,06	0,00	68 805,06	68 805,06
45	Charges d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		61 428,27	0,00	68 805,06	68 805,06	0,00	68 805,06	68 805,06
040	Opérations ordre inverse autres sections (5) (4)	101 304,47	0,00	32 449,30	32 449,30	0,00	32 449,30	32 449,30
041	Opérations participations (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		101 304,47	0,00	32 449,30	32 449,30	0,00	32 449,30	32 449,30
D991 Solde d'investissement réparti reporté au annexe (8)						0,00		
Total des dépenses d'investissement autorisées						101 304,47		

COMMUNE DE FORGES DE LANOUEE - LOT LE HAUT CLINCHARD - BP - 2023

III - VOTE DU BUDGET						III
SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE - RECETTES						A
RECETTES						
Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)	
		I		II	III = I + II	
TOTAL	101 304,47	0,00	32 449,39	32 449,39	32 449,39	
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13 Subventions d'investissement (hors 124)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18 Emprunts et dettes assimilées (hors 10448, 145, 146 et 1888 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26 Investissements participatifs (hors 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204 Subventions d'équipement versées (R)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21 Intermunicipalités participatives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22 Intermunicipalités reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23 Intermunicipalités en cession (hors 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
10 Dotations, fonds divers et réserves (hors 1038)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
138 Autres subventions invest. non affect.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18 Emprunts et dettes assimilées (10448, 145 et 146)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18 Cpte de liaison : affectation (R/A, règle)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27 Autres participations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
021 Virements de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00	
540 Opérations créés transf. avec affectat (1) (4, 13)	101 304,47		32 449,39	32 449,39	32 449,39	
541 Opérations participations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	
Total des recettes d'ordre	101 304,47		32 449,39	32 449,39	32 449,39	
R001 Solde d'engagement positif reporté au prochain (7)						68 856,98
Affectation au compte 1038 (R)						0,00

COMMUNE DE FORGES DE LANOUEE - LOT LE HAUT CLINCHARD - BP - 2023

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II
Total des recettes d'investissement cumulées					101 304,47

Les états détaillés sont consultables en mairie ou sur le site internet www.forgesdelanouee.fr

ANNEXE 3 – CGCT – extrait de l'article L2313-1 qui suit :

Article L2313-1

Version en vigueur depuis le 01 avril 2019

Modifié par LOI n°2018-1317 du 28 décembre 2018 - art. 191 (V)

Modifié par Ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 - art. 6

Les budgets de la commune restent déposés à la mairie et, le cas échéant, à la mairie annexe où ils sont mis sur place à la disposition du public dans les quinze jours qui suivent leur adoption ou éventuellement leur notification après règlement par le représentant de l'Etat dans le département.

Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen de publicité au choix du maire.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, les documents budgétaires, sans préjudice des dispositions de l'article L. 2343-2, sont assortis en annexe :

- 1° De données synthétiques sur la situation financière de la commune ;
 - 2° De la liste des concours attribués par la commune sous forme de prestations en nature ou de subventions. Ce document est joint au seul compte administratif ;
 - 3° De la présentation agrégée des résultats afférents au dernier exercice connu du budget principal et des budgets annexes de la commune. Ce document est joint au seul compte administratif ;
 - 4° De la liste des organismes pour lesquels la commune :
 - a) détient une part du capital ;
 - b) a garanti un emprunt ;
 - c) a versé une subvention supérieure à 75 000 euros ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme.
- La liste indique le nom, la raison sociale et la nature juridique de l'organisme ainsi que la nature et le montant de l'engagement financier de la commune ;
- 5° Abrogé ;
 - 6° D'un tableau retraçant l'encours des emprunts garantis par la commune ainsi que l'échéancier de leur amortissement ;
 - 7° De la liste des délégataires de service public ;
 - 8° Du tableau des acquisitions et cessions immobilières mentionné au c de l'article L. 300-5 du code de l'urbanisme ;

9° D'une annexe retraçant l'ensemble des engagements financiers de la collectivité territoriale ou de l'établissement public résultant des marchés de partenariat prévus à l'article L. 1414-1 ;

10° D'une annexe retraçant la dette liée à la part investissements des marchés de partenariat.

Lorsqu'une décision modificative ou le budget supplémentaire a pour effet de modifier le contenu de l'une des annexes, celle-ci doit être à nouveau produite pour le vote de la décision modificative ou du budget supplémentaire.

Dans ces mêmes communes de 3 500 habitants et plus, les documents visés au 1° font l'objet d'une insertion dans une publication locale diffusée dans la commune.

Les communes mentionnées à l'alinéa précédent et ayant institué la taxe de balayage peuvent retracer dans un même état, en lieu et place de l'état de répartition prévu au même alinéa, d'une part, les produits perçus mentionnés audit alinéa majoré des produits de la taxe de balayage, et, d'autre part, les dépenses directes et indirectes relatives à l'exercice du service public de collecte et traitement des déchets, ainsi que celles occasionnées par le balayage de la superficie des voies livrées à la circulation publique.

Pour l'application des deux alinéas précédents, les produits retracés ne comprennent pas les impositions supplémentaires établies au titre de l'exercice ou des exercices précédents.

Les communes et leurs groupements de 10 000 habitants et plus ayant institué la taxe d'enlèvement des ordures ménagères conformément aux articles 1520,1609 quater, 1609 quinquies C et 1379-0 bis du code général des impôts et qui assurent au moins la collecte des déchets ménagers retracent dans un état spécial annexé aux documents budgétaires, d'une part, le produit perçu de la taxe précitée et les dotations et participations reçues pour le financement du service, liées notamment aux ventes d'énergie ou de matériaux, aux soutiens reçus des éco-organismes ou aux aides publiques, et d'autre part, les dépenses, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

Les établissements publics de coopération intercommunale et les communes signataires de contrats de ville définis à l'article 6 de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine présentent annuellement un état, annexé à leur budget, retraçant les recettes et les dépenses correspondant aux engagements pris dans le cadre de ces contrats. Y figurent l'ensemble des actions conduites et des moyens apportés par les différentes parties au contrat, notamment les départements et les régions, en distinguant les moyens qui relèvent de la politique de la ville de ceux qui relèvent du droit commun.

Pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements.

Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L. 2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L. 2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat.

Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions d'application du présent article.

OBJET : DELIBERATION N° 2026-04.30-09 – BUDGET PRIMITIF – LOTISSEMENT LE CLOS DE LA VIGNE-ANNEE 2026

- **Présentation du projet de budget primitif année 2026 et de sa note de synthèse brève et synthétique**
- **Vote du Conseil Municipal**

Rapporteurs : André BRIEND et Isabelle AUQUET

Exposé

Le Maire donne la parole à Mme AUQUET Isabelle, Secrétaire Générale de Mairie qui présente le dossier.

Elle présente la note de synthèse brève et synthétique rédigée en retraçant les orientations budgétaires 2026 et transmise à chaque membre du Conseil Municipal et sera publiée sur le site internet de la Commune.

Elle fait lecture des propositions de budget primitif 2026 par chapitre établies par la Commission Communale finances réunie le 16 avril 2026.

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2026 arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	311 464,49 €	311 464,49 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	397 743,51 €	397 743,51 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après présentation du dossier,

Vu l'Instruction budgétaire M57,

Considérant que le projet de budget primitif 2026 soumis au vote par chapitre pour les deux sections répond aux besoins de la Collectivité,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Procède à un vote par scrutin ordinaire à main levée qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	19
DONNANT POUVOIRS	04
VOTANTS	23
ABSTENTIONS	00
SUFFRAGES EXPRIMES	23
MAJORITE ABSOLUE	12
POUR	23
CONTRE	00

Compte-tenu de ces éléments,

Le Conseil Municipal :

- **ADOpte** le budget primitif 2026 et la note de synthèse brève et synthétique du Lotissement communal le Clos de la vigne tel que proposé, par chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement, chacune de ces sections étant équilibrée en dépenses et en recettes.

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 par voie d'affichage à la mairie et sur le site www.forgesdelanouee.fr

Date de mise en ligne : 07 mai 2026

Commentaires :

Pascal NIZAN : demande le tableau de synthèse des dépenses et recettes pour le lotissement la forêt à la fin de l'exercice 2025 afin de connaître le coût global.

Le Maire : le tableau sera communiqué par mail.



LOTISSEMENT COMMUNAL LE CLOS DE LA VIGNE – BUDGET PRIMITIF ANNEE 2026

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

SOMMAIRE

4. Le cadre général du Budget Primitif
5. La section de fonctionnement et annexe 1
6. La section d'investissement et annexe 2

Annexe 3 : extrait du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

3. LE CADRE GENERAL DU BUDGET PRIMITIF

L'article 107 de la Loi N° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a modifié l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatif à la publicité des budgets et des comptes.

Dans toutes les Communes et leurs établissements publics, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au Budget primitif de l'exercice. Conformément au Décret N° 2016-834 du 23 juin 2016, cette note doit être mise en ligne sur le site internet de la Collectivité lorsque celle-ci en est pourvue et permet aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le Lotissement Communal le Clos de la vigne, elle est disponible sur le site internet de la Commune de Forges de Lanouée :

www.forgesdelanouee.fr

Le Budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et

sincérité. Le Budget primitif constitue un premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la Collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril l'année à laquelle il se rapporte ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée et transmis au Représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le Maire, Ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le Budget Primitif du Lotissement Communal le Clos de la vigne a été voté le 30 avril 2026 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Il a été établi avec la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le Budget primitif de notre Lotissement Communal le Clos de la vigne.

– L'ÉQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF

Le budget primitif 2026 est équilibré à hauteur de 709 208 € : 311 464,49 € en fonctionnement et 397 743,51 € en investissement.

Le budget primitif 2026 peut être résumé de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 311 464,49 €

Recettes : : 311 464,49 €

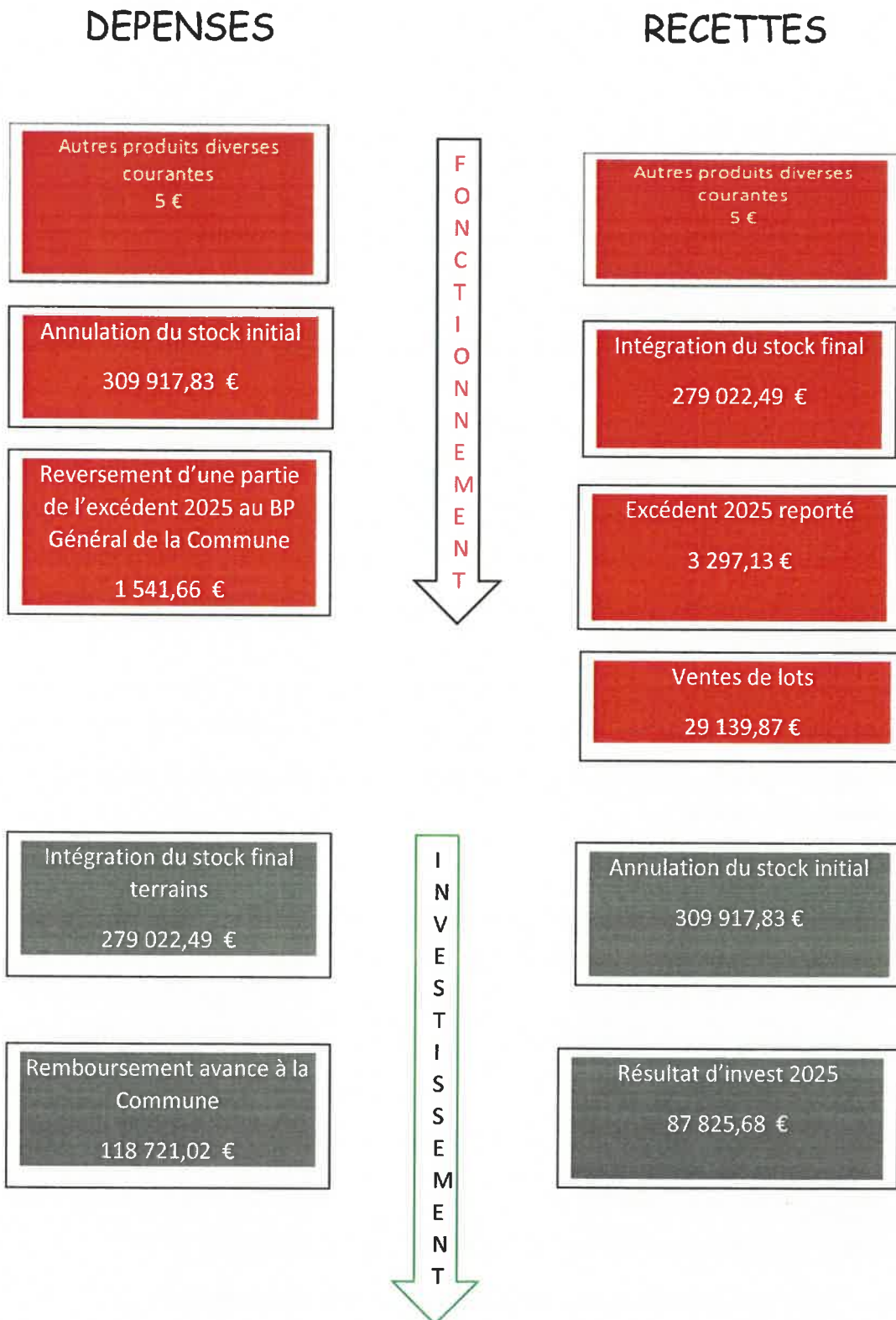
INVESTISSEMENT

Dépenses : 397 743,51 €

Recettes : 397 743,51 €

- LA BALANCE DU BUDGET PRIMITIF

Le budget primitif 2026 se présente comme suit :



4. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

c) Généralités

Lorsque la Commune décide de créer un lotissement, elle doit créer un budget annexe assujéti de plein droit à la TVA. Les opérations comptables du lotissement sont enregistrées dans des comptes de charges et de produits qui peuvent lier temporairement des comptes de stocks jusqu'au dénouement complet de la commercialisation. Les éléments figurant en stocks doivent, quelle qu'en soit la nature, être évalués à leur coût de revient. Le coût de production des biens et services est déterminé par l'addition du coût d'acquisition des matières consommées pour leur production (terrain, études, travaux...), des charges directes de production et de la fraction des charges indirectes pouvant être rattachées à la production.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du Lotissement Communal le Clos de la vigne.

Les recettes de fonctionnement correspondent au report de l'excédent de fonctionnement de l'année 2025, à la vente du lot N° 10, à des arrondis de TVA et à des opérations de stocks.

Les recettes de fonctionnement du Lotissement Communal le Clos de la vigne pour l'année 2026 représentent 311 464,49 €.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par des arrondis de TVA, des opérations de stock et le reversement d'une partie de l'excédent reporté de fonctionnement de l'année 2025.

Les dépenses de fonctionnement du Lotissement Communal le Clos de la vigne pour l'année 2026 représentent 311 464,49 €.

d) Les principales dépenses et recettes de la section

Vue d'ensemble et état détaillé des comptes ci-joints (annexe 1)

3 .LA SECTION D'INVESTISSEMENT

b) Généralités

Le Budget primitif du Lotissement Communal le Clos de la vigne regroupe :

- en dépenses : l'avance à rembourser à la Commune et des opérations de stock.
- en recettes : des opérations de stock et le report de l'excédent d'investissement de 2025.

Les recettes d'investissement du Lotissement Communal le Clos de la vigne pour l'année 2026 représentent 397 743,51 € dont 309 917,83 € de stocks et un excédent d'investissement reporté de 2025 de 87 825,68 €.

Les dépenses d'investissement représentent 397 743,51 € dont 279 022,49 € de stocks et 118 721,02 € de remboursement d'avance à la Commune.

Les principales dépenses et recettes de la section

Vue d'ensemble et état détaillé des comptes ci-joints (annexe 2)

Pour les Collectivités locales et leurs établissements, les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L 5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du CGCT prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés (annexe 3)

COMMUNE DE FORDES DE LANQUEE - Lotissement le Clos de la Vigne - BP - 2026

III - VOTE DU BUDGET									III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE - AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE									6
DEPENSES									
Chap.	Libellé	Pour crédits budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			II + I + II
TOTAL		372 370,04	0,00	0,00	311 464,00	311 464,00	0,00	311 464,00	311 464,00
011	Charges à caractère général (3)	45 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assurés (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RAR	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
05	Autres charges de gestion courante (sauf 0506) (3)	0,00	0,00	0,00	1 540,00	1 540,00	0,00	1 540,00	1 540,00
0505	Frais fonctionnement des groupes d'eau	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		45 000,00	0,00	0,00	1 540,00	1 540,00	0,00	1 540,00	1 540,00
06	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
07	Charges spéciales (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
08	Dépenses aux prestations d'opérations (hors subventions) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
020	Dépenses éventuelles (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		45 000,00	0,00	0,00	1 540,00	1 540,00	0,00	1 540,00	1 540,00
022	Virements à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations avec stocks et stocks (4)	327 365,12			309 917,83	309 917,83		309 917,83	309 917,83
043	Opérations avec créancier de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		327 365,12			309 917,83	309 917,83		309 917,83	309 917,83
0122 Résultat reporté du précédent (5)									0,00
Total des dépenses de fonctionnement courantes									311 004,00

COMMUNE DE FORCES DE L'ANDEE - Lotissement la Cas de la Vigne - DP - 2020

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR 19-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR 19-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		307 148,91	0,00	310 167,36	308 167,36	308 167,36
013	Abandon de charges (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RBA / Régulateurs de RBA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domo, vertes diverses	0,00	0,00	29 139,87	29 139,87	29 139,87
73	Impôts et taxes (incl. 73 ¹)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Contributions et participations (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	5,00	0,00	5,00	5,00	5,00
Total des recettes de gestion des services		5,00	0,00	29 144,87	29 144,87	29 144,87
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Régimes amov., rétroactives, prov. (serv. budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		5,00	0,00	29 144,87	29 144,87	29 144,87
542	Opérations ordre intérieur section (3) (4) (5)	307 743,91	0,00	272 022,49	279 022,49	279 022,49
542	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		307 743,91	0,00	272 022,49	279 022,49	279 022,49
R022 Résultat reporté au budget (7)						3 287,13
Total des recettes de fonctionnement cumulées						311 464,49

COMMUNE DE FORGES DE LAOUEE - Lefassement le Clos de la Vigne - BP - 2025

II - VOTE DU BUDGET								III
SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE - DEPENSES - AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE								A
UNITE: EURO								
Chapitre	Pour crédits, budget précédent (1)	RAH N-1	Vote de l'assemblée sur les AP hors de la colonne budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses prévues dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses prévues hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I			II			III + I + II
TOTAL	482 888,95	0,00	0,00	387 743,51	387 743,51	0,00	387 743,51	387 743,51
618 REA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
30 Immobilisations incorporelles (sauf 304)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
304 Subventions d'équipement versées (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (hors 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16 Emprunts et autres emprunts (hors 1628 non budgétaire)	35 057,05	0,00		118 721,02	118 721,02		118 721,02	118 721,02
18 Coût de la dette affectée (BA, régime)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
620 Dépenses imputables (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financées	35 057,05	0,00	0,00	118 721,02	118 721,02	0,00	118 721,02	118 721,02
43 Charges d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	35 057,05	0,00	0,00	118 721,02	118 721,02	0,00	118 721,02	118 721,02
540 Opérations courtes portant sur des valeurs mobilières (5)	387 743,51			279 022,49	279 022,49		279 022,49	279 022,49
641 Opérations budgétaires (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'autres	387 743,51			279 022,49	279 022,49		279 022,49	279 022,49
6281 Solde d'exécution positif reporté au prochain (8)								0,00
Total des dépenses d'investissement autorisées								387 743,51

COMMUNE DE FORGES DE LANOUEE • Lotissement le Clos de la Vigne • BP • 2026

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	I + II
TOTAL		327 305,12	0,00	309 917,03	309 917,03	309 917,03
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
12	Subventions d'investissement (hors 134)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et autres opérations (hors 104-09, 105, 106 et 108 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
30	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
330	Autres subventions (hors 134 transf.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
36	Emprunts et autres opérations (104-09, 105 et 106)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
38	Cpte de la sen. affectation (SA.régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
39	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
37	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
304	Prestations des réseaux d'assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
41	Chapitre d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
027	Virement de la section de la trésorerie	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre administratif (3) (4) (5)	327 305,12		309 917,03	309 917,03	309 917,03
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordres		327 305,12		309 917,03	309 917,03	309 917,03

0301 Solde d'exécution positif reporté au exercice (7)	07 035,00
---	------------------

Affectation au compte 1069 (8)	0,00
---------------------------------------	-------------

COMMUNE DE FORGES DE LANOUEE • Lotissement le Clos de la Vigne • BP • 2026

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	I + II

Total des recettes d'investissement autorisées	387 743,01
---	-------------------

Les états détaillés sont consultables en mairie ou sur le site internet www.forgesdelanouee.fr

OBJET : DELIBERATION N° 2026-04.30-10 – CLOTURE DU BUDGET PRIMITIF – LOTISSEMENT LA FORET

- **Proposition de clore ce budget annexe**
- **Vote du Conseil Municipal**

Rapporteur : André BRIEND

Exposé

Le Maire propose de clore le budget du Lotissement communal la Forêt compte-tenu que tous les lots sont commercialisés et que ce budget ne présente plus de mouvement comptable car l'ensemble des opérations attendues est réalisé. Le décompte détaillé du budget annexe de ce Lotissement présente un solde à zéro dans les deux sections au 31 décembre 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Procède à un vote par scrutin ordinaire à main levée qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	19
DONNANT POUVOIRS	04
VOTANTS	23
ABSTENTIONS	00
SUFFRAGES EXPRIMES	23
MAJORITE ABSOLUE	12
POUR	23
CONTRE	00

Compte-tenu de ces éléments,

Le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de clore le budget annexe du Lotissement communal la Forêt.
- **AUTORISE** le Maire ou son Représentant à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 par voie d'affichage à la mairie et sur le site www.forgesdelanouee.fr

Date de mise en ligne : 07 mai 2026

OBJET : DELIBERATION N° 2026-04.30-11 – BUDGET PRIMITIF – LOTISSEMENT LES GRÉES AMIÈLES- ANNEE 2026

- **Présentation de création d'un budget annexe**
- **Proposition d'assujettissement à la TVA IMPOTS**
- **Présentation du projet de budget primitif année 2026 et de sa note de synthèse brève et synthétique**
- **Vote du Conseil Municipal**

Rapporteurs : André BRIEND et Isabelle AUQUET

Exposé

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune est propriétaire de la parcelle cadastrée section ZD - 212 d'une surface d'environ 23 337 m² et souhaite créer un lotissement communal comptant 36 lots répartis en deux tranches (1^{ère} tranche de 26 lots et 2^{ème} tranche de 10 lots).

Dans cet objectif, il est nécessaire de créer un budget annexe à celui de la Commune. En effet, toute opération de lotissement consiste à viabiliser et vendre des terrains à des personnes privées, et de ce fait, sa gestion relève du domaine privé de la Collectivité, ce qui justifie son individualisation dans un budget annexe spécifique. Cela permet de ne pas bouleverser l'économie du budget principal de la Collectivité et d'individualiser l'intégralité des dépenses et des recettes de l'opération.

L'instruction budgétaire M57 prévoit spécifiquement les conditions de cette individualisation et en particulier la tenue d'une comptabilité de stocks, destinée à suivre les opérations d'acquisition, de viabilisation et de cession des terrains concernés. En effet, ces terrains destinés à la vente, ne doivent être intégrés dans le patrimoine de la Collectivité. La comptabilité de stock qui sera tenue pour ce lotissement est celle de l'inventaire intermittent.

Depuis la réforme immobilière de 2010, les opérations d'aménagement des Collectivités publiques font partie des activités obligatoirement assujetties à la taxe sur la valeur ajoutée.

Dès lors que l'opération de lotissement sera terminée, le budget annexe sera clôturé. La Commune reprendra alors dans ses comptes les éventuels résultats de fonctionnement ou d'investissement s'il y a lieu d'en constater. Après la clôture, des opérations comptables devront être réalisées pour intégrer dans l'inventaire de la Commune des parties publiques du Lotissement.

Le Maire donne la parole à Mme AUQUET Isabelle, Secrétaire Générale de Mairie qui présente le dossier.

Elle présente la note de synthèse brève et synthétique rédigée en retraçant les orientations budgétaires 2026 et transmise à chaque membre du Conseil Municipal et sera publiée sur le site internet de la Commune.

Elle fait lecture des propositions de budget primitif 2026 par chapitre établies par la Commission Communale finances réunie le 16 avril 2026.

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2026 arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	596 067 €	596 067 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	596 062 €	596 062 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après présentation du dossier,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Instruction budgétaire M57,

Considérant la nécessité de créer un budget annexe dans le cadre de l'aménagement du Lotissement communal les Grées Amières,

Considérant la nécessité d'opter pour un régime de TVA à 20 % auprès du service des impôts,

Considérant que le projet de budget primitif 2026 soumis au vote par chapitre pour les deux sections répond aux besoins de la Collectivité,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Procède à un vote par scrutin ordinaire à main levée qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	19
DONNANT POUVOIRS	04
VOTANTS	23
ABSTENTIONS	00
SUFFRAGES EXPRIMES	23
MAJORITE ABSOLUE	12
POUR	23
CONTRE	00

Compte-tenu de ces éléments,

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la création d'un budget annexe de comptabilité M57 à compter de la présente délibération dans le but de retracer toutes les opérations futures relatives à la gestion communale du Lotissement les Grées Amières,

- **DE PRENDRE ACTE** que l'ensemble des opérations relatives à ce lotissement sera constaté dans le budget annexe,
- **D'OPTER** pour un régime de TVA à 20 % conformément à l'instruction M 57 avec un système de déclaration trimestrielle,
- **D'ADOPTER** le système d'inventaire intermittent comme méthode de suivi de la comptabilité de stocks,
- **D'AUTORISER** le Maire ou son Représentant à effectuer toutes les déclarations auprès de l'Administration fiscale,
- **DE PRECISER** que le prix de cession des terrains sera défini ultérieurement par délibération,
- **D'AUTORISER** le Maire ou son Représentant à signer tous documents découlant de ces décisions,
- **ADOPTER** le budget primitif 2026 et la note de synthèse brève et synthétique du Lotissement communal les Grées Amières tel que proposé, par chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement, chacune de ces sections étant équilibrée en dépenses et en recettes.

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 par voie d'affichage à la mairie et sur le site www.forgesdelanouee.fr

Date de mise en ligne : 07 mai 2026



LOTISSEMENT COMMUNAL LES GRÉES AMIÈLES – BUDGET PRIMITIF ANNEE 2026

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

SOMMAIRE

7. Le cadre général du Budget Primitif
8. La section de fonctionnement et annexe 1
9. La section d'investissement et annexe 2

Annexe 3 : extrait du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

5. LE CADRE GENERAL DU BUDGET PRIMITIF

L'article 107 de la Loi N° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a modifié l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatif à la publicité des budgets et des comptes.

Dans toutes les Communes et leurs établissements publics, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au Budget primitif de l'exercice. Conformément au Décret N° 2016-834 du 23 juin 2016, cette note doit être mise en ligne sur le site internet de la Collectivité lorsque celle-ci en est pourvue et permet aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le Lotissement Communal Les Grées Amièles, elle est disponible sur le site internet de la Commune de Forges de Lanouée :

www.forgesdelanouee.fr

Le Budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et sincérité. Le Budget primitif constitue un premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la Collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril l'année à laquelle il se rapporte ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée et transmis au Représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le Maire, Ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le Budget Primitif du Lotissement Communal les Grées Amières a été créé et voté le 30 avril 2026 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Il a été établi avec la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le Budget primitif de notre Lotissement Communal les Grées Amières.

– L'EQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF

Le budget primitif 2026 est équilibré à hauteur de 1 192 129 € : 596 067 € en fonctionnement et 596 062 € en investissement.

Le budget primitif 2026 peut être résumé de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 596 067 €

Recettes : : 596 067 €

INVESTISSEMENT

Dépenses : 596 062 €

Recettes : 596 062 €

- LA BALANCE DU BUDGET PRIMITIF

Le budget primitif 2026 se présente comme suit :

DEPENSES

Autres produits diverses courantes
5 €

Achat de terrain à la Commune
117 778,25 €

Etudes et travaux
478 283,75 €

RECETTES

Autres produits diverses courantes
5 €

Intégration du stock final
596 062 €

F
O
N
C
T
I
O
N
N
E
M
E
N
T

Intégration du stock final terrains
596 062 €

Avance remboursable du budget général de la Commune
596 062 €

I
N
V
E
S
T
I
S
S
E
M
E
N
T

6. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

e) Généralités

Lorsque la Commune décide de créer un lotissement, elle doit créer un budget annexe assujéti de plein droit à la TVA. Les opérations comptables du lotissement sont enregistrées dans des comptes de charges et de produits qui peuvent lier temporairement des comptes de stocks jusqu'au dénouement complet de la commercialisation. Les éléments figurant en stocks doivent, quelle qu'en soit la nature, être évalués à leur coût de revient. Le coût de production des biens et services est déterminé par l'addition du coût d'acquisition des matières consommées pour leur production (terrain, études, travaux...), des charges directes de production et de la fraction des charges indirectes pouvant être rattachées à la production.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du Lotissement Communal Les Grées Amières.

Les recettes de fonctionnement correspondent à des arrondis de TVA et à des opérations de stocks.

Les recettes de fonctionnement du Lotissement Communal les Grées Amières pour l'année 2026 représentent 596 067 €.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par le rachat du terrain à la Commune, les études et les travaux pour la viabilisation du lotissement et à des arrondis de TVA.

Les dépenses de fonctionnement du Lotissement Communal les Grées Amières pour l'année 2026 représentent 596 067 €.

f) Les principales dépenses et recettes de la section

Vue d'ensemble et état détaillé des comptes ci-joints (annexe 1)

3 .LA SECTION D'INVESTISSEMENT

c) Généralités

Le Budget primitif du Lotissement Communal les Grées Amières regroupe :

- en dépenses : des opérations de stock.
- en recettes : l'avance remboursable du budget général de la Commune.

Les recettes d'investissement du Lotissement Communal les Grées Amières pour l'année 2026 représentent 596 062 € (stocks).

Les dépenses d'investissement représentent 596 062 d'avance remboursable du budget général de la Commune.

Les principales dépenses et recettes de la section

Vue d'ensemble et état détaillé des comptes ci-joints (annexe 2)

Pour les Collectivités locales et leurs établissements, les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L 5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du CGCT prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés (annexe 3)

Annexe 1

COMMUNE DE FORGES DE LANOÛLE - LOTISSEMENT LES GRÉES AMIÈRES - BP - 2026

III - VOTE DU BUDGET									III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE - AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE									B
DEPENSES									
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) N = 1 + 2
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	596 062,00	596 062,00	0,00	596 062,00	596 062,00
011	Charges à caractère général (3)	0,00	0,00	0,00	596 062,00	596 062,00	0,00	596 062,00	596 062,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Amortissements de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	APA : Régulateurs de PMM	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61	Autres charges de gestion courante (sauf 6505) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6505	Frais fonctionnement des groupes d'Usa	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	0,00	0,00	0,00	596 062,00	596 062,00	0,00	596 062,00	596 062,00
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotation aux provisions, dotations (non-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
622	Dépenses imputées (dans le cadre d'une AE)			0,00					
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00	0,00	0,00	596 062,00	596 062,00	0,00	596 062,00	596 062,00
027	Vecteur d'action d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre moral ordre section (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre instruction de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022 Résultat reporté au chapitre (5)									0,00
Total des dépenses de fonctionnement autorisées									596 062,00

COMMUNE DE FORGES DE LANOUË - LOTISSEMENT LES GREES ANEES - BP - 2020

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE	B

Chap.	Libellé	RECETTES				Total (RAR N-1 + Vote) 10 + 1 + 6
		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 §	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée §	
	TOTAL	0,00	0,00	596 062,00	596 062,00	596 062,00
015	Atténuations de charges (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	AP/A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RQA / Régularisations de RQA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Impôts et taxes (sauf T31)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
24	Dotations et participations (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
25	Autres produits de gestion courante (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes de gestion des services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28	Plus-values cessions, dépréciations, prov. (compt. budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations avec budget autre section (3) (4) (5)	0,00		596 062,00	596 062,00	596 062,00
043	Opérations avec budget de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00		596 062,00	596 062,00	596 062,00
	DST1 Solde d'exécution dégrèré reporté au crédit (7)					0,00
	Total des recettes de fonctionnement courantes					596 062,00

COMMUNE DE FORGES DE LANOUË - LOTISSEMENT LES GREES ANEES - BP - 2020

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE - DEPENSES - AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

Chapitre	Pour mémoire, Budget précédent (1)	RAR N-1 §	Vote de l'assemblée par les AP lors de la séance budgétaire (2)	DEPENSES		Pour information, dépenses glanées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses glanées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) 10 + 1 + 8
				Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée §			
TOTAL	0,00	0,00	0,00	596 062,00	596 062,00	0,00	596 062,00	596 062,00
010	RQA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Investissements inorganisés (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Investissements corporels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Investissements reçus en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Investissements en œuvre (sauf 2334)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Erreurs et omissions assimilées (sauf 1608 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
14	Côte de gestion - affectation (MUR) (9)	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et avances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres investissements financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
600	Dépenses imputées (dans le cadre d'une AP)			0,00				0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
05	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Charges avec transfert entre sections (5) (5)	0,00		596 062,00	596 062,00		596 062,00	596 062,00
011	Opérations commerciales (7)	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00		596 062,00	596 062,00		596 062,00	596 062,00
	DST1 Solde d'exécution dégrèré reporté au crédit (8)							0,00
	Total des dépenses d'investissement courantes							596 062,00

COMMUNE DE FORGES DE LANOUEE - LOTISSEMENT LES GREES AMIELES - DP - 2020

III - VOTE DU BUDGET						IN
SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE - RECETTES						A
RECETTES						
Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)	
		J		B	B = J + B	
TOTAL	0,00	0,00	596 042,00	596 042,00	596 042,00	
018	NOA	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement (hors 139)	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et autres emprunts (hors 16410, 165, 166 et 1662 non budgétaire)	0,00	0,00	596 042,00	596 042,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées (B)	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations acquises en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en plus (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	596 042,00	596 042,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	
139	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (16410, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Cpte de liaison - affectation (B) (A) (B)	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	
504	Produit des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	
45	Crédits d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes ciblées		0,00	0,00	596 042,00	596 042,00	
021	Virement au 1 ^{er} degré de l'investissement	0,00		0,00	0,00	
040	Opérations ordre transf. entre sections (2) (6) (B)	0,00		0,00	0,00	
041	Opérations participations (B)	0,00		0,00	0,00	
Total des recettes d'ordre		0,00		0,00	0,00	
R001 Solde d'exécution positif reporté au exercice (7)						0,00
Affectation du compte 1560 (8)						0,00

COMMUNE DE FORGES DE LANOUEE - LOTISSEMENT LES GREES AMIELES - (DP - 2020)

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		J		B	B = J + B
Total des recettes d'investissement cumulées					596 042,00

Les états détaillés sont consultables en mairie ou sur le site internet www.forgesdelanouee.fr

OBJET : DELIBERATION N° 2026-04.30-12 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2026

- **Présentation des propositions de votes de subventions après avis de la Commission communale « Associations »**
- **Vote du Conseil Municipal**

Rapporteur : Méлина ALLAIRE

Exposé

Le Maire donne la parole à Mme Méлина ALLAIRE, 4^{ème} Adjointe au Maire qui présente le dossier.

Elle fait savoir que les demandes de subventions reçues ont été examinées lors de la réunion de la Commission Associations le 15 avril 2026.

Elle fait lecture de l'ensemble des propositions d'attributions de subventions.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir examiné l'ensemble des propositions d'attributions de subventions,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Procède à un vote par scrutin ordinaire à main levée qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	19
DONNANT POUVOIRS	04
VOTANTS	23
ABSTENTIONS	00
SUFFRAGES EXPRIMES	23
MAJORITE ABSOLUE	12
POUR	23
CONTRE	00

Compte-tenu de ces éléments,

Le Conseil Municipal :

- **VALIDE** les montants de subventions au titre de l'année 2026 aux Associations listées en annexe de la présente délibération pour un montant total de 39 449,30 € étant précisé que la subvention versée à l'Amicale du Personnel de Ploërmel Communauté et de ses Communes membres a déjà fait l'objet d'une délibération du Conseil Municipal le 20 février 2026.
- **DIT QUE** les crédits seront prévus au budget primitif 2026.

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 par voie d'affichage à la mairie et sur le site www.forgesdelanouee.fr

Date de mise en ligne : 07 mai 2026

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS au titre de l'année 2026

Liste des Associations	Votées en 2025	Proposées et votées en 2026	Commentaires
CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)	12000	12000	
Association des Maires du Morbihan	651	651	
Banque alimentaire	80	100	
A.E.P. Lanouée (propriétaires des écoles)	150	150	
A.E.P. Ecole des Forges	150	150	
Amicale Personnel Communal	1438	1705	
Association « Amitiés Taléa-Lanouée »	250	250	
Association Chasse Les Forges	250	250	
Association Chasse Les Forges (ragondins)	450	450	piégeurs de ragondins (150 euros par piégeur, 3 piégeurs)
Société de chasse Lanouée La Grée Saint Laurent	250	250	
Société de chasse Lanouée La Grée Saint Laurent (ragondins)	450	450	piégeurs de ragondins (150 euros par piégeur, 3 piégeurs)
Association « Lanouée en Forme » (gymnastique)	250	250	
Association de chasse pas aux biches (ragondins)	100		
Association « Lan'tracte »	250	250	
Association des Jeunes	350	350	
Association Mémoire et Patrimoine des Forges	250	250	
Association Bois de la Piasserie	250	250	
Association sportive Saint Hubert (Tournois)	1000	1000	
Association sportive Saint Hubert	3360	3000	
Association sportive Saint Hubert (finales dep)	1000	0	
Subvention exceptionnelle pour le Tournoi des jeunes à l'occasion des 40 ans	0	250	
Les chevaliers de l'oust	200	250	
Les chevaliers de l'oust subv exceptionnelle.	300		
CSVL (navette)	2450	0	

Comité des Fêtes de Forges de Lanouée	500	500	
CSVL (activités vacances)	1000	3450	
CSVL (aide exceptionnelle)	500	0	
Club du temps libre Lanouée	250	250	
Subvention exceptionnelle pour l'animation des 50 ans du Club du Temps libre	0	250	
Club St Eloi	250	250	
FNACA Lanouée (anciens combattants)	250	250	
Sporting Club Forgerons (rando)	0	0	
Pétanque Forges de Lanouée ACPL = les copains pétanqueurs	200	125	
Thelma et Louise	150	150	
Les frappés du volant (badminton)		250	
Comice agricole = Comice du Pays de l'Oust et du Lié	400	693,3	Demande 0,30 cts/hab
Asso du Pays de Josselin / Ploermel			
Association Coup de Patte (Taupont)	300	100	
Chat L'Heureux	0	500	
Amicale Fédérée des Donneurs de Sang Bénévoles du Pays De Josselin	100	100	
Amicale des Sapeurs Pompiers Josselin	100	100	
Sapeurs pompiers de Josselin JSP	450		
Association « Arabesque » (école de danse à Josselin)	200	220	10 euros par enfant, 22 danseuses/danseurs originaires de notre
Comité Croix Rouge de Josselin	100	100	
Fédération Mutilés du Travail Josselin	50	50	
Eveil à la musique de Guillac	50	0	
La Josselinaise	150	150	
Judo Club de Josselin	120	110	
Mémoires du Pays de Josselin	110	110	
Le Roncier Josselin (section canoë-kayak)	70	0	
Union cycliste de Josselin	90	0	
Twirling club Guégon	50	0	
Alcool Assistance	100	150	
Restos du Coeur	150	160	

Le Souvenir Français Comité de Josselin	100	150	
Association Mélopée	0	100	
Maison Familiale de Loudéac (MFR)	0	0	
EMSS 56 Entente Morbihannaise du Sport Scolaire	0	0	
Ass Cohérence	0	0	
Association Ligue contre le cancer – Comité du Morbihan	0	100	
Comité de liaison du CNRD Concours National de la Résistance et de la Déportation	0	0	
Association Korrigans et Compagnie	0	0	
Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique Hameçon Josselinais (Guégon)	0	0	
Solidarité Paysans de Bretagne	0	0	
Association Rêves de Clown (Lorient)	0	100	
Agriculteurs de Bretagne	0	0	
Subventions écoles			
APEL Lanouée-Les Forges	2760	2580	30 euros/enfant, base de 86 / fonctionnement
Amicale Laïque Lanouée	1140	1290	30 euros/enfant, base de 43 (forfait, sur liste)
Arbre de Noël des écoles			
Arbre de Noël RPI Lanouée	1840	1720	20 euros/enfant (forfait, sur liste) 86 élèves
Arbre de Noël Amicale Laïque (Josselin, Suzanne Bourquin)	760	860	base de 43 élèves, 20 euros par enfant (forfait, sur liste)
Arbre de Noël OGECC Notre Dame (Josselin)	690	340	base de 34 élèves, 10 euros par enfant (forfait, sur liste)
Voyages et courts séjours			
Pour les voyages, pour des séjours à la semaine	0	1290	30 euros par enfant, sur liste => voyage en janvier 2026 (ski) =>liste des participants au voyage : 43 enfants, base de 43 élèves, 30 euros
Pour les courts séjours (1 à 2 nuits)	0	645	15 euros par enfant, il y en aura un en 2026 (pour les plus jeunes : 43 enfants), tous les 2 ans
collège sainte anne (séjour en bord de mer 3 jours)		0	
Total sans les écoles	31 359	30 724,30	
Total avec les écoles	38549	38448,3	

Commentaires :

Patrick POCARD : l'Association des pétanqueurs a modifié le bâtiment sans demande préalable.

OBJET : DELIBERATION N° 2026-04.30-13 – PIEGEAGE DES FRELONS ASIATIQUES PAR LES PARTICULIERS

- **Proposition de prise en charge financière intégrale par la Commune**
- **Vote du Conseil Municipal**

Rapporteur : André BRIEND

Exposé

Le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal du 10 février 2023 décidant de favoriser la destruction des nids de frelons asiatiques situés sur le territoire communal en versant la somme unique de 60 € (même si l'intervention nécessite une nacelle) aux particuliers et aux entreprises sur présentation d'une facture établie par un professionnel habilité.

Afin d'éradiquer cette espèce invasive de façon plus efficace, le Maire propose une prise en charge financière intégrale par la Commune sur présentation d'une facture établie par un professionnel habilité.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Procède à un vote par scrutin ordinaire à main levée qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	19
DONNANT POUVOIRS	04
VOTANTS	23
ABSTENTIONS	00
SUFFRAGES EXPRIMES	23
MAJORITE ABSOLUE	12
POUR	23
CONTRE	00

Compte-tenu de ces éléments,

Le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de poursuivre et intensifier la destruction des nids de frelons asiatiques situés sur le territoire communal
- **DECIDE** de prendre en charge intégralement le coût de l'intervention (nacelle comprise) sur présentation de facture établie par un professionnel habilité, auprès des particuliers et des entreprises
- **DIT QUE** les crédits seront prévus au budget primitif 2026.

Commentaires :

Yves LE GUERN : informe qu'il y a 4 ou 5 ans, il a contacté la mairie pour la présence d'un nid de frelons asiatiques chez son voisin et la mairie lui a répondu que c'est au propriétaire d'appeler. Il souhaitait signaler ces faits afin d'éviter que quelqu'un se fasse piquer.

Patrick POCARD : c'est du domaine privé.

Mireille COHEN : il y a eu 23 nids de frelons asiatiques en 2025.

Le Maire : informe que 36 personnes ont été indemnisées par la mairie en 2025 pour lutter contre les nids de frelons asiatiques.

OBJET : DELIBERATION N° 2026-04.30-14 – BUDGET PRIMITIF – COMMUNE- ANNEE 2026

- **Présentation du projet de budget primitif année 2026 et de sa note de synthèse brève et synthétique**
- **Référentiel M57 – fongibilité des crédits budgétaires**
- **Vote du Conseil Municipal**

Rapporteurs : André BRIEND et Isabelle AUQUET

Exposé

Le Maire donne la parole à Mme AUQUET Isabelle, Secrétaire Générale de Mairie qui présente le dossier.

Elle présente la note de synthèse brève et synthétique rédigée en retraçant les orientations budgétaires 2026 et transmise à chaque membre du Conseil Municipal et sera publiée sur le site internet de la Commune.

Elle fait lecture des propositions de budget primitif 2026 par chapitre établies par la Commission Communale finances réunie le 16 avril 2026.

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2026 arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 992 867 €	1 992 867 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	5 489 430,70 €	5 489 430,70 €

Le Maire fait savoir que l'article L5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales donne la possibilité au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à réaliser des virements de crédits entre chapitres dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Le Conseil Municipal doit désormais voter chaque année cette possibilité lors du vote du budget ou lors du vote d'une décision modificative. La mention du taux de fongibilité des crédits sera portée sur la maquette budgétaire dans la page informations générales du budget, modalités de vote du budget.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après présentation du dossier,

Vu l'Instruction budgétaire M57,

Considérant que le projet de budget primitif 2026 soumis au vote par chapitre pour les deux sections répond aux besoins de la Collectivité,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Procède à un vote par scrutin ordinaire à main levée qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	19
DONNANT POUVOIRS	04
VOTANTS	23
ABSTENTIONS	00
SUFFRAGES EXPRIMES	23
MAJORITE ABSOLUE	12
POUR	23
CONTRE	00

Le Conseil Municipal :

- **ADOpte** le budget primitif 2026 et la note de synthèse brève et synthétique de la Commune tel que proposé, par chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement, chacune de ces sections étant équilibrée en dépenses et en recettes.
- **AUTORISE** le Maire ou son Représentant à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de la section de fonctionnement à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.
- **AUTORISE** le Maire ou son Représentant à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de la section d'investissement.

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 par voie d'affichage à la mairie et sur le site www.forgesdelanouee.fr

Date de mise en ligne : 07 mai 2026



COMMUNE – BUDGET PRIMITIF ANNEE 2026

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

SOMMAIRE

10. Le cadre général du Budget Primitif
 11. La section de fonctionnement et annexe 1
 12. La section d'investissement et annexe 2
 13. Les données synthétiques du budget – récapitulation et annexes 3 et 4
- Annexe 5 : extrait du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

7. LE CADRE GENERAL DU BUDGET PRIMITIF

L'article 107 de la Loi N° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a modifié l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatif à la publicité des budgets et des comptes.

Dans toutes les Communes et leurs établissements publics, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au Budget primitif de l'exercice. Conformément au Décret N° 2016-834 du 23 juin 2016, cette note doit être mise en ligne sur le site internet de la Collectivité lorsque celle-ci en est pourvue et permet aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la Commune, elle est disponible sur le site internet de la Commune de Forges de Lanouée : www.forgesdelanouee.fr

Le Budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et sincérité. Le Budget primitif constitue un premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la Collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée et transmis au Représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le Maire, Ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

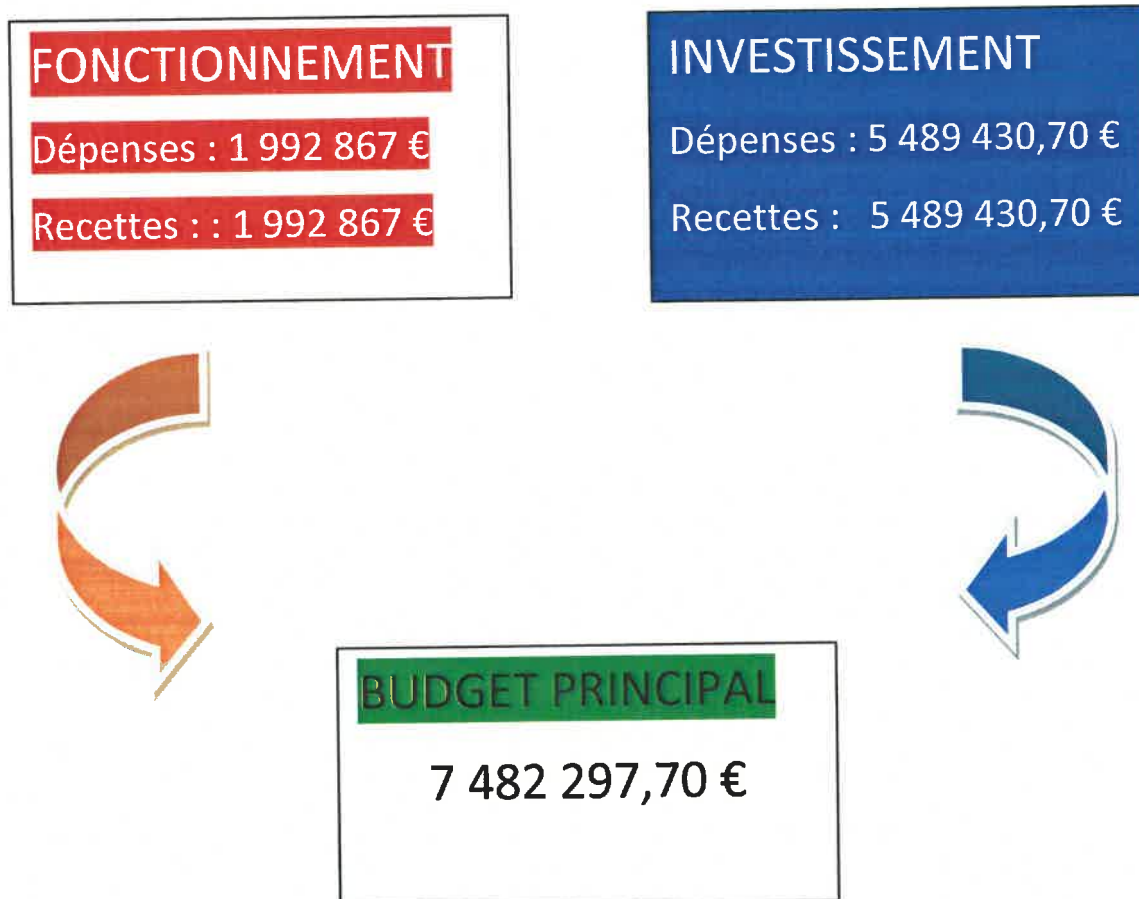
Le Budget primitif de la Commune a été voté le 30 avril 2026 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Il a été établi avec la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité de services rendus aux habitants, de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt, de mobiliser des subventions auprès des organismes financeurs chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le Budget primitif du budget Communal.

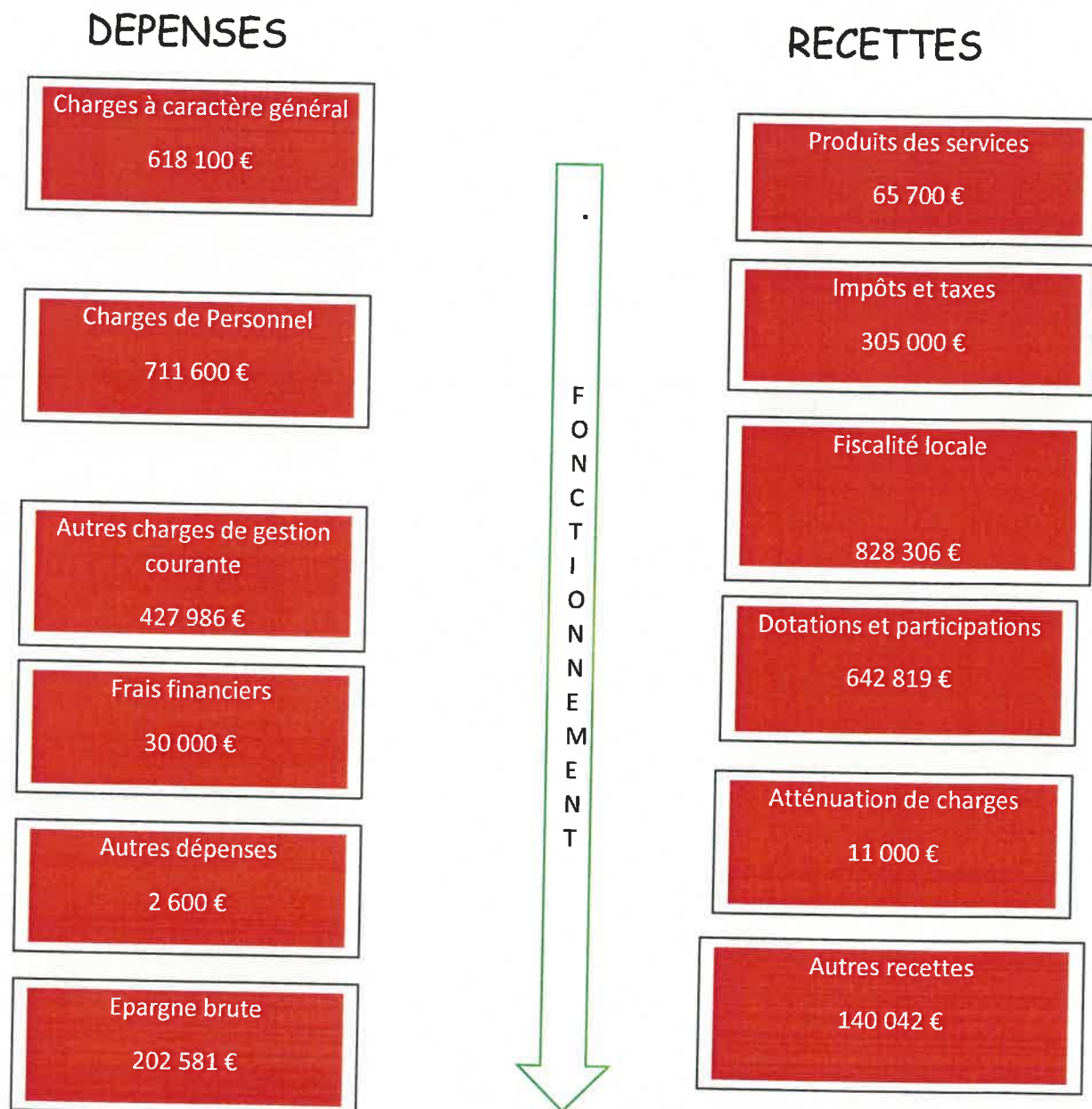
L'EQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF

Le budget primitif 2026 est équilibré à hauteur de 7 482 297,70 € : 1 992 867 € en fonctionnement et 5 489 430,70 € en investissement.



LA BALANCE DU BUDGET PRIMITIF

Le budget primitif 2026 se présente comme suit :

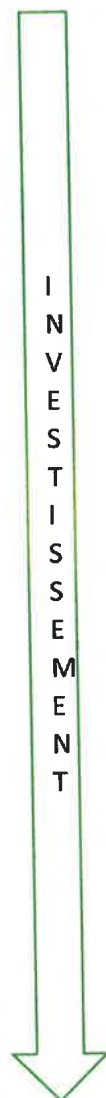


DEPENSES

Dépenses d'équipement
2 298 711,70 €

Capital de la dette
130 000 €

Autres dépenses
3 060 719 € dont 2 260 765 €
de restes à réaliser 2025



RECETTES

Epargne brute
202 581 €

Emprunts
3 064 219,71 €

Subventions
316 460 €

FCTVA et taxe d'aménagement
203 000 €

Autres recettes
19 700 €
dont excédent d'investissement
2025
214 129,17 €
Et 323 818 € de restes à réaliser

Affectation du résultat année
2025
1 145 522,82 €

8. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

g) Généralités

Le fonctionnement permet à notre Collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent de la Commune. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursements de crédits...).

Pour notre Commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (participations familiales de la cantine et de la garderie, transport scolaire, mise à disposition de salles communales, de locations de logements communaux ou locaux professionnels, droits de concessions dans les cimetières, redevances d'occupation du domaine public...) aux impôts locaux et aux dotations versées par l'Etat.

Les recettes de fonctionnement de la Commune pour l'année 2026 représentent 1 992 867 €.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du Personnel Communal et les frais y afférents, les indemnités des Elus, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, l'entretien des terrains, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux Associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement de l'année 2026 représentent au total 1 992 867 €.

h) Les principales dépenses et recettes de la section

Vue d'ensemble et état détaillé des comptes ci-joints (annexe 1)

i) La fiscalité

Les taux communaux des impôts locaux pour l'année 2026 sont fixés comme suit :

LIBELLES	TAUX APPLIQUES A FORGES DE LANOUEE
Taxe d'habitation pour les résidences secondaires	12,59 %
Taxe Foncière Propriétés Bâties	28,43 %
Taxe Foncière des Propriétés Non Bâties	35,74 %

Le produit de la fiscalité locale s'élève : 828 306 €

j) Les dotations de l'Etat

Les dotations de l'Etat s'élèvent à 642 819 €

3 .LA SECTION D'INVESTISSEMENT

d) Généralités

L'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la Commune à moyen ou long terme. Elle concerne les actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat de bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition de véhicule...

Le Budget primitif de la Commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la Commune. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : subventions relatives à la restauration du patrimoine ou l'investissement sur la rénovation d'une salle polyvalente.

Les recettes d'investissement de la Commune pour l'année 2026 représentent 316 460 € en subventions d'investissement, 1 354 722,82 € en recettes financières (fctva, taxe d'aménagement et cautions pour nos logements communaux et locaux professionnels, affectation du résultat 2025) 202 581 € d'un virement de la section de fonctionnement, 3 064 219,71 € d'emprunt et 13 500 € en opération d'ordre auquel s'ajoute un excédent d'investissement reporté 2025 de 214 129,17 € et les restes à réaliser 2025 d'un montant de 323 818 € soit un total général de 5 489 430,70 €.

Les dépenses d'investissement de la Commune pour l'année 2026 représentent 2 298 711,70 € en dépenses d'équipement, 134 115 € en dépenses financières (capital des emprunts et cautions pour les logements communaux ou les locaux professionnels), 783 639 en avance aux lotissements communaux, 12 200 € en opération d'ordre et les restes à réaliser 2025 d'un montant de 2 260 765 € soit un total général de 5 489 430,70 €.

e) Les principales dépenses et recettes de la section

Vue d'ensemble et état détaillé des comptes ci-joints (annexe 2)

f) Les principaux projets de l'année 2026 sont les suivantes :

Etude pour des travaux de voirie rue de la poste – site de Lanouée	Mise en place de panneaux photovoltaïques sur des bâtiments communaux
Solde des travaux de rénovation de la mairie	Achat illuminations de Noël
Achat de matériel informatique	Mise en place panneau lumineux à Bel Orient
Achat de mobilier et de matériel de bureau	Remplacement de poteaux d'incendie
Achat panneau digital interactif pour l'affichage légal des actes/ Matériel de nettoyage salles/ Tablette pour pointage cantine/garderie	Solde des travaux d'aménagement du local chasse
Achat de matériels atelier technique communal	Solde bornage terrain route des bois de bas
Solde des travaux de rénovation du clocher de l'église (phase 1)	Achat abri-bus/ portail accès aire de jeux site des Forges/ Remplacement de buts de foot terrains d'entraînement/mise aux normes aires de jeux près étang site de Lanouée
Mise en place d'un coffret électrique extérieur à la salle socio-culturelle	Travaux sur ponts
Remplacement du panneau d'affichage à la salle des sports	Remplacement de la pompe à chaleur à la MAM site de Lanouée
Travaux de tracage du parking de la salle des sports et sur le territoire communal	Achat armoire froide négative pour la cantine Alarmes/équipements de cuisine
Travaux de peinture église notre Dame de toute Aide – site des Forges	Mise en place de signalétique bâtiment Schilliger
Solde de l'étude îlot cœur de bourg – site de Lanouée	Travaux sur bâtiments communaux locatifs et sur muret derrière MAM site de Lanouée
Participation aux frais d'adduction de gaz de Guer à Josselin	Aménagement d'espaces verts
Solde des travaux réfection des toilettes publiques site de Lanouée	Travaux de voirie année 2026
Travaux maison Guillot ou mise en place maison médicale sur la parcelle des Grées Amières	Solde de la rénovation de la salle Louis Chérel
Travaux de rénovation de l'église (phase 3)	

g) Les principales subventions d'investissements ou participations prévues : sont les suivantes :

Subventions du Département	Travaux de rénovation de la mairie Travaux de rénovation énergétique de la salle Louis Chérel
Subventions de divers organismes financeurs	Travaux de rénovation du clocher de l'église St Pierre es liens Etude pour l'aménagement de l'îlot urbain cœur de bourg site de Lanouée

9. LES DONNEES SYNTHETIQUES DU BUDGET PRIMITIF – RECAPITULATION

a) Recettes et dépenses d'investissement : 5 489 430, 70 € dont :

DEPENSES : Crédits reportés 2025 : 2 260 765 €

Nouveaux crédits 2026 : 3 228 665,70 €

RECETTES :

Excédent reporté 2025 : 214 129,17 €

Crédits reportés 2025 : 323 818 €

Nouveaux crédits 2026 : 4 951 483,53 €

b) Principaux ratios :

Etat joint (annexe 3)

c) Etat de la dette :

Etats joints (annexe 4)

Pour les Collectivités locales et leurs établissements, les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L 5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du CGCT prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés (annexe 5)

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE - AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	8

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour info, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) (1) + (5)
	TOTAL	2 291 826,00	0,00	0,00	1 292 887,00	1 992 947,00	0,00	1 992 887,00	1 992 887,00
011	Charges à caractère général (3)	561 575,00	0,00	0,00	618 100,00	618 100,00	0,00	618 100,00	618 100,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	887 700,00	0,00		711 600,00	711 600,00		711 600,00	711 600,00
014	Atténuations de produits	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courantes (sauf 6505) (5)	301 634,54	0,00	0,00	427 986,00	427 986,00	0,00	427 986,00	427 986,00
6505	Frais fonctionnement des équipements d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	1 657 910,54	0,00	0,00	1 758 686,00	1 758 686,00	0,00	1 758 686,00	1 758 686,00
66	Charges financières	30 700,00	0,00		30 000,00	30 000,00		30 000,00	30 000,00
67	Charges spéciales (3)	200,00	0,00		200,00	200,00		200,00	200,00
68	Odetaires aux provisions, dépréciations (semi-dépréciations) (3)	2 745,00			0,00	0,00		0,00	0,00
692	Dépenses imprévues (hors le cadre d'une AE)			0,00					
	Total des dépenses financières	41 745,00	0,00	0,00	30 200,00	30 200,00		30 200,00	30 200,00
	Total des dépenses réelles	1 699 655,54	0,00	0,00	1 788 886,00	1 788 886,00	0,00	1 788 886,00	1 788 886,00
093	Virement à la section d'investissement	372 442,00			252 591,00	252 591,00		252 591,00	252 591,00
092	Opérations entre budget, entre sections (6)	6 268,42			1 200,00	1 200,00		1 200,00	1 200,00
093	Opérations entre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	378 710,42			253 791,00	253 791,00		253 791,00	253 791,00
	D002 Résultat reporté ou anticipé (8)								0,00
	Total des dépenses de fonctionnement cumulées								1 992 887,00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE	B

Crep.	Libellé	RECETTES					Total (PART N-1 + Vote) M = J + B
		Fonctionnement budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II		
	TOTAL	2 192 867,15	0,00	1 992 867,00	1 992 867,00	1 992 867,00	
613	Abonnements de charges (7)	11 000,15	0,00	11 000,00	11 000,00	11 000,00	
616	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
617	RSA / Régularisations de PSE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70	Prod. services, droits, ventes diverses	85 000,00	0,00	85 700,00	85 700,00	85 700,00	
73	Impôts et taxes (sauf 731)	300 000,00	0,00	305 000,00	305 000,00	305 000,00	
731	Façades taxes	870 887,00	0,00	908 308,00	870 308,00	870 308,00	
74	Dotations et participations (2)	468 200,00	0,00	542 818,00	542 818,00	542 818,00	
75	Autres produits de gestion courante (2)	267 043,00	0,00	138 142,00	138 142,00	138 142,00	
	Total des recettes de gestion des services	2 189 043,15	0,00	1 987 967,00	1 987 967,00	1 987 967,00	
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
77	Produits spécifiques (2)	300,00	0,00	300,00	300,00	300,00	
78	Rapports annuels, réajustements, prov. (hors-budgétaires) (2)	0,00	0,00	4 600,00	4 600,00	4 600,00	
	Total des recettes financières	300,00	0,00	4 900,00	4 900,00	4 900,00	
	Total des recettes fiscales	2 190 883,15	0,00	1 992 867,00	1 992 867,00	1 992 867,00	
042	Cotisations entre zones, entre secteurs (2, 16) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Cotisations entre zones/de différents (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Total des recettes d'ordre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
				0000 Résultat reporté en annexe (7)		0,00	
				Total des recettes de fonctionnement courantes		1 992 867,00	

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - VOTE D'ENSEMBLE - DEPENSES - AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

Chapitre	Pour exercice, budget précédent (1)	RAR N-1		Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		i	j						
TOTAL	5 977 418,00	2 250 765,00	0,00	0,00	3 228 085,70	3 228 085,70	0,00	3 228 085,70	6 498 426,70
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 subventions rattachées (hors 204)	133 704,00	20 592,00	0,00	0,00	0 000,00	0 000,00	0,00	0 000,00	30 087,00
204 subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 subventions versées	1 021 515,00	853 550,00	0,00	0,00	285 700,00	266 700,00	0,00	285 700,00	819 298,00
22 subventions reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 subventions de cours (hors 2324)	3 884 113,00	1 678 763,00	0,00	0,00	2 825 011,70	2 825 011,70	0,00	2 825 011,70	3 768 781,70
24 Total des opérations d'équipement (3)	0,00	1 678,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 678,00
Total des dépenses d'équipement	4 839 134,00	2 259 920,00	0,00	0,00	2 208 711,70	2 208 711,70	0,00	2 208 711,70	4 866 561,70
10 Dotations, fonds d'investissement et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66 emprunts et dettes contractées (hors hors hors budgétaire)	141 000,00	985,00	0,00	0,00	134 115,00	134 115,00	0,00	134 115,00	135 000,00
68 Coût de rachat - affectation (BA, ligne)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et avances remboursables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77 Avance remboursables financières	88 515,00	0,00	0,00	0,00	781 630,00	781 630,00	0,00	781 630,00	781 630,00
880 Dépenses imputées dans le cadre d'une AP				0,00					
Total des dépenses financières	219 515,00	985,00	0,00	0,00	917 754,00	917 754,00	0,00	917 754,00	918 029,00
43 Chapitre d'investissements pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	5 348 649,00	2 260 765,00	0,00	0,00	3 218 465,70	3 218 465,70	0,00	3 218 465,70	6 477 326,70
040 Opérations autres que les AP, hors sections (5) (6)	0,00				0,00	0,00		0,00	0,00
041 Opérations financières (7)	47 763,00				12 200,00	12 200,00		12 200,00	12 200,00
Total des dépenses d'ordre	47 763,00				12 200,00	12 200,00		12 200,00	12 200,00

0001 Solde d'exécution négatif reporté en exercice (8) **0,00**

Total des dépenses d'investissement cumulées **5 495 436,70**

COMMUNE DE FORGES DE LANOUEE - COMMUNE NOUVELLE FORGES DE LANOUEE - BP - 2026

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques		Valeurs
Population totale		2311

Informations fiscales (N-2)		Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)		0,00

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	774,12
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	862,34
3	Dépenses d'équipement brut / population	1 972,56
4	Encours de dette / population (2) (3)	0,00
5	DGF / population	256,84
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	39,78 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	96,54 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	228,75 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0,00 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	10,23 %

COMMUNE DE FORGES DE LANOUEE - COMMUNE NOUVELLE FORGES DE LANOUEE - BP - 2026

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé (8)	Caractéristiques
								Niveau de taux (5)	Taux effectif					
164 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					2 366 201,61									
1641 Emprunts en euros (Total)					2 366 201,61									
0000000025	CREDIT AGRICOLE DU MORBIHAN	2009/2011	01/07/2011	15/07/2011	275 000,00	F	EURIBOR	3,170	7,495		T	X Durée ajustable		A-1
00041310002	CREDIT AGRICOLE DU MORBIHAN	31/03/2011	15/10/2014	15/11/2014	400 000,00	R		2,555	2,819		T	C		A-1
091752989162	CREDIT MUTUEL DE BRETAGNE	21/11/2014	30/06/2015	30/09/2015	300 000,00	F		2,274	2,250		T	P		A-1
10030141337	CREDIT AGRICOLE DU MORBIHAN	13/08/2010	17/06/2016	15/09/2016	120 000,00	F		1,410	1,418		T	X Escalier constant		A-1
1011080	CAISSE DEPOSES ET CONSIGNATIONS	18/09/2002	16/09/2002	01/10/2003	67 727,81	F		4,200	3,440		A	X Escalier constant		A-1
1157706	CAISSE DEPOSES ET CONSIGNATIONS	10/03/2010	15/04/2011	01/05/2011	80 877,00	R		1,850	1,861		A	P		A-1
1216441	CAISSE DEPOSES ET CONSIGNATIONS	14/02/2012	07/03/2012	01/03/2013	82 364,00	R		2,850	1,072		A	P		A-1
226265320400318	CAISSE D'EPARGNE DE BRETAGNE	15/06/2005	06/04/2006	01/01/2006	453 143,00	V		3,600	3,300		T	P		A-1
5014045	CAISSE DEPOSES ET CONSIGNATIONS	20/01/2014	02/05/2014	01/02/2016	280 000,00	F		1,850	1,524		A	X Durée ajustable		A-1

COMMUNE DE FORGES DE LANOUEE - COMMUNE NOUVELLE FORGES DE LANOUEE - BP - 2028

Nbre (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'échéance ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (5)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé (8)	Catégorie d'emprunt (9)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
DO15506485	ET8 CREDIT MUTUEL ARKEA	18/01/2020	31/01/2020	30/04/2020	300 000,00	F		0,600	0,951		T	X Echéance constante		A-1
1643	Emprunts en devises (Total)				0,00									
1644	Emprunts assortis d'une option de swap sur signe de trésorerie (Total)				0,00									
165	Dépôts et cautionsnements reçus (Total)				0,00									
167	Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)				0,00									
168	Emprunts et dettes assimilés (Total)				0,00									
169	Autres emprunts (Total) (8)				0,00									
170	Bons à moyen terme négociables (Total)				0,00									
171	Autres dettes (Total)				0,00									
	Total général				2 368 201,61									

IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? CPI (11)	Montant ouvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'emprunt			ICM2 de l'emprunt
						Type de taux (13)	taux (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
160 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
161 Emprunts espèces des établissements financiers (Total)		0,00		1 007 625,00					126 082,00	25 736,20	0,00	4 061,82
1641 Emprunts en euros (Total)		0,00		1 007 625,00					126 082,00	25 736,20	0,00	4 061,82
0004058925		0,00	A-1	80 490,38	5,00	V	EURIBOR	2,535	14 977,78	3 065,64	0,00	502,76
00041329022		0,00	A-1	130 035,00	5,00	R	EURIBOR	0,993	21 043,25	5 420,20	0,00	0,33
0017500891802		0,00	A-1	99 093,25	4,17	F		2,206	21 037,49	2 063,76	0,00	0,00
10000141337		0,00	A-1	46 807,94	6,17	F		1,435	8 273,26	623,20	0,00	20,43
1611800		0,00	A-1	28 800,53	6,53	F		3,220	2 559,80	761,12	0,00	240,00
1707758		0,00	A-1	42 000,91	6,00	R		1,927	4 069,37	787,75	0,00	0,00
1216434		0,00	A-1	30 407,55	6,02	R		1,865	3 947,58	812,23	0,00	0,00
22265020400319		0,00	A-1	143 442,45	5,00	V		3,396	24 265,28	4 725,20	0,00	0,00
5018045		0,00	A-1	205 237,37	22,81	R		1,777	4 723,54	5 280,23	0,00	3 336,00
0315506465		0,00	A-1	187 430,45	0,75	F		0,881	19 784,90	1 061,20	0,00	170,46
1643 Emprunts en euros (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunt accrédité d'une option de traçage sur ligne de bilémania (Total) (16)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
166 Dépôts et recouvrements recus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNE DE FORGES DE LANOUEE - COMMUNE NOUVELLE FORGES DE LANOUEE - BP - 2026

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? CPI (11)	Montant ouvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'emprunt			ICM2 de l'emprunt
						Type de taux (13)	taux (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assorties (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1661 Autres emprunts (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1662 Dons à moyen terme négociables (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1667 Autres dettes (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		1 007 625,00					126 082,00	25 736,20	0,00	4 061,82

Les états détaillés sont consultables en mairie ou sur le site internet www.forgesdelanouee.fr

Commentaires :

Patrick POCARD : demande des informations sur les comptes 611, 6411 et 6413.

Le Maire : lui donne les informations sur la possible externalisation de travaux pour soulager le service technique. Les autres comptes relatifs au Personnel Communal sont expliqués (départ en retraite ou remplacement de Personnel en congé maladie ou accident de service)

Pascal NIZAN : il y aura un logement à nettoyer sur le site des Forges et il faudra laver des panneaux.

Le Maire : signale le vol de matériels ou de carburant à deux reprises à l'atelier municipal et informe qu'il a déposé plainte auprès de la gendarmerie.

Patrick POCARD : demande la raison pour laquelle le bloc de béton n'est plus en place.

Le Maire : la question va être posée au service technique.

Mireille COHEN : pourquoi 50 000 € de restes à réaliser pour le local chasse ?

Edwige MESSAGER : c'est une mise aux normes qui a été réalisée.

Patrick POCARD : explique que pour l'enlèvement des cadavres d'animaux de moins de 40 kgs, la Commune paie l'équarrissage. Au-delà c'est gratuit. Qui va payer lorsque les chasseurs vont utiliser également le bac d'équarrissage qui sert aussi à la Commune ?

Jean-François ANDRÉ : il faudra prévoir un carré d'enduit en haut du N° 5 MAM/Jagoudet

Pascal NIZAN : pour la main courante, elle n'est pas aux normes mais la Ligue de football accepte son état. Elle vient d'être repeinte.

Le Maire : explique la problématique avec le parquet de la salle Louis Chérel – site des Forges. Il explique également le dossier relatif à l'orgue de l'église St Pierre Es Liens – site de Lanouée.

Yves LE GUERN : trouve que l'implantation de panneaux photovoltaïques sur la salle de sports, et la tribune va coûter cher à la Commune pour rapporter quoi ? Il aurait mieux valu avoir recours à un loueur de toit.

Le Maire : les 4 premières années, la Commune sera déficitaire.

Patrick POCARD : explique qu'il y a un problème avec le toit de la salle de sport.

Le Maire : indique que ce dossier a fait l'objet d'une étude avec la SEM 56, que la couverture nous revient à moindre coût et que les panneaux photovoltaïques participent à la création d'énergies renouvelables.

OBJET : DELIBERATION N° 2026-04.30-15 – FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX ANNEE 2026

- **Présentation de l'état N° 1259 pour la fixation des taux d'imposition communaux de l'année 2026**
- **Vote du Conseil Municipal**

Rapporteur : André BRIEND

Exposé

Le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales pour l'année 2026.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau votée depuis 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération les logements vacants depuis plus de deux ans.

Il rappelle la délibération N° 2025-04.04-15 du 04 avril 2025 par laquelle le Conseil Municipal avait fixé les taux fixés d'imposition communaux à :

TAXES MENAGES	2025
Taxe d'habitation	12,59 %
Taxe foncière communale sur les propriétés bâties	28,43 %
Taxe foncière communale sur les propriétés non bâties	35,74 %

Au vu du budget primitif 2026, il propose au Conseil Municipal le maintien des taux en vigueur.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi N° 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la Loi N° 82-540 du 28 juin 1982,

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du Code Général des Impôts,

Au regard du projet de budget primitif 2026 qui est présenté au Conseil Municipal à la présente séance,

Après examen de l'évolution des bases prévisionnelles d'imposition pour l'année 2026,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Procède à un vote par scrutin ordinaire à main levée qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	19
DONNANT POUVOIRS	04
VOTANTS	23
ABSTENTIONS	02
SUFFRAGES EXPRIMES	21
MAJORITE ABSOLUE	11
POUR	18
CONTRE	03

Le Conseil Municipal :

- **DECIDE** du maintien des taux communaux d'imposition pour 2026 comme suit :

TAXES MENAGES	2026
Taxe d'habitation	12,59 %
Taxe foncière communale sur les propriétés bâties	28,43 %
Taxe foncière communale sur les propriétés non bâties	35,74 %

- **CHARGE** le Maire ou son Représentant de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 à la Direction Départementale des Finances Publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 par voie d'affichage à la mairie et sur le site www.forgesdelanouee.fr

Date de mise en ligne : 07 mai 2026

OBJET : DELIBERATION N° 2026-04.30-16 – MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL COMMUNAL AU SECRETARIAT DE LA MAIRIE DE LANTILLAC PENDANT LES CONGES ANNUELS (pour information)

- **Information sur le renouvellement de la mise à disposition**

Rapporteur : Edwige MESSAGER

Exposé

Le Maire donne la parole à Mme Edwige MESSAGER, Maire déléguée de la Commune historique de Lanouée et Adjointe de droit du Maire de la Commune nouvelle qui présente le dossier.

Elle fait lecture de la demande du 19 février 2026 pour renouveler à compter du 1^{er} juin 2026 la convention de mise à disposition du Personnel administratif entre la Commune de Forges de Lanouée et la Commune de Lantillac en cas de congés annuels de la secrétaire de cette dernière pour des missions spécifiées dans ladite convention.

Un avis favorable a été rendu.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **PREND ACTE** de cette information.

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 par voie d'affichage à la mairie et sur le site www.forgesdelanouee.fr

Date de mise en ligne : 07 mai 2026

OBJET : DELIBERATION N° 2026-04.30-17 – RENOUELEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

- **Rappel de la réglementation**
- **Présentation du projet de liste nominative de Commissaires**
- **Vote du Conseil Municipal**

Rapporteur : André BRIEND

Exposé

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du Code Général des Impôts institue dans chaque Commune, une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) présidée par le Maire ou par l'Adjoint délégué.

Dans les Communes de plus de 2 000 habitants, la Commission est composée de 8 Commissaires titulaires et de 8 Commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la Commission est identique à celle du mandat du Conseil Municipal.

Les Commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne, être âgés de 18 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la Commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la Commission.

Le rôle de cette Commission est de donner chaque année, son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'Administration fiscale. Elle participe également à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs et coefficients de localisation) pour la révision des valeurs locatives des locaux professionnels.

La désignation des Commissaires doit être effectuée par le Directeur des services fiscaux dans les deux mois qui suivent le renouvellement des Conseillers Municipaux. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après exposé de Monsieur le Maire,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Procède à un vote par scrutin ordinaire à main levée qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	19
DONNANT POUVOIRS	04
VOTANTS	23
ABSTENTIONS	00
SUFFRAGES EXPRIMES	23
MAJORITE ABSOLUE	12
POUR	23
CONTRE	00

Le Conseil Municipal :

- **DRESSE** la liste annexée à la présente délibération comportant 32 noms,
- **CHARGE** le Maire ou son Représentant de communiquer les éléments au Directeur Départemental des Finances Publiques.

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 par voie d'affichage à la mairie et sur le site www.forgesdelanouee.fr

Date de mise en ligne : 07 mai 2026



Commission ccid

André Briend	10 La Bagatelle	18-07-1956
Jean-François André	1 Le Champ du Violon	26-03-1981
Hervé André	6 rue des Glycines	27-05-1961
Patrick Pocard	2 La Cézaie	28-06-1965
Sabine Gullemin	4 Les Boulas	29-07-1986
Erwann Morvan	2 Lotissement La Clôture	03-04-1976
Nicolas Henriot	2 Le Pas aux Biches	20-05-1975
Mireille Cohen	7 rue des Glycines	14-06-1967
Carole Nuix	4 Garniguel	30-11-1985
Pascal Nizan	1 Beauséjour	06-07-1969
Frédéric Bussy	23 Fossac	24-01-1990
Séverine Le Breton	9 La Ville Jarno	13-07-1976
Laëtitia Préteseille	4 Canguilliers	05-02-1980
Samuel Bono	61 rue des Chênes - Bel Orient	08-06-1974
Edwige Messenger	20 rue de la poste	11-01-1971
Alain Chérel	20 La Brousse	02-11-1956
André Marivain	4 rue de la Poste	27-05-1946
Gérard Granvalet	8 La Cézaie	25-08-1949
Isabelle Cadio	2 Saint Léno	29-08-1966
Fabrice Chérel	7 Chemin Chatelain	12-09-1974
Franck Gargasson	9 Le Bolay	06-02-1969
Pascal Poirier	6 Le Bolay	15-03-1964
Olivier Sablé	9 Chemin Chatelain	07-09-1970
Jacky Chérel	2 Bodinais	28-11-1960
Gaëtan Chérel	6 Le Bas Quétel - 56120 Pleugriffet	12-02-1984
Mickaël Texier	9 Guillérien	18-03-1977

Sophie Marivain	5 La Rougerale	26-01-1978
Gildas Hochet	42 rue de la Fontaine - Bel Orient	02-09-1972
Romain Le Febvrier	3 Péer	28-11-1991
Yves Le Guern	1 Quéroux	15-05-1974
Jean Dano	1 Fossac	15-02-1958
Annick Le Guével	2 la belle étoile	08/04/1965

OBJET : DELIBERATION N° 2026-04.30-18 – CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AVEC MONSIEUR MESSAGER JACQUES POUR DES ACTIVITES DE FOOT GOLF

- **Présentation de la proposition de convention**
- **Autorisation de signature**
- **Vote du Conseil Municipal**

Rapporteur : André BRIEND

Exposé

En l'absence de Madame Edwige MESSAGER, intéressée à l'affaire, qui quitte la séance, Monsieur le Maire présente la proposition de convention d'occupation du domaine public à passer entre la Commune et Monsieur Jacques MESSAGER, Auto entrepreneur pour exercer des activités de FOOT GOLF à Forges de Lanouée. La précédente convention validée par le Conseil Municipal le 29 mai 2018 avait été passée pour une durée maximale de 5 ans.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après exposé de Monsieur le Maire,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Procède à un vote par scrutin ordinaire à main levée qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	18
DONNANT POUVOIRS	04
VOTANTS	22
NE PREND PAS PART AU VOTE	01 (pouvoir à Mme Messenger)
ABSTENTIONS	04
SUFFRAGES EXPRIMES	17
MAJORITE ABSOLUE	09
POUR	17
CONTRE	00

Le Conseil Municipal :

- **VALIDE** la nouvelle convention à passer avec Monsieur Jacques MESSAGER

- **FIXE à 200 €/an** le montant de la redevance d'occupation du domaine public à des fins privées pour cette activité à vocation économique.
- **DIT QUE** la convention sera renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation expresse de l'une ou l'autre des parties
- **AUTORISE** le Maire ou son Représentant à la signer.

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 par voie d'affichage à la mairie et sur le site www.forgesdelanouee.fr

Date de mise en ligne : 07 mai 2026

Commentaires :

Le Maire et Pascal NIZAN : explique l'historique du dossier.

Ils informent qu'en raison de la prescription quadriennale, on ne peut pas récupérer l'intégralité des redevances d'occupation du domaine public pendant la validité de la convention 2018/2023.

Henriette LORAND : on peut facturer également les périodes d'utilisation du terrain du footgolf même après l'expiration de la convention.

Erwann MORVAN : il faut fixer un cadre pour l'utilisation de ce terrain communal.

Le Maire : rendra compte au prochain Conseil Municipal sur cette possibilité ou pas de facturer même en l'absence de convention et informera également sur la rencontre réalisée avec Monsieur Jacques MESSAGER.

OBJET : DELIBERATION N° 2026-04.30-19 – PUBLICITE DES ACTES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

- **Exposé de la réglementation et rappel de la délibération du Conseil Municipal du 24 juin 2022**
- **Proposition de modification de la délibération du 24/06/2022**
- **Vote du Conseil Municipal**

Rapporteurs : André BRIEND et Isabelle AUQUET

Exposé

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Isabelle AUQUET, Secrétaire Générale de Mairie qui présente le dossier. Elle rappelle la réforme née de l'Ordonnance N° 2021-1310 du 7 octobre 2021 et d'un Décret d'application du 7 octobre 2021, qui répond à une volonté de simplification et d'harmonisation des pratiques dans les Collectivités Territoriales. L'une de ces mesures consiste en la suppression du compte-rendu des séances des assemblées délibérantes qui est remplacé par « l'affichage d'une liste des délibérations examinées en séance » et la suppression de l'obligation de tenir un recueil des actes administratifs pour les Collectivités de plus de 3 500 habitants.

Elle explique que jusqu'ici la dématérialisation des actes n'était possible qu'à titre facultatif et complémentaire. Depuis la réforme de 2021, la publicité des actes (actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel) des Collectivités et de leurs Groupements est assurée par voie électronique sur le site internet de la Commune s'il existe et la date de publication par voie électronique confère aux actes leur caractère exécutoire et fait courir un éventuel délai de recours contentieux.

Dans les Communes de moins de 3 500 habitants, il existe une dérogation à savoir que le choix est laissé pour le mode de publicité des actes : soit l'affichage, soit la mise à disposition en version papier soit la publication électronique sous réserve de délibérer sur le sujet. Dans tous les cas, il est obligatoire de mettre à disposition d'une personne qui le demande, un exemplaire papier des actes publiés par voie électronique.

Le Conseil Municipal peut modifier ce choix à tout moment par une nouvelle délibération. La réforme est entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2022. A défaut de délibération sur ce point au 1^{er} juillet 2022, la publicité des actes est exclusivement faite par voie électronique depuis cette date.

Elle rappelle au Conseil Municipal que les actes pris par les Communes (délibérations, décisions, arrêtés, règlements etc..) entrent en vigueur dès lors qu'ils sont publiés pour les actes réglementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité auprès de la Préfecture.

Elle fait part au Conseil Municipal de la délibération du 24 juin 2022 qui a opté pour une publicité des actes par affichage à compter du 1^{er} juillet 2022.

Le Maire propose de recourir à la publicité des actes par voie de dématérialisation sur le site internet de la Commune et de les afficher et les mettre à disposition du public de façon facultative afin de garantir la traçabilité de la publication.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après exposé de Monsieur le Maire,

Vu l'article L 2131-1 du CGCT dans sa rédaction en vigueur au 1^{er} juillet 2022,

Vu l'Ordonnance N° 2021-1310 du 7 octobre 2021,

Vu le Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Procède à un vote par scrutin ordinaire à main levée qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	19
DONNANT POUVOIRS	04
VOTANTS	23
ABSTENTIONS	00
SUFFRAGES EXPRIMES	23
MAJORITE ABSOLUE	12
POUR	23
CONTRE	00

Le Conseil Municipal :

- **DECIDE D'OPTER** pour la publication des actes sur le site internet de la Commune www.forgesdelanouee.fr et de facultativement les afficher et les mettre à disposition du public dans le hall de la mairie afin de garantir une traçabilité de la publication.

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 par voie d'affichage à la mairie et sur le site www.forgesdelanouee.fr

Date de mise en ligne : 07 mai 2026

OBJET : DELIBERATION N° 2026-04.30-20 – DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL LE 03 AVRIL 2026 – ADDITIF A LA DELEGATION N° 15

- **Proposition d'ajout de la mention (personnes mentionnées à l'article L 213-3 du Code de l'Urbanisme pour toute aliénation ne dépassant pas 500 000 €)**
- **Vote du Conseil Municipal**

Rapporteur : André BRIEND

Exposé

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal N° 2026-04.03-03 du 03 avril 2026 relative aux délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal,

Vu la délégation N° 15 qui concerne l'exercice, au nom de la Commune, des droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme que la Commune en soit titulaire ou délégataire, la délégation de l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues aux articles L 211-2 à L 211-2-3 de ce même Code dans les conditions fixées par le Conseil Municipal,

Vu que le Conseil Municipal de Forges de Lanouée a encadré cette délégation jusqu'à « ou délégataire du droit de préemption » conformément à la délibération du Conseil Municipal N° 2025.11.14-02 du 14 novembre 2025 instituant le droit de préemption urbain (DPU) et dans la limite des crédits inscrits au budget,

Si le Conseil Municipal souhaite autoriser le Maire à déléguer le droit de préemption, il convient de fixer une condition supplémentaire d'encadrement de cette délégation (plafond maximal, zonage de PLU ou encore zonage géographique etc...)

Le Maire propose que la délégation soit possible aux personnes mentionnées à l'article L 213-3 du Code de l'Urbanisme pour toute aliénation ne dépassant pas 500 000 €,

Il rappelle également la délibération du Conseil Municipal N° 2025-07.09-05 du 09 juillet 2025 qui avait décidé de solliciter et missionner l'Etablissement Public Foncier de Bretagne (EPFB) pour mener une opération d'acquisition foncière et de portage foncier de parcelles nécessaires à la réalisation du projet suite à l'étude d'aménagement de l'îlot cœur de bourg sur le site de Lanouée.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après exposé de Monsieur le Maire,

Considérant la nécessité d'encadrer l'autorisation donnée au Maire pour déléguer le droit de préemption,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Procède à un vote par scrutin ordinaire à main levée qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	19
DONNANT POUVOIRS	04
VOTANTS	23
ABSTENTIONS	00
SUFFRAGES EXPRIMES	23
MAJORITE ABSOLUE	12
POUR	23
CONTRE	00

Le Conseil Municipal :

- **DECIDE** que le Maire pourra déléguer les droits de préemption, de délaissement ou de priorité définis par le Code de l'Urbanisme aux personnes mentionnées à l'article L 213-3 du Code de l'Urbanisme pour toute alinéation ne dépassant pas 500 000 €.

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 par voie d'affichage à la mairie et sur le site www.forgesdelanouee.fr

Date de mise en ligne : 07 mai 2026

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

**OBJET : DELIBERATION N° 2026-04.30-21 – AJOUT D'UN MEMBRE – COMMISSION COMMUNALE
THEMATIQUE « AFFAIRES SCOLAIRES, CANTINE, GARDERIE ET TRANSPORT SCOLAIRE »**

- **Présentation de la demande (ajout d'un membre)**
- **Vote du Conseil Municipal**

Rapporteur : André BRIEND

Exposé

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal N° 2026-04.03-10 du 03 avril 2026 fixant la composition de la Commission communale thématique facultative « Affaires scolaires, cantine, garderie et transport scolaire »,

Il présente la demande de Mme Mireille COHEN, Conseillère Municipale qui souhaiterait intégrer la Commission,

Considérant qu'il est possible de modifier la composition d'une Commission pour des motifs tirés de la bonne administration des affaires de la Commune,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après exposé de Monsieur le Maire,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Procède à un vote par scrutin ordinaire à main levée qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	19
DONNANT POUVOIRS	04
VOTANTS	23
ABSTENTIONS	00
SUFFRAGES EXPRIMES	23
MAJORITE ABSOLUE	12
POUR	23
CONTRE	00

Le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de ne pas procéder au scrutin secret à la désignation de ce nouveau membre,
- **DECIDE** d'intégrer Mme Mireille COHEN, Conseillère Municipale dans ladite Commission.

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 par voie d'affichage à la mairie et sur le site www.forgesdelanouee.fr

Date de mise en ligne : 07 mai 2026

OBJET : DELIBERATION N° 2026-04.30-22 – MODIFICATION DU PROGRAMME DE TRAVAUX DE VOIRIE 2026

- **Rappel de la délibération du Conseil Municipal du 20 février 2026 déterminant le programme des travaux**
- **Proposition de modification du programme**
- **Vote du Conseil Municipal**

Rapporteur : Hervé ANDRÉ

Exposé

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Hervé ANDRÉ, 3^{ème} Adjoint au Maire qui présente le dossier.

Il rappelle la délibération du Conseil Municipal N° 2026-02.20-03 du 20 février 2026 fixant le programme des travaux de voirie pour l'année 2026 ci-après :

PROGRAMME ENROBE

TRANCHE FERME	La brousse des nouettes/ La courte branche	500 mètres	Programme hors agglomération
TRANCHE FERME	Bocneuf la forêt/ Le gué aux biches	500 mètres	Programme hors agglomération
TRANCHE FERME	Montenvert	500 mètres	Programme hors agglomération
TRANCHE FERME	Le furgon (la Noé Ruault)	200 mètres + purge	Programme hors agglomération
TRANCHE FERME	La ville jéhan/ La ville dono	300 mètres	Programme hors agglomération
TRANCHE FERME	Patte d'oie la Rougeraie/RD 778		Programme hors agglomération
TRANCHE FERME	Impasse de la fontaine (Bellevue)	70 mètres	Programme hors agglomération
TRANCHE FERME	La chesnaie/ Le coudray	100 mètres	Programme hors agglomération
TRANCHE OPTIONNELLE	Route du lavoir à aller vers le lieu-dit « le Camper »	Environ 400 mètres	Programme hors agglomération

PROGRAMME BICOUCHE

TRANCHE FERME	Le pas aux biches/ Le plessis jaulme	1 km	Programme hors agglomération
TRANCHE FERME	La ville josselin/ La regobe	300 mètres	Programme hors agglomération
TRANCHE FERME	Brantry/ Kermelin	700 mètres	Programme hors agglomération
TRANCHE FERME	La croix blanche/ La Gougeonnière	600 mètres	Programme hors agglomération
TRANCHE OPTIONNELLE	La brousse des nouettes/ La courte branche	1 km	Programme hors agglomération

Il propose de modifier le programme compte-tenu des intempéries qui ont sévi depuis et rendu prioritaires certaines voies et présente le projet modificatif et définitif de travaux de voirie 2026 comme suit :

PROGRAMME ENROBE

TRANCHE FERME	La brousse des nouettes/ La courte branche	500 mètres	Programme hors agglomération
TRANCHE FERME	Bocneuf la forêt/ Le gué aux biches	500 mètres 300 mètres	Programme hors agglomération
TRANCHE FERME	Montenvert	500 mètres	Programme hors agglomération
TRANCHE FERME	Le furgon (la Noé Ruault)	200 mètres + purge 320 mètres + purge	Programme hors agglomération
TRANCHE FERME	La ville jéhan/ La ville dono	300 mètres 340 mètres	Programme hors agglomération
TRANCHE FERME	Patte d'oie la Rougeraie/RD 778	15 mètres	Programme hors agglomération
TRANCHE FERME OPTIONNELLE	Impasse de la fontaine (Bellevue)	70 mètres 65 mètres	Programme hors agglomération
TRANCHE FERME	La chesnaie/ Le coudray	100 mètres 110 mètres	Programme hors agglomération
TRANCHE FERME	La ville es Guilloux	100 mètres	Programme hors agglomération
TRANCHE FERME	Route entre ville es moines et ville es guilloux	20 mètres + purge	Programme hors agglomération
TRANCHE OPTIONNELLE	Les Salles/la ville aubray	320 mètres	Programme hors agglomération
TRANCHE OPTIONNELLE	Route du lavoir à aller vers le lieu-dit « le Camper »	Environ 400 mètres	Programme hors agglomération

PROGRAMME BICOUCHE

TRANCHE FERME OPTIONNELLE	Le pas aux biches/ Le plessis jaulme	1 km 1 070 mètres	Programme hors agglomération
TRANCHE FERME OPTIONNELLE	La ville josselin/ La regobe	300 mètres 360 mètres	Programme hors agglomération
TRANCHE FERME OPTIONNELLE	Brantry/ Kermelin	700 mètres 1 100 mètres	Programme hors agglomération
TRANCHE FERME	La croix blanche/ La Gougeonnière	600 mètres 765 mètres	Programme hors agglomération
TRANCHE FERME	Bocneuf la forêt/Le gué aux biches	300 mètres	Programme hors agglomération
TRANCHE FERME	Montenvert	605 mètres	Programme hors agglomération

TRANCHE OPTIONNELLE	Route entre ville es moines et ville es guilloux	300 mètres	Programme hors agglomération
TRANCHE OPTIONNELLE	La brousse des nouettes/ La courte branche	1 km	Programme hors agglomération

SUPPRIMEE

MODIFICATION ET/OU AJOUT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après exposé de Monsieur le Maire,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Procède à un vote par scrutin ordinaire à main levée qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	19
DONNANT POUVOIRS	04
VOTANTS	23
ABSTENTIONS	00
SUFFRAGES EXPRIMES	23
MAJORITE ABSOLUE	12
POUR	23
CONTRE	00

Le Conseil Municipal :

- **EMET** un avis favorable à ce programme modificatif et définitif de travaux de voirie pour 2026,
- **SOLLICITE** une subvention auprès du Département à compter du 1^{er} juillet 2026,
- **AUTORISE** le Maire à lancer la consultation auprès des entreprises.

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 par voie d'affichage à la mairie et sur le site www.forgesdelanouee.fr

Date de mise en ligne : 07 mai 2026

Commentaires :

Patrick POCARD : informe que pour la route entre la Ville Es Moines et la Ville es Guilloux, il ne l'avait pas recensée mais il est vrai qu'elle s'est dégradée depuis.

Hervé ANDRÉ : informe que dorénavant les réunions de la Commission voirie auront lieu le samedi car il y a trop d'Elus absents.

Patrick POCARD : le prix du bitume a augmenté de 30 % et certaines entreprises ne vont pas pouvoir faire les travaux compte-tenu du contexte lié au Déroit d'Ormuz.

Le Maire : le Programme de Solidarité Territoriale (PST) porté par le Conseil Départemental va redémarrer à partir du 1^{er} juillet 2026.

Pascal NIZAN : il faudrait demander des devis pour prévoir de l'arasement.

Hervé ANDRÉ : il y a beaucoup de nids de poules, il faudrait faire un inventaire des travaux à réaliser, prévoir un budget et faire du point à temps manuel. Le service technique fait de l'enrobé à froid. A Guégon, le service technique a une bouille, voir avec eux s'ils peuvent la prêter et il faudrait un chauffeur et un lanceur.

Il indique que le point à temps automatique n'est pas assez précis.

Jean-François ANDRÉ : il n'y a pas assez d'épaisseur de goudron avec le point à temps automatique.

Pascal NIZAN : voir pour faire venir une entreprise extérieure pour le curage des fossés.

Hervé ANDRÉ : il y a environ 3,5 kms de voirie à faire en investissement pour 2026. Il invite les Elus à faire l'inventaire de l'état des routes.

OBJET : DELIBERATION N° 2026-04.30-23 – PLOERMEL COMMUNAUTE – DETERMINATION DES ELUS SIEGEANT A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

- **Présentation de la demande de PLOERMEL COMMUNAUTE**
- **Vote du Conseil Municipal**

Rapporteur : André BRIEND

Exposé

Le Maire présente la demande de PLOERMEL COMMUNAUTE formulée le 29 avril 2026 pour déterminer les personnes qui siégeront à la Commission Locale des Charges Transférées (CLECT) suite aux élections municipales de mars 2026.

Il sollicite l'accord du Conseil Municipal pour ajouter à titre exceptionnel ce dossier à l'ordre du jour, n'ayant pu respecter le délai trop court pour rédiger un ordre du jour complémentaire à celui transmis avec la convocation de l'assemblée délibérante.

Il explique que cette Commission a pour rôle majeur de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre Communes et EPCI ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique (FPU).

Son travail contribue à assurer l'équité financière entre les Communes et la Communauté en apportant transparence et neutralité des données financières. L'objectif poursuivi par la CLECT est de s'assurer que les transferts de charges s'opèrent dans un climat de confiance entre les différentes parties prenantes en les associant à l'évaluation. C'est également une instance de débat et de concertation qui peut être à même d'instaurer une culture fiscale et financière partagée sur le territoire communautaire.

La CLECT est instituée de droit et se réunit dès lors qu'une ou plusieurs Communes sont conduites à transférer une compétence ou lorsqu'une Communauté souhaite restituer aux Communes une compétence. Elle est mobilisée à chaque nouveau transfert de charge et ceci quel que soit le montant des charges à transférer.

La Composition de la CLECT est définie par le Conseil Communautaire, à la majorité des deux tiers et doit obligatoirement comporter au moins un Représentant de chaque Conseil Municipal. Le nombre total de membres est libre mais à minima, il est égal au nombre de Communes membres.

Le Maire propose la candidature de Monsieur Pascal NIZAN, Conseiller Communautaire et propose d'être son suppléant en sa qualité de Membre du Conseil Municipal. Il propose de procéder aux nominations sans avoir recours au scrutin secret.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après exposé de Monsieur le Maire,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Procède à un vote par scrutin ordinaire à main levée qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	19
DONNANT POUVOIRS	04
VOTANTS	23
ABSTENTIONS	00
SUFFRAGES EXPRIMES	23
MAJORITE ABSOLUE	12
POUR	23
CONTRE	00

Le Conseil Municipal :

- **EMET** un avis favorable pour l'ajout de ce point à l'ordre du jour de la présente séance,
- **DECIDE** de ne pas avoir recours à un vote à bulletin secret pour la désignations des nominations
- **DÉSIGNE** les membres ci-après pour faire partie de la CLECT :

MEMBRE TITULAIRE	MEMBRE SUPPLÉANT
Pascal NIZAN	André BRIEND

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 par voie d'affichage à la mairie et sur le site www.forgesdelanouee.fr

Date de mise en ligne : 07 mai 2026

:

QUESTIONS DIVERSES :

1. Compte rendus des Commissions communales thématiques facultatives :

Le Maire dresse le bilan des réunions Associations, Voirie et Finances.

Il indique que lors des réunions de la Commission Urbanisme, ils ont rencontré l'EPF et Nicolas Associés pour la maison Guillot/Lotissement les Grées Amières. L'EPF a revendu la maison Rouxel à Mr Jean-Pierre LE HEL au prix de 77 000 €. Pour le bien de Mr DANO : les bailleurs sociaux sont frileux. Il faut prévoir 20 logements/ha. Pour la maison de Mr Jean-Paul GAUTIER : il faudrait une estimation. Pour le lotissement les Grées Amières : il est proposé de retirer 2 lots pour permettre l'implantation de la maison Guillot mais il y a une OAP prévu au PLU qui indique que c'est réservé à l'habitat donc ce n'est pas gagné.

2. Dossier Mattlé : il est communiqué le calendrier de l'affaire judiciaire en cours que le Maire explique à l'assemblée délibérante.

3. Cérémonie du 8 mai : l'invitation est distribuée aux Conseillers Municipaux. Il est demandé l'aide des Elus pour le service du vin d'honneur.

Pour la sono : Martial a fait le déroulé du protocole. La musique est sur la clé USB. Frédérick BUSSY et Nicolas HENRIOT s'en occupent. Il n'y aura pas besoin du Personnel Communal pour cette cérémonie.

4. Pique-nique avec les Elus/Personnel Communal : deux dates sont proposées : mardi 23 juin 2026 ou jeudi 25 juin 2026 à partir de 18 heures (avec une préférence pour le jeudi pour le Personnel Communal afin d'avoir le maximum de participants). Les Elus sont invités à voter sur whatsapp.

5. Exercice du 3/6/2026 : la réunion préparatoire a été organisée à la salle socio-culturelle avec les Pompiers, la Préfecture et les Elus. La manœuvre sera interdépartementale.

6. Embauche de Personnel Communal : une personne va être embauchée pour remplacer Gaël du 11 mai au 19 juin 2026. Au-delà de cette période, envisager un contrat saisonnier. Il apporterait de l'aide au niveau du service voirie.

7. Commission Intercommunale d'Impôts Directs (CIID) : proposition de candidatures auprès de PLOERMEL COMMUNAUTE : Mr Patrick POCARD et Mr Pascal NIZAN.

8. Installation classée pour la protection de l'environnement : le Maire communique l'avis favorable du Préfet pour la société Parc éolien Guégon Caranloup en vue de l'exploitation d'un parc éolien.

9. Prochaine séance de Conseil Municipal : vendredi 12 juin 2026.

10. IDELIBRE : nouvel outil de convocation électronique des Elus. Isabelle explique le fonctionnement et communiquera un document « pas à pas » pour les Elus. Les codes d'accès sont remis à chaque Elu.

La séance est levée à 23 heures 50.

Dressé le

Présenté au Conseil Municipal le : 19 Juin 2026

Observations du Conseil Municipal :

Monsieur Patrick POCARD fait remarquer que seuls les grands titres des budgets primitifs 2026 ont été présentés lors de la séance alors que d'habitude le détail des articles comptables était étudié.
Il ajoute que le Maire était le premier, lors du mandat précédent, à poser des questions sur le détail des crédits budgétaires.
Le Maire répond que ceci est lié à la présentation simultanée du compte financier unique et le budget primitif, d'être dense à présenter.

Procès-verbal arrêté le : 19 Juin 2026

Publié le : 22 JUIN 2026

Le Maire,

André BRIEND



Le Secrétaire de séance,

Erwann MORVAN